

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

4^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1969-1970

COMPTE RENDU INTEGRAL — 33^e SEANCE

2^e Séance du Jeudi 6 Novembre 1969.

SOMMAIRE

1. — **Loi de finances pour 1970 (deuxième partie).** — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3443).

Développement Industriel et scientifique (suite).

MM. Leroy, Douzans, Cousté, Lebas, Poniowski, Boulloche, Bouchacourt, Boudet, Westphal, Alain Terrenoire, Alduy, Fortuit, Jean-Claude Petit, Leroy-Beaulieu, Sallenave, Roger, de Benetot, Grussenmeyer, Gaudin, Jacson, Michel Durafour, Poudevigne.

Renvoi de la suite de la discussion.

2. — **Ordre du jour** (p. 3467).

PRESIDENCE DE M. JEAN MONTALAT,
vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1970 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1970 (n° 822, 835).

DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE (Suite)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère du développement industriel et scientifique.

Voici les temps de parole encore disponibles dans ce débat :

Gouvernement, une heure dix-sept minutes ;

Groupes :

Union des démocrates pour la République, deux heures trente-huit minutes ;

Républicains indépendants, quarante minutes ;

Socialiste, quarante-sept minutes ;

Communiste, quarante-cinq minutes ;

Progrès et démocratie moderne, quarante-cinq minutes ;

Isolés, dix minutes.

Les commissions ont épuisé leur temps de parole.

Dans la suite de la discussion, la parole est à M. Leroy.

★

M. Roland Leroy. Le 7 mai 1968, quelques semaines après les assises nationales de la recherche, Pierre Juquin, représentant alors le groupe communiste à cette tribune, esquissait les lignes directrices d'une politique moderne et démocratique de progrès scientifique, conforme à la situation, aux dimensions, au génie de la France.

Chercheurs, ingénieurs, universitaires devaient, quelques jours après, avec des millions de travailleurs manuels et intellectuels, donner une mesure de l'autosatisfaction affichée par le Gouvernement face à nos critiques et à nos propositions.

Le 19 novembre 1968, notre amie Mme Marie-Claude Vaillant-Couturier stigmatisait le caractère antidémocratique des méthodes de décision et de direction de la recherche, la compression des crédits, en premier lieu de ceux de la recherche fondamentale et appliquée, le refus de satisfaire les revendications légitimes des personnels.

En présence du budget qui nous est présenté pour 1970, c'est à l'expression d'une inquiétude plus sérieuse que nous sommes conduits devant cette Assemblée et devant le pays.

Bilan et moyens, orientations et choix particuliers, organisation et procédures de décision, devenir des personnels : il n'y a pas un aspect où l'application de la politique générale du Gouvernement à la recherche ne mette en péril l'avenir à long terme de notre nation. L'activité spatiale pacifique marque le pas ; les chercheurs de l'Institut national d'astrophysique et de géophysique vivent dans l'anxiété ; le plan calcul est un échec ; le Commissariat à l'énergie atomique est menacé de démantèlement ou de liquidation partielle ; la recherche médicale lutte pour vaincre la misère qui lui est imposée ; l'enveloppe-recherche subit, dans l'Education nationale, une réduction de 253 à 216 millions pour les autorisations de programme ; aucun poste d'attaché de recherche n'est créé au C. N. R. S.

M. Lucas, rapporteur spécial, ne peut éviter, au vu de ce bilan, de laisser percer une mélancolie qui n'est certes pas d'opposition, puisqu'il invite néanmoins l'Assemblée à voter tel quel le budget préparé par le Gouvernement.

« Budget de récession, sinon de crise ? Politique délibérée du Gouvernement conduisant à l'effacement, sinon à la démission de notre pays dans le domaine de la science ? », telles sont les questions que posait ce matin M. Herzog à cette tribune, traduisant ainsi, comme il le disait, « l'angoisse » de beaucoup de Français. Il nous faut bien relever cependant que, s'il s'est déclaré « extrêmement triste », sa tristesse ne va pas jusqu'à refuser cette politique.

Or, ce budget, comme celui du C. N. R. S. et des organisations analogues de recherche publique, est caractérisé par une diminution nette de l'enveloppe-recherche globale, ce qu'un autre rapporteur appelle « la logique dans l'austérité ».

Avec un total de 2,28 p. 100 du produit national brut consacré à la recherche et au développement, notre pays est encore éloigné des 3 p. 100 que l'expérience nationale et internationale nous invite de plus en plus à considérer, non comme un optimum, mais comme un minimum à atteindre, aussi vite que possible.

Plus grave encore : en passant cette année de 2,37 à 2,28, ce pourcentage dénote, pour la première fois, une inversion de tendance, puisque l'augmentation, quoique très insuffisante, avait été constante jusqu'en 1969.

La majorité de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, selon les termes mêmes du rapport écrit, déclare qu'elle a dû accepter un ralentissement de la progression « pour les prochaines années », ce qui laisse entendre que la « logique de l'austérité » ne serait pas aussi conjoncturelle que M. le ministre a bien voulu le dire ce matin.

L'objectif global du V^e Plan, lui aussi insuffisant, ne sera réalisé à la fin de 1970 qu'à 76 p. 100 des autorisations de programme, la durée d'exécution de ce plan devant être prolongée d'un an selon la commission de la recherche.

Cette insuffisance des moyens accuse le lien qui existe entre les orientations politiques et économiques et les orientations scientifiques.

Une preuve est l'importance des choix militaires. A défaut d'une réponse documentée, qui est toujours refusée aux députés, nous continuons à estimer, comme la plupart des experts, que l'Etat français consacre réellement les deux tiers de ses dépenses de recherche et de développement au secteur militaire.

Les inconvénients de l'orientation militaire sont bien connus. Actuellement, on constate que la filière graphite-gaz-uranium choisie lorsque le plutonium était nécessaire à la fabrication de la bombe A serait sacrifiée au moment où la recherche est dominée par la volonté de construire la bombe thermonucléaire, le sous-marin atomique, les fusées ou leurs supports. Voilà qui en dit long sur les « retombées » pacifiques des investissements militaires ! A nos yeux, l'électricité nucléaire n'est pas un sous-produit de la construction d'une force de frappe. (Applaudissement sur les bancs du groupe communiste.)

Et le plutonium fourni en supplément par les centrales devait servir à alimenter les réacteurs expérimentaux indispensables pour préparer les surrégénérateurs des prochaines décennies.

Au fond, la seule rationalité de la recherche que connaisse la politique gouvernementale dans ce domaine est militaire ; elle ignore la rationalité dû à l'intérêt national, à l'intérêt du pays et à celui du développement de la science. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

L'orientation militaire, de surcroît, n'est qu'un aspect de l'orientation capitaliste générale du régime. Le rapport du comité de développement industriel, comité désigné par M. Pompidou et animé successivement par MM. Ortoli et Montjoie, définit la politique de l'Etat comme une « politique industrielle » axée sur le développement prioritaire du profit des grandes entreprises privées. Selon cette conception, la recherche est considérée comme une « infrastructure » de l'industrie privée dont l'Etat doit prendre en charge, en grande partie, l'orientation et le financement, selon « l'éclatant exemple américain ».

Dans le même esprit, le rapport de MM. Ortoli et Montjoie décrit la « mission industrielle de l'appareil éducatif ».

La nouvelle dénomination du ministère dont nous discutons le budget aujourd'hui tend, au fond, à désigner la science comme la simple servante de l'industrie. Fait remarquable, plusieurs rapports spéciaux chargés d'éclairer ce débat, débutent par la même liste de « normes générales » que le Comité consultatif de la recherche scientifique et technique tiendrait pour applicables à tous les organismes de recherche en période d'austérité, à savoir, notamment, je cite :

« Hâter le déclin des secteurs ou des activités qui apparaissent relativement moins vivants et moins utiles ; stabiliser l'effort dans les domaines où la rentabilité de la recherche est la moins immédiate ; ralentir la progression des secteurs nouveaux, au moins pour les actions dont la réalisation n'est pas d'une urgence telle qu'elle puisse justifier de sacrifier des actions plus urgentes dans d'autres secteurs ; assurer la cohérence des équipes de recherche existantes par l'amélioration du rapport techniciens-chercheurs plutôt que de la mettre en cause par l'augmentation du nombre de chercheurs. »

L'un des rapports précise : « Cette conjoncture budgétaire difficile a rendu encore plus vive la nécessité de favoriser les activités de recherche dont l'impact socio-économique est le plus immédiat. »

Tel est le programme malthusien du pouvoir. Il va d'autant plus en sens inverse du progrès qu'il comporte un déséquilibre croissant entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée d'une part et le développement d'autre part : en

1965, 48 p. 100 au développement dans le total des dépenses de recherche et de développement ; 60 à 65 p. 100, nous annonce-t-on, pour la fin du VI^e Plan.

Rien d'étonnant, dès lors, si les choix gouvernementaux dans les secteurs décisifs du calcul ou de l'énergie mettent en péril l'indépendance de la France.

M. Lucas dit, avec raison, à la page 79 de son rapport, que la France ne peut rester dans le peloton de tête des nations développées sans disposer d'une industrie de l'informatique capable de concevoir, de fabriquer et de vendre des matériels compétitifs. Mais il enchaîne à la page 80 : « Le problème est de faire en sorte qu'il existe, à terme, une industrie privée compétitive, donc rentable, qu'il est nécessaire d'aider dans les premières années de sa vie... »

Voilà qui éclaire celle « philosophie relativement nouvelle » : les investissements énormes et consentis à fonds perdus pendant des années, l'Etat va les fournir. Quant aux bénéfices ultérieurs, ils seront réservés aux monopoles privés.

Notons d'ailleurs qu'on eût mieux fait, au départ, de ne pas céder à un monopole américain l'unité technologique valable constituée par Bull et que les sociétés privées françaises de calculatrices n'ont guère fait preuve à ce jour, hélas, que de leur faiblesse.

Très grave aussi le projet d'abandon de la filière française électronucléaire que j'ai mentionné tout à l'heure. Le choix prioritaire de réacteurs de conception américaine ne peut conduire notre pays qu'à dépendre à terme, dans ce domaine, des Etats-Unis, après avoir liquidé un potentiel scientifique et technologique à la constitution duquel la nation a consacré des milliards et beaucoup de ses meilleurs spécialistes depuis 20 ans.

Nous soutenons l'ensemble des syndicats des personnels du C. E. A., en grève aujourd'hui, qui revendiquent une politique électronucléaire fondée sur la continuité d'une politique d'étude des filières d'avenir à moyen et long terme, et une intervention de l'Etat pour éviter une mainmise de grosses sociétés américaines sur l'industrie lourde électromécanique et sur l'industrie nucléaire de notre pays. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Que fait le Gouvernement contre les efforts entrepris à cet égard par la firme Westinghouse, dont la revue spécialisée *Nucleonics Week* du 25 septembre dernier écrivait : « Au cœur du problème industriel et donc de la décision finale sur le type de réacteur que la France décidera de commander, on trouve l'effort fait par Westinghouse l'année dernière pour former un groupement européen de construction d'équipement électrique lourd, qui aurait un chiffre d'affaires d'un milliard de dollars par an et qui serait fondé sur la société Jeumont-Schneider, deuxième production française dans ce domaine » ?

Orientation analogue en ce qui concerne l'astrophysique et la géophysique, l'institut national d'astrophysique et de géophysique étant menacé par un mouvement de « privatisation » de certains domaines publics et orientation analogue aussi dans la plupart des autres secteurs.

Certes, la France ne peut tout entreprendre seule. La science commandant la coopération internationale, mais le fondement de cette coopération ne peut qu'être le développement du potentiel national : il n'y a pas coopération mais dépendance dès lors que l'un des partenaires n'apporte rien, surtout dans le monde de la concurrence capitaliste.

Les choix seraient meilleurs s'ils étaient pris dans une autre optique et par d'autres méthodes. La politique scientifique ne peut être valablement résolue et exécutée que par une intervention de spécialistes à tous les niveaux, éclairant les décisions des représentants et les appliquant.

Une politique de la recherche est déterminée de façon décisive par une politique des personnels de recherche. Là encore les carences sont évidentes.

Nous ne pouvons pas ne pas relever l'assertion de l'un des rapporteurs qui a cru bon d'expliquer le retard dans la croissance globale des effectifs de chercheurs, ne serait-ce que par rapport aux prévisions du Plan, en écrivant : « Ceci a peut-être pour origine, du moins dans le secteur public, l'insuffisante qualification des postulants aux emplois de chercheurs. » Ne serait-il pas plus fécond de rechercher ce retard dans l'insuffisance des crédits globaux, dans le refus obstiné de créer des instituts de préparation à l'enseignement supérieur et à la recherche, dans le blocage et l'insécurité des carrières, dans l'incapacité des monopoles privés à organiser la recherche et à assurer aux chercheurs la liberté qui conditionne leur travail ?

Ne serait-il pas urgent d'étudier aussi par exemple, les responsabilités gouvernementales dans des phénomènes aussi graves pour l'avenir que la réduction du nombre des élèves de classes de mathématiques élémentaires de 13.393 en quatre ans, et de ceux de sciences expérimentales de 10.218 dans la même période ?

Le Gouvernement préfère mettre l'accent sur la mobilité destinée à favoriser, je cite encore le rapport de M. Bourgoïn : « la circulation des hommes entre laboratoires universitaires et laboratoires industriels ».

A ce propos, vous avez ce matin, monsieur le ministre, affirmé votre intention de respecter, à l'égard des personnels du C. E. A., les conventions collectives complétées par l'accord cadre de juin 1968. Cette déclaration doit être enregistrée comme une déclaration d'intentions puisque, jusqu'à ce jour, à toutes les occasions, le Gouvernement n'a fait que violer conventions et accord.

Le danger est considérable. Comme il n'existe pas de formation universitaire à la recherche appliquée et au développement, et comme par ailleurs le pourcentage de la recherche fondamentale et une partie du potentiel national risquent d'être diminués, une fraction des chercheurs français se trouvera réduite soit à s'employer dans l'industrie privée, souvent américaine, laquelle bénéficiera par ce biais à la fois des crédits et des personnels de l'Etat, soit à émigrer.

La Grande-Bretagne a connu cette situation dramatique. L'exode des cerveaux est inscrit à bref délai dans la politique du Gouvernement.

Nous lisons aussi, dans l'un des rapports, que les sciences humaines, dans l'ensemble délaissées — ce qui grève aussi l'avenir — pourraient s'orienter vers deux thèmes de recherche : les structures et la gestion des entreprises, et « dans le domaine psychologique et sociologique, l'adaptation et les résistances au changement dans une société en évolution rapide ».

Sur ce dernier point, le tableau que nous venons d'esquisser montre sur quelle classe sociale malthusienne et réactionnaire on devrait faire porter les questions.

A cette politique, les communistes opposent un ensemble de propositions dynamiques et cohérentes, comportant notamment : l'orientation vers les secteurs civils, y compris les applications pacifiques de la recherche nucléaire ou spatiale ; le développement équilibré des divers chaînons de la recherche fondamentale, appliquée, de développement ; le dégagement de moyens suffisants ; un ensemble de nationalisations progressives qui permettent des restructurations, innovations et créations rationnelles, telles que, dans le court terme, une Société nationale des calculateurs, une Société nationale des combustibles nucléaires, une Société nationale de construction de centrales électro-nucléaires, une Société nationale des instruments scientifiques ; toutes modifications accompagnées de mesures raisonnables pour la formation, la rémunération et le stock des personnels de recherche : chercheurs, techniciens et ouvriers, administratifs.

Telle serait la politique d'un gouvernement démocratique, nécessaire au progrès de la France.

Monsieur le ministre, vous avez dit ce matin que vous n'étiez « pas très heureux » de défendre votre budget. Les savants, les chercheurs ne sont pas très heureux non plus. Ils sont contraints à faire grève, à manifester contre votre politique.

La dignité et la grandeur de la France sont de leur côté, du côté de ceux qui, avec eux, veulent une recherche scientifique à la hauteur des possibilités et des nécessités de notre époque et de notre pays. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. le président. La parole est à M. Douzans.

M. Jacques Douzans. Monsieur le ministre, il y a moins de quarante-huit heures, des employés, ouvriers et des cadres de l'A. P. C., la grande usine de produits chimiques de Toulouse, envahissaient la cour de la préfecture de la Haute-Garonne et manifestaient contre la suppression prévue en 1970 de 500 à 600 emplois faisant suite au licenciement en 1968 de plus de 500 personnes.

Le ressentiment de ces employés et cadres est d'autant plus légitime qu'une convention signée en 1968 entre le directeur de l'Azote Produits chimiques et les organisations syndicales précisait qu'il n'y aurait pas de licenciements dans les années à venir et que les mutations devaient se faire avec le consentement des intéressés.

Comment expliquer cette dégradation continue de la situation financière d'une des plus saines industries chimiques de France au cours des deux dernières décennies alors que, pendant la même période, c'est le groupe des industries chimiques qui, dans les pays industrialisés, a connu l'expansion la plus grande ?

A cette question, je ferai deux réponses, l'une d'ordre général, l'autre plus particulière à l'Azote Produits chimiques.

Sur le plan général, il apparaît de plus en plus, monsieur le ministre, que de nombreux établissements nationalisés, placés ou non sous votre tutelle, relevant ou non de l'industrie chimique, se révèlent être à l'heure actuelle le « ventre mou » de l'économie française.

Comment expliquer qu'en 1968 Dassault, Turboméca et Bréguet aient réalisé des bénéfices substantiels, alors que les unités aéronautiques du secteur public étaient déficitaires ? En effet,

Nord-Aviation accusait un déficit de 9 millions de francs. Sud-Aviation de 29 millions, la S. N. E. C. M. A. de 9 millions. Et il n'est que de lire les journaux pour apprendre que des licenciements très importants ont eu lieu dans cette dernière société.

Dans le domaine de l'industrie chimique, comment expliquer que Rhône-Poulenc et Pechiney aient réalisé, en 1968, des bénéfices considérables, alors que l'Azote Produits chimiques de Toulouse connaissait un déficit de 16 millions de francs ?

Comment expliquer que, dans un secteur qui ne relève pas de votre compétence mais qui est cher à votre collègue du Gouvernement, le docteur Lafay — je veux parler de la santé publique — le syndicat des médecins à plein temps hospitalier ait déploré dans une conférence de presse le manque de sens de la rentabilité financière des hôpitaux publics, hélas ! en déficit, alors que les cliniques privées connaissent une prospérité sans précédent ?

Et je ne parlerai pas de la S. N. C. F., dont le déficit annuel est supérieur au montant du budget de la force de frappe !

Dans toutes les activités que je viens de citer, on ne saurait mettre en cause le personnel d'exécution des industries nationalisées qui témoigne d'une compétence et d'une conscience professionnelle égales à celles du personnel des entreprises privées.

C'est donc au sommet de la hiérarchie que se trouve l'explication et je ne serai certainement pas d'accord avec le précédent orateur en indiquant qu'il manque aux industries nationalisées le stimulant du profit qui est le moteur de toute l'économie libérale à laquelle vous et moi, monsieur le ministre, sommes profondément attachés.

Très souvent, à la tête de ces établissements nationalisés, se trouvent des personnalités issues des grands corps d'Etat : mines, ponts et chaussées, inspection des finances, contrôleurs d'Etat. Ces hauts fonctionnaires jouissent de situations pratiquement inamovibles et leur destinée personnelle apparaît complètement étrangère au sort de l'entreprise qu'ils dirigent.

Vous avez marqué votre volonté, monsieur le ministre, de réformer les structures de votre ministère pour assurer la rentabilité. Avez-vous l'intention de réformer les structures des industries nationalisées et de placer enfin à leur tête de vrais responsables ? Telle est ma première question.

Etre responsable, cela signifie subir des sanctions en cas d'incompétence ou d'incapacité.

Le choix doit donc être fonction des capacités. Il faut désigner des personnalités qui aient le sens de l'économie de marché, du management, de l'innovation technologique, de l'utilisation de la recherche fondamentale, des personnalités qui réunissent des qualités dont on ne semble pas actuellement se préoccuper pour la nomination des dirigeants des entreprises nationalisées.

Ce n'est pas du côté de cette bureaucratie technocratique, dont le président Edgar Faure dit qu'elle gouverne la France, qu'il faut essentiellement rechercher des hommes capables d'assurer la rentabilité de l'entreprise qui leur est confiée.

Dès lors, en cette année 1969, placée sous le signe de la compétitivité farouche, la nationalisation des entreprises, que certains syndicats représentent comme une conquête inestimable du prolétariat, se révèle être, en définitive, un cadeau empoisonné, dont sont victimes de nombreux travailleurs, tels ceux d'Azote Produits chimiques de Toulouse.

En ce qui concerne plus particulièrement l'Azote Produits chimiques, dont l'Etat est titulaire de la majorité des actions, la dégradation enregistrée résulte de divers facteurs.

D'abord, il semble que des directives du ministère de tutelle — le vôtre — aient incité le directeur à participer financièrement à la création d'établissements comme cette fameuse usine d'ammoniac de 600 tonnes-jour à Ottmarsheim, qui présente la caractéristique de ne pouvoir recruter une main-d'œuvre qualifiée pour pouvoir fonctionner.

Ainsi, on a demandé à l'usine de Toulouse, qui connaît des difficultés, de financer la création, presque au cœur du Marché commun, d'un établissement qui ne trouve pas de personnel parce que, dans la région voisine, de l'autre côté du Rhin, les salaires sont de 30 p. 100 plus élevés que ceux accordés aux ouvriers d'Ottmarsheim.

Je pense que c'est là une erreur qui n'est pas négligeable.

Je veux dénoncer aussi la carence de l'Etat en sa qualité d'actionnaire. Je souhaite, monsieur le ministre, que vous donniez des directives pour qu'une augmentation de capital intervienne et suive le montant des emprunts, lesquels constituent pour l'A. P. C. de Toulouse une charge très lourde. Alors que l'endettement a doublé, l'augmentation de capital de la société n'a pas suivi le même mouvement, ce qui explique la situation actuelle.

Je n'insisterai pas sur certaines fautes de gestion qui sont connues de tous. L'Azote Produits chimiques, par exemple, verse chaque année un tribut d'un milliard et demi d'anciens francs à une société de commercialisation, qui n'est même pas à Tou-

louse, alors qu'il suffirait de quelques millions pour obtenir le même résultat. Et si, pour venir dans cette région de la Haute-Garonne, vous prenez le train de Toulouse à Saint-Gaudens, vous verrez, sur le terrain de l'Azote Produits chimiques, des charpentes d'une valeur à l'achat de centaines de millions, qui restent inutilisées et rouillent en bordure de la voie ferrée.

Comment l'esprit d'entreprise pourrait-il régner à l'Azote Produits chimiques, alors que la majorité des membres de son directoire habitent Paris ou Rouen ?

Voilà des questions qu'il me fallait poser.

Comme remède aux maux que je viens de dénoncer, on ne propose d'autre solution que la liquidation — il n'y a pas d'autre terme — de 500 ouvriers qui n'ont pas démerité !

Que penseriez-vous, monsieur le ministre, d'un commandant de navire qui, pour déséchouer le bâtiment qu'il avait la mission et la responsabilité de conduire en eaux sûres et qu'il a mal dirigé par suite d'incompétence, d'inadvertance ou de légèreté, larguerait à la mer une partie de l'équipage ?

C'est proutant ce qui se passe à Toulouse avec votre consentement !

Je veux exprimer l'espoir que les liens qui vous unissent à cette région toulousaine vous inciteront à recourir à des solutions autres que celles jusqu'à présent retenues, de façon que nous puissions, vous et moi, rester fidèles au principe de l'économie libérale qui, dans le cas contraire, serait tout à fait indéfendable.

Me faisant l'interprète tant de la direction de l'Azote Produits chimiques de Toulouse que des organisations syndicales intéressées et des représentants des collectivités locales, je vous demande dans l'immédiat d'intervenir auprès de votre collègue M. le ministre de l'économie et des finances pour que, par le jeu conjugué d'une augmentation de capital et de la consolidation de tout ou partie des emprunts dont l'A. P. C. assure le remboursement et le service des intérêts, on arrive à éponger avant le 31 décembre 1971 le déficit actuel de 200 millions de francs.

Cet assainissement financier réalisé vous permettra de renouer, avec les dirigeants des industries pétrolières, notamment avec Elf, la S. N. P. A. et, plus particulièrement, avec M. Guillaumat, les conversations que vous avez ébauchées au cours des dernières semaines, en vue de prévoir la création à Toulouse de cette raffinerie qui conditionne tout complexe pétrochimique sérieux qui, à partir de l'éthylène et du propylène, permettrait de déboucher sur les matières plastiques.

Vous nous avez justement signalé, au cours de l'entretien que nous avons eu dans votre bureau, monsieur le ministre, que Toulouse n'était pas un port de mer et que l'installation dans cette ville d'une raffinerie était difficile alors que les produits pétroliers arrivent par la voie maritime. Pourtant, l'exemple de la raffinerie de Feyzin peut constituer un précédent.

Vous nous avez dit également que vous connaissiez bien la région toulousaine, que vous y déploriez l'absence de cet atavisme industriel si fort dans cette ville de Lille qui vous est si chère, que vous regrettiez que notre région ait une vocation à prédominance agricole et une certaine orientation vers les activités tertiaires.

Veillez considérer que l'A. P. C. compte près de cinquante années d'existence. Allez-vous la laisser disparaître ? Conformément aux principes qui ont toujours été les vôtres, je vous demande de venir au secours de cette entreprise qui, avec les usines d'aviation, anime l'industrie toulousaine.

J'insiste aussi pour que vous interveniez en faveur de l'octroi d'une prime de décentralisation industrielle à une importante usine d'ensilage d'engrais disposée à s'établir à Toulouse et à y créer 350 emplois.

Enfin, je vous demanderai de prévoir des solutions plus immédiates à nos problèmes, la raffinerie étant, en effet, une solution à moyen terme.

La diversification de la production de l'A. P. C. doit être décidée. Alors que toutes les industries chimiques privées diversifient leur production et ne mettent pas tous leurs œufs dans le même panier afin d'équilibrer les succès et les aléas, cette entreprise nationalisée consacre 90 p. 100 de son activité aux engrais azotés. Voilà encore une erreur de la bureaucratie technocratique qui a toujours dirigé l'A. P. C.

Puisque vous avez, semble-t-il, quelques relations dans les services de l'aménagement du territoire, je vous demande encore, monsieur le ministre, d'intervenir afin que les industriels de la mécanique et de l'électricité soient incités à implanter à Toulouse quelques activités qui seraient les bienvenues.

Penchez-vous sur le sort de cette région toulousaine dont la population passera bientôt de 600.000 à 800.000 habitants. Pensez qu'il y a là une main-d'œuvre compétente, consciencieuse, qui n'a jamais déçu les chefs d'entreprises qui se sont intéressés à elle. Et, puisque vous avez des attaches dans notre région, prenez les décisions qui s'imposent.

J'espère, monsieur le ministre, que vos réponses me permettront de donner à la population toulousaine qui, à l'heure actuelle, connaît une certaine émotion, les apaisements qu'elle mérite. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Cousté. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. Pierre-Bernard Cousté. En concluant votre intervention, monsieur le ministre, vous avez dit que vous aviez le sentiment d'avoir été à la fois trop bref et trop long.

En ce qui nous concerne, nous avons eu le sentiment de découvrir un nouveau ministère à travers celui du développement industriel et scientifique et, surtout, un nouvel état d'esprit. Cela est important au moment où nous voulons tous aboutir à une société nouvelle plus satisfaisante pour les hommes et à faire de la France, dont la vocation était récemment encore essentiellement agricole et d'élevage, un pays industriel et concurrentiel.

Vous avez eu raison de faire état de ce lien nouveau, et indispensable aux yeux de l'opinion publique comme des parlementaires, entre la recherche et l'industrie. C'est là un élément de fécondité, un moyen d'éviter les doubles emplois à tous égards importants.

L'application de cette politique industrielle — vous avez eu le mérite de le souligner — incombe d'abord aux entreprises, non à l'Etat et je me réjouis de l'hommage que vous avez rendu aux industriels et aux commerçants français qui, depuis des années, s'efforcent d'améliorer leur gestion, pour devenir plus compétitifs et faire que l'exportation ne soit plus un acte isolé, une liquidation de surplus en quelque sorte, mais une politique systématique de vente.

Je n'en suis que plus à l'aise pour affirmer que la politique industrielle française ne trouvera sa véritable dimension et sa finalité que si elle s'insère dans une politique économique européenne harmonisée, si nous construisons une Europe capable de faire face à la concurrence des Etats-Unis, au défi américain, dans de nombreux domaines.

A cet égard, il intéresserait l'Assemblée de savoir si les idées émises en septembre par le Président de la République lors de la rencontre franco-allemande de Bonn seront concrétisées, si véritablement, nous verrons se créer, à l'intérieur de la Communauté économique, des entreprises franco-allemandes et des moyens d'exploitation de la recherche à un niveau européen.

Définissant le rôle de l'Etat, vous avez dit : il doit assurer les grands équilibres. Vous avez raison. Sa politique budgétaire doit être rigoureuse et nous avons sanctionné un budget en équilibre. Vous avez ajouté : il faut que la monnaie suive l'économie.

Je voudrais donc, sur deux points seulement concernant le rôle de l'Etat, attirer votre attention : le problème des équipements collectifs au service de la croissance et la formation des hommes.

En ce qui concerne les équipements collectifs au service de la croissance, je tiens à vous faire part de l'émotion de ceux qui, ayant suivi les efforts que le Gouvernement a engagés depuis mars 1966 vers la création d'un grand axe mer du Nord—Méditerranée, sentent que les crédits de 1970 seront réduits et que les actions vigoureuses entreprises et poursuivies avec continuité et même efficacité pendant ces dernières années risquent d'être détruites sinon complètement arrêtées.

Il y a là un problème qui touche non seulement à la politique industrielle mais au développement économique de toute cette région du Sud-Est et de l'Est français.

Lorsque la décision avait été prise par M. Pompidou en 1966, il s'était agi non pas simplement d'une politique locale d'aménagement du territoire, mais d'une vision d'un équilibre avec la croissance de la région parisienne, de cette région du Sud-Est et de l'Est et d'un équilibre européen pour la France tout entière.

C'est pourquoi les décisions du F. D. E. S. qui ont été prises le 19 septembre 1969 sont particulièrement graves parce qu'elles réduisent d'abord les crédits de 440 millions à 360 millions de francs et, ce qui est beaucoup plus grave, qu'elles arrêtent dans la zone d'Avignon la construction de l'usine hydroélectrique. Il est tout à fait clair que ces problèmes sont contraires à la vision d'ensemble qui avait été manifestée par le Gouvernement.

Je pense que la responsabilité du choix ne peut pas rester entre les mains du F. D. E. S. C'est un problème politique dont le Gouvernement doit se saisir.

En ce qui concerne la formation des hommes, j'ai été très frappé par l'intervention du rapporteur, M. Poncelet. Il est en effet regrettable que, lorsque l'on veut un artisanat moderne — comme notre ami M. Kaspercité s'attache à le faire devenir en France — on supprime ou l'on réduit les crédits destinés à la formation des artisans. Tout le monde sait que les chambres de métiers et les associations professionnelles ont besoin des

subventions de l'Etat pour que l'artisanat soit moderne et besoin d'apprendre la gestion comptable de leur propre entreprise. Cela est d'autant plus indispensable qu'ils savent que la patente sanctionne à tort leurs efforts d'équipement et de modernisation.

Il serait contradictoire de les soumettre, comme les autres activités, à l'encadrement du crédit au moment où — et je vous demande, monsieur le ministre, de retentir ce que je vais vous dire — cet encadrement du crédit favorise, à vrai dire, les importations, parce que les fournisseurs étrangers, qui ne tombent pas sous le coup des mesures d'encadrement décidées par le Gouvernement, accordent à la clientèle des facilités de crédits que les fournisseurs français sont dans l'incapacité de lui consentir.

Ainsi, par une sorte de paradoxe, l'encadrement du crédit a un effet malheureux que l'artisanat et la petite et moyenne industrie — dont vous avez la charge — ne peuvent que déplorer par ma voix.

Je dirai quelques mots sur la recherche.

J'ai récemment reçu des jeunes chercheurs. Je n'ai pas besoin de vous dire que la réduction très sensible des crédits d'équipement et, pour une part aussi — il faut bien le reconnaître — des crédits de fonctionnement les inquiète vivement au sujet de leur avenir.

Je vous sais gré, monsieur le ministre — et je ne doute pas que l'Assemblée vous en sache également gré — d'avoir indiqué les progrès de la recherche en France, dont les crédits sont passés de 1 p. 100 du produit national brut en 1958 à 2,3 p. 100 en 1969. C'est là un fait qu'il faut saluer.

Vous avez, monsieur le ministre, rendu l'espoir aux chercheurs français. Ce faisant, vous avez eu raison et nous vous faisons confiance dans ce domaine.

Il faut, à l'avenir, envisager de porter les crédits de la recherche à 3 p. 100 du produit national brut.

C'est là une vision indispensable et d'ailleurs conforme à ce qui avait été envisagé en 1958.

Je salue les propos de M. Herzog, qui, à juste titre, a laissé percer son émotion devant la situation actuelle de la recherche française. Certes, il ne s'agit pas seulement d'un problème de masse monétaire. Mais pour que les crédits soient bien employés, il ne faut pas freiner dangereusement un certain nombre de projets en cours.

Je sais que tel est bien votre souci, monsieur le ministre. Mais je demande au Gouvernement tout entier de faire en sorte que ce souci soit transmis jusqu'aux échelons d'exécution et singulièrement — j'insiste sur ce point — dans le cadre régional que vos prédécesseurs avaient considéré comme utile pour la recherche.

En ce qui concerne la coopération scientifique en Europe, monsieur le ministre, vous avez raison de rappeler que sur le rapport Aigrain, le 28 octobre dernier, à Luxembourg, les ministres de la Communauté avaient décidé, à l'échelon européen, d'associer les pays tiers à certaines actions précises sur l'informatique, les télécommunications, l'océanographie, les nouveaux moyens de transport et quelques autres.

C'est bien, mais vous avez peu parlé de l'Euratom et je vous assure que, sur ce point précis, nous avons ressenti — et ce n'est pas l'ancien rapporteur des questions de l'Euratom au Parlement européen, M. Kaspereit, qui me contredira — l'importance qu'en Europe nous devons donner à cette action dans le domaine atomique, alors que la commission de Bruxelles et le conseil des ministres ont présenté des propositions.

Il importe, pour promouvoir une politique industrielle commune, d'établir un programme commun de recherche et, effectivement, de permettre la construction d'une usine européenne d'enrichissement de l'uranium.

Nous ne pouvons différer cette décision et je mets tout mon espoir, je le dis publiquement, dans la prochaine conférence des chefs d'Etat de la Communauté, qui doit se réunir à La Haye dans quelques jours, pour trouver non pas un moyen technique, non pas le fameux principe du « juste retour », mais pour manifester une volonté européenne, dans ce domaine comme dans les autres. C'est à cette condition que notre politique industrielle trouvera sa véritable dimension et que nous aurons servi les intérêts de nos concitoyens.

En conclusion, je présenterai une dernière observation très simple.

Vous avez indiqué, monsieur le ministre, que vous vouliez réformer votre ministère, le doter de structures efficaces, à la dimension des problèmes qui se posent, pour que la France devienne une puissance industrielle. Je ne puis que vous approuver, mais je ne saurais trop insister sur l'importance qu'il faut attacher à la rationalisation des choix budgétaires.

Lorsque vous étiez ministre de l'économie et des finances, vous avez marqué l'importance que vous attachiez à cette façon nouvelle d'aborder les choix. Je ne saurais trop vous dire que cette manière de faire doit non seulement être l'œuvre de votre ministère mais celle du Gouvernement tout entier.

Pour être véritablement moderne, il ne s'agit pas seulement de dépenser plus et dans tous les domaines, mais il faut dépenser mieux. C'est à cette condition que notre nation sera compétitive. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Lebas. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. Bernard Lebas. Monsieur le ministre, mes chers collègues, je suis heureux de saluer, du haut de cette tribune, la naissance du ministère du développement industriel et scientifique. Il y a, dans cette nouvelle désignation, plus d'ambitions pour un ministre dont Paul Valéry disait qu'il était « poussiéreux, anachronique et quelquefois anti-industriel ».

Je veux également saluer celui qui a été mis à la tête de ce ministère car en tant que parlementaire du Nord, je sais ce qu'il a fait pour le développement de notre région. Je voudrais, à l'occasion de ce budget, lui soumettre quelques réflexions sur les conditions essentielles d'un bon développement industriel.

Il faut d'abord s'occuper de la formation des hommes. Certains ont dit ou écrit que nous ne possédions pas, à l'instar des Américains, des instituts formant des cadres de gestion. Je crois que c'est faux.

Il suffit de demander aux écoles françaises existantes de bien vouloir infléchir leur politique dans cette direction.

Il faut former également des hommes aptes à toutes les besognes, à tous les travaux, des hommes qui soient des manuels, des techniciens, des chercheurs.

Il faut aussi faire correspondre l'offre à la demande. Dans ce domaine, nous avons un grand effort à faire.

Il faut ensuite, comme on l'a dit de très nombreuses fois aujourd'hui du haut de cette tribune, encourager un certain nombre de recherches : la recherche fondamentale, d'abord ; la recherche appliquée ensuite, et enfin la technologie. Car, en fin de compte, il n'y a de grand pays industriel que si l'ensemble de ces recherches existe à l'état permanent, c'est-à-dire si un encouragement permanent leur est donné.

Il faut enfin développer — et je crois qu'on n'insistera jamais assez sur ce point capital — les infrastructures commerciales, remettre en place nos circuits et nos systèmes de distribution qui sont archaïques et périmés. Tous les pays qui nous entourent ont des systèmes qui ne correspondent en rien à ceux que nous utilisons encore dans notre distribution.

Il faut développer les investissements. Je ne pense pas qu'à l'heure actuelle une politique de déflation interne permette de trouver un remède à nos maux à l'exportation.

Il faut investir, investir bien et à un taux élevé comme vous nous l'avez enseigné l'an dernier, monsieur le ministre, quand vous étiez au ministère de l'économie et des finances.

Il faut que les problèmes de l'encadrement du crédit dont, hier soir, un ministre annonçait la reconduction pour une période déterminée soient, en quelque sorte, infléchis dans le sens des investissements productifs. Il y a là en effet un grand danger, tant sur le plan social que sur le plan économique, pour l'industrie française qui, à peine relancée, se trouve freinée de façon brutale dans son effort d'investissement.

Le fait de réduire de trois mois la durée des investissements relève d'une fantaisie qui fait dire aux industriels que nous ne savons pas ce que signifie investir.

Il faut aussi revoir de façon pratique — car il n'y a que la pratique qui dans ce domaine puisse jouer — le problème de nos prix et de nos marges. En ce qui concerne l'acier, par exemple, il y a une leçon historique à tirer : le prix des aciers vient d'augmenter de 5 p. 100 après une longue période de stabilité. En vertu de la loi de l'offre et de la demande — est-ce une coïncidence ? — nos concurrents européens, pour ne citer qu'eux, vendent à n'importe quel prix. C'est ainsi que les sidérurgistes belges, pour permettre à des usines françaises de fonctionner, leur livrent de l'acier à des prix supérieurs correspondant à des livraisons rapides.

La conclusion est logique. Actuellement cette politique des prix à l'échelon européen permet de préparer de nouveaux investissements et certains sidérurgistes allemands l'ont déjà annoncé.

Enfin, et c'est un élément important du problème, on a dit bien souvent que l'impôt permettait de camoufler certains bénéfices. Il faut rendre à l'impôt sa véritable fonction et, l'Etat y trouvant sa part, que les entreprises ne soient pas pour autant frappées sur la totalité de leurs bénéfices.

On a évoqué ce matin le système suédois. On aurait pu parler aussi du système danois ou d'un certain plan de redressement allemand qui avait permis aux industriels de décompter de leurs bénéfices imposables un certain pourcentage qu'ils devaient convertir dans un délai déterminé en investissements productifs, à charge pour eux de payer un intérêt sur les sommes qui ainsi échappaient à l'impôt.

Je crois qu'il y aurait là pour l'Etat une source nouvelle de revenus. Certains experts qui n'ont pas l'habitude de se tromper, prétendent que, du jour au lendemain, les rentrées budgétaires s'en trouveraient augmentées de 30 p. 100.

Par ailleurs, un certain nombre de problèmes y trouveraient une solution. Des entreprises régulièrement marginales pourraient devenir bénéficiaires, car à l'ère des budgets et des coûts standard il n'est pas compliqué de rendre marginale une entreprise bénéficiaire.

Et puis, le jour où ces entreprises ne verseraient pas la totalité de leurs impôts sur les bénéfices industriels et commerciaux, elles seraient amenées certainement à produire davantage, leur découvert serait diminué, leur trésorerie améliorée, les crédits, une fois les investissements effectués, seraient également diminués et la gestion, en un mot, serait améliorée.

Il y a certainement là quelques réflexions importantes que je vous soumets de façon que votre ministère, commencé sous de bons augures, soit un grand ministère du développement industriel pour le plus grand bien de notre pays.

Enfin, monsieur le ministre, si j'approuve la décision du Gouvernement, au sujet de la création d'un institut de développement industriel, ce n'est pas sans réserves, me souvenant qu'un grand banquier français, qui a marqué la profession durant trente ans, disait à ses élèves : « Le banquier est un monsieur qui vous prête son parapluie quand il fait beau et qui vous le retire quand il commence à pleuvoir. »

Nos banques d'affaires, à l'heure actuelle, ne remplissent pas leur rôle, en ne prenant pas de risques. J'ai peur que l'institut de développement industriel, que nous allons créer, prenne les risques à la place de ces banques d'affaires.

Dans ces conditions, des orientations essentielles doivent être données à cet institut, en particulier dans le domaine de l'exportation. Il faut que cet institut, au stade des grandes entreprises par secteurs d'activité, puisse participer à des investissements commerciaux susceptibles de donner à notre politique d'exportation un caractère permanent et non pas accidentel.

Dans la mesure où certaines de ces suggestions auront été mises en évidence dans le prochain budget et les suivants, le ministère du développement industriel et scientifique que vous dirigez, monsieur le ministre, sera digne des espoirs que nous mettons en lui pour faire de la France un grand pays industriel à la fin du xx^e siècle. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Poniatowski. (Applaudissements sur les bancs des groupes des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.)

M. Michel Poniatowski. Monsieur le ministre, une petite ligne figure dans votre budget qui prévoit une dotation non négligeable pour l'I. D. I., l'institut de développement industriel.

Cette ligne appelle certaines observations. La première tend à l'harmonisation de l'action industrielle de l'Etat. Dans la mesure où l'action de l'I. D. I. est jugée nécessaire, elle devra être harmonisée avec les autres interventions de l'Etat. Pour orienter sa politique industrielle, l'Etat dispose déjà d'une large gamme d'interventions : les subventions d'équipement pour l'aménagement du territoire, les avances remboursables pour la recherche et les fabrications militaires, les exonérations fiscales diverses, la garantie des risques divers à l'exportation, les prêts d'équipement, les bonifications d'intérêt, les subventions d'exploitation — je dirai dans certains cas, hélas ! — les apports en capital et les prises de participation par le secteur nationalisé ou par les organismes spéciaux tels que la Sofirem.

Une politique industrielle, active et rationnelle, nécessite donc l'harmonisation de toutes ces actions et de celles du F.I.A.T., du F.D.E.S. et de l'éventuel I.D.I.

Ma seconde observation portera sur le champ d'action de cet institut qui n'est, à l'heure actuelle, ni très clair ni très précis. Vous nous avez demandé d'approuver un important crédit sans que nous connaissions exactement l'objet de l'I. D. I. et son domaine d'intervention.

Le Premier ministre nous a dit que l'I. D. I. « devrait aider certaines entreprises à franchir des passages difficiles ». Vous-même, monsieur le ministre, vous avez déclaré que l'I. D. I. « travaillera sous le sceau de l'efficacité dans les secteurs connaissant une forte croissance ».

Ces deux définitions de l'action de cet institut sont différentes.

Pour ma part, monsieur le ministre, si cet institut est créé, je suggère que son action s'oriente vers deux secteurs particuliers. D'abord il devrait servir de catalyseur aux opérations de fusion et de regroupement des entreprises.

Je crains que, dans les années à venir, en raison de la surface financière limitée des entreprises françaises, nous ne soyons menacés d'une pénétration de capitaux étrangers, et notamment des capitaux américains.

L'avance technologique américaine, la diversité des brevets et des licences, le potentiel de recherche scientifique des Etats-Unis, qui est sept fois supérieur à celui de l'ensemble de la recherche en Europe, le gain financier résultant de l'avance scientifique des Etats-Unis, la masse de manœuvre

financière qui en découle, la disposition d'un marché dit de « l'eurodollar » qui est un plan Marshall inversé, tout cela favorise une pénétration rapide et étendue des capitaux américains dans les entreprises françaises.

Mon second vœu, en ce qui concerne l'action de l'Institut de développement industriel, est qu'il apporte surtout une aide aux entreprises qui ont les moyens humains et techniques d'attaquer le marché international, mais qui n'ont pas les moyens financiers de s'y placer. Si l'I. D. I. doit jouer un rôle positif, c'est d'abord un rôle de protection vis-à-vis de l'étranger par des actions de regroupement et de concentration, et un rôle dynamique orienté vers les marchés mondiaux.

Ma troisième observation touchant l'I. D. I. est que la méthode d'action choisie ne me paraît pas nécessairement satisfaisante. En effet, un financement à partir d'un crédit budgétaire fausse dès l'origine la nature de l'entreprise. Vous dites que l'I. D. I. doit être efficace, donc rentable, et que ses placements doivent être compétitifs. Or un financement par dotation budgétaire le soustraira à la discipline de la rentabilité, de l'efficacité et du remboursement. Et puis, monsieur le ministre, on peut avoir la tentation de faire de l'I. D. I. un instrument de transit des subventions de l'Etat aux entreprises en faillite, en difficulté ou dépassées par l'évolution.

La note par laquelle vous avez décrit récemment l'I. D. I., fort lyrique, nous le présente comme Blanche-Neige : une jeune fille dynamique, efficace, je n'ose pas dire rentable. Mais en fait, par ce financement budgétaire, l'I. D. I. risque plutôt d'être un contribuable affublé en Père Noël.

Alors, je me demande si l'on ne pourrait pas chercher à substituer à la solution envisagée celle d'une société autonome, indépendante, filiale du Crédit national, dont les animateurs connaissent parfaitement les problèmes de l'industrie, qui est outillé pour prendre les relais et aider aux opérations de fusion et de restructuration des entreprises par sa connaissance des marchés, filiale qui aurait la participation des organismes que vous avez évoqués vous-même, y compris le Crédit agricole — qui va avoir une action à entreprendre dans le secteur des industries de transformation des produits agricoles — et les banques nationalisées ou privées.

Vous me répondez que si nous vous refusons la dotation budgétaire vous n'aurez pas les moyens suffisants pour intervenir. On pourrait peut-être alors substituer à une dotation budgétaire un système d'avances remboursables du Trésor. Dès lors disparaîtraient et la dotation budgétaire et le risque d'inefficacité et de non-rentabilité attaché à cette notion.

Plus important que l'affaire de l'I. D. I. est à mes yeux le problème général de l'orientation industrielle et la reconsidération du rôle de l'Etat dans cette orientation.

La situation actuelle de l'industriel dépend d'abord de l'environnement créé par l'Etat et cet environnement est médiocre. On peut critiquer les dirigeants d'entreprise mais ce n'est pas à l'Etat de le faire car il est le premier responsable.

C'est lui qui contrôle la production et les tarifs de l'énergie — gaz, pétrole, fuel, essence, électricité — autant d'éléments qui sont devenus des instruments fiscaux.

C'est lui qui contrôle la politique des transports, trop longtemps conçue autour du déficit de la S. N. C. F.

C'est lui qui élabore la conception des voies de communication. C'est donc de lui que dépend le téléphone, dont les insuffisances font que bien des entreprises hésitent à se décentraliser ou reviennent sur leur décision de décentralisation.

C'est lui qui réglemente l'emploi, fixe les charges sociales et les charges fiscales, déterminant ainsi les prix de l'entreprise et sa compétitivité.

C'est l'Etat qui arrête les grandes orientations du crédit — et nous en voyons actuellement les effets ! — et qui veille sur l'instrument de mesure qu'est la monnaie.

Et si aujourd'hui l'industrie peine, l'Etat a aussi une part de responsabilité.

Je me permettrai donc de vous faire une suggestion pour harmoniser les aspects si multiples de la politique industrielle afin d'atteindre à la définition d'une politique de synthèse dans tous les domaines. Cette politique doit résulter d'un débat renouvelé annuellement entre les partenaires en présence : Etat, entreprises, syndicats, débat qui doit s'en tenir au problème à traiter : comment l'Etat peut-il faciliter le développement de l'industrie ?

C'est à cet effet, monsieur le ministre, que j'ai proposé la création d'un conseil national de politique industrielle qui réunirait au moins une fois par an tous ceux qui doivent rendre cohérente l'action du développement de l'industrie : les représentants des grands ministères et des services publics responsables de l'environnement de l'industrie — la S. N. C. F., les P. T. T., la sécurité sociale, les services fiscaux — et de ceux qui auront à mettre en œuvre cette politique : les entreprises, les dirigeants des grands secteurs économiques et les syndicats.

En réalisant un tel cadre de débat, vous donneriez à l'industrie le moyen : de s'adresser collectivement à tous ceux qui conditionnent son existence, de rechercher les améliorations concrètes et pratiques qui peuvent être apportées à l'environnement industriel, de discuter avec les pouvoirs publics et de participer ainsi aux grandes orientations souhaitables de la politique industrielle.

L'industrie se bat presque seule aujourd'hui contre de sévères difficultés. Le conseil national dont je suggère la création aiderait l'industrie et l'Etat à se battre côte à côte, à s'épauler au lieu de s'ignorer, comme ils le font parfois trop souvent, avec méfiance. (Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Bouilloche.

M. André Bouilloche. Monsieur le président, mesdames, messieurs, dans ce débat, qui comporte de si nombreux aspects, mon intervention portera uniquement sur la recherche scientifique.

Ce secteur, dont l'importance vitale pour la nation est unanimement reconnue, vit, depuis plusieurs années dans un état de crise plus ou moins aiguë. Pour ne citer que deux aspects extrêmes, les difficultés des chercheurs à l'Université et le déficit de la balance des brevets et licences ne datent pas d'hier.

Si les symptômes de la crise sont aujourd'hui plus marqués qu'il y a quelques années, il ne faut pas en chercher l'origine principale dans une conjoncture particulièrement défavorable. Il s'agit plutôt d'une évolution qui s'accélère rapidement et qui, si l'on n'y apporte pas remède, risque de conduire à la ruine du potentiel scientifique de notre pays et à l'instauration d'une situation de dépendance quasi complète de la partie la plus dynamique de notre économie vis-à-vis de l'étranger, notamment des Etats-Unis.

Les conséquences culturelles et sociales en seraient très graves. Non seulement les cadres et les techniciens scientifiques se trouveraient déclassés, beaucoup réduits au chômage ou conduits à s'expatrier, mais de très nombreux travailleurs connaîtraient de sérieuses difficultés.

On peut en voir des signes avant-coureurs dans le fait qu'en quelques années on a assisté à la fermeture ou à la reconversion, au moins partielle, d'entreprises qui vivaient de la recherche scientifique de pointe : la société Neyptic, la C. S. F., la compagnie des machines Bull, devenue, dans les conditions que l'on sait, la Bull General Electric.

De même, le Commissariat général à l'énergie atomique connaît des difficultés dont l'ampleur a été souvent soulignée. En fait, le malaise dure depuis plusieurs années.

Quant au Centre national d'études spatiales, il connaît à son tour de sérieux problèmes.

Les données propres à notre pays aggravent encore la situation, notamment la difficulté de communication entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée ou de développement. Que les fondamentalistes y aient leur part de responsabilité, cela a été suffisamment mis en avant, et il suffit de le mentionner. Mais c'est surtout l'inadaptation et l'insuffisance des structures industrielles et bancaires, leur incapacité à concevoir une telle entreprise et à en assumer les risques qui rendent, à terme, la situation vraiment périlleuse. D'autant que la durée même de la crise a sclérosé les structures et les hommes au point qu'une action de quelque envergure est maintenant vouée à rencontrer l'opposition de la plupart de ceux qui, à tous les niveaux, détiennent le pouvoir de décision.

Le Gouvernement avait semblé, à une certaine époque, prendre conscience de la gravité du mal et de la nécessité des remèdes à y apporter.

Ce fut la période des inventaires, faits avec sérieux, et de la création d'organismes nouveaux, comme la direction des recherches et moyens d'essais et la délégation générale à la recherche scientifique et technique, chargées de conseiller le Gouvernement et d'orienter, au moyen de crédits propres, les efforts de recherche dans le pays.

C'est vers la même époque que fut définie « l'enveloppe-recherche » destinée en principe à réunir l'ensemble des crédits de recherche, afin de permettre d'apprécier les efforts faits ou à faire. Il est juste d'ajouter que, jusqu'en 1968, le montant global des crédits de recherches avait été en constante et sérieuse augmentation.

Mais ces perspectives prometteuses s'avèrent sans lendemain. « L'enveloppe-recherche » est une heureuse institution mais plus de 70 p. 100 des dépenses consacrées à la recherche scientifique sont hors enveloppe et faisaient partie, il n'y a guère, du domaine réservé du Président de la République.

Nous aimerions savoir, monsieur le ministre, ce qu'il en est aujourd'hui. De plus, la présentation du budget de « l'enveloppe-recherche » a été modifiée d'année en année, rendant très difficile toute comparaison sérieuse.

L'examen de ces crédits de la recherche par les parlementaires est rendu d'ailleurs particulièrement difficile par la date tardive de communication des documents. C'est ainsi que le document annexe intitulé : « La recherche scientifique et technique en France en 1969. Etat récapitulatif de l'effort financier prévu au titre de la recherche en 1970 », n'a été distribué que la veille de notre débat. Si encore ce retard avait répondu au soin de se tenir au plus près de l'actualité politique ! Mais il n'en est rien, et je déplore que notre information soit à ce point fragmentaire sur un sujet aussi important que celui-là.

Les chiffres que nous possédons, pour imparfaits qu'ils soient, suffisent cependant à montrer que la recherche scientifique a totalement perdu la priorité qui lui avait été auparavant attribuée. L'ambition du V^e Plan qui s'était fixé comme objectif de porter au cours de sa dernière année, celle que nous examinons, la part du produit national brut consacrée à la recherche à 2,5 p. 100 est abandonnée, et nous régressons au niveau de 2,2 p. 100 qui était déjà celui de 1966, après avoir atteint 2,37 p. 100 en 1968.

Les dépenses de fonctionnement sont, soit maintenues au niveau déjà faible de 1969, soit légèrement augmentées. Compte tenu des hausses de salaires, de la promotion du personnel en place, etc., cela accentue le resserrement de ces dernières années et interdit à un certain nombre d'organismes, comme le Commissariat à l'énergie atomique, non seulement de se développer normalement, mais même de garder le contact avec une évolution chaque jour plus rapide. Qu'il suffise de dire que le Centre national de la recherche scientifique ne crée aucun emploi d'attaché de recherche pour 1970 et l'on comprendra que les titulaires de diplômes de haut niveau scientifique, qui ont vocation à la recherche, se trouvent déçus et désorientés.

La formation et le recrutement des chercheurs, qui devraient s'opérer dans la continuité indispensable à une action où la qualité est primordiale, vont s'en trouver gravement perturbés, et ce sont là des dommages qu'il faut des années pour réparer.

Les dépenses d'équipement, elles, diminuent dans des proportions variables : 3 p. 100 pour le Centre national d'études spatiales ; 6,5 p. 100 pour le C. E. A. ; 30 p. 100 pour les contrats de développement de la recherche ; 40 p. 100 pour le Fonds national de la recherche ; 24 p. 100 pour le C. N. R. S. ; 24 p. 100 pour les enseignements supérieurs.

Compte tenu des augmentations de prix, aggravées par la dévaluation, qui devront malheureusement être prises en compte pour de nombreux équipements, les réductions réelles sont encore beaucoup plus considérables et leurs répercussions vont freiner la recherche scientifique et technique pendant de longues années alors que les impératifs du monde moderne imposeraient une constante expansion.

Alors que 1970 marque le terme du V^e Plan, on constate que les objectifs financiers, qui sont pourtant très au-dessous des objectifs en volume, ne seront atteints qu'à concurrence de 61 p. 100 à la fin de l'année 1969.

On note d'ailleurs en passant une dispersion considérable dans la participation des régions.

Disons-nous que ces chiffres traduisent une mauvaise politique scientifique ? C'est pire que cela, car c'est l'absence de toute politique scientifique qu'ils traduisent. Tout, dans ce domaine, a été subordonné à une attitude nationaliste de prestige et d'autonomie militaire, dont on constate une fois de plus les effets déplorables.

Tout ce qui sert cette politique — Pierrelatte, le lanceur Diamant ou les automobiles de course Matra — dispose des moyens et de l'attention nécessaires, souvent même au-delà, par exemple dans le cas du suréquipement en personnel de Pierrelatte, lequel risque de poser maintenant de pénibles problèmes d'emploi. Pour le reste, la politique gouvernementale se caractérise par son indécision, sa tendance à la déplanification et, finalement, son incohérence.

C'est ainsi qu'il y a quelques années on a littéralement sacrifié les machines Bull, pour créer plus tard la délégation générale à l'informatique et la Compagnie internationale d'informatique, et tenté de refaire, dans les conditions les plus difficiles, ce qui aurait pu être accompli à partir des machines Bull.

Autre exemple particulièrement d'actualité, le domaine de l'électro-nucléaire où deux ans de réunions à l'échelon le plus élevé butent sur le problème des filières. Pendant ce temps, les programmes engagés piétinent. On ne réalise que 1.300 mégawatts électriques au cours du V^e Plan alors qu'on en avait inscrit 2.500 plus 1.500 optionnels.

Les conséquences sont de divers ordres. D'abord, cela aboutit à un suréquipement considérable de la production d'uranium, dans son façonnage et dans le traitement à Marcoule et à La Hague des combustibles irradiés, avec les pertes financières correspondantes.

Ensuite, cette situation provoque chez le personnel une crise grave, car il y a crise au Commissariat à l'énergie atomique, monsieur le ministre, due à l'incertitude et au découragement.

Ce sont des économies réalisées arbitrairement et sans plan qui motivent cette malheureuse grève de la faim pour laquelle nous vous demandons de faire un geste qui en permette l'arrêt.

La grève de vingt-quatre heures, déclenchée aujourd'hui à travers toute la France à l'appel des organisations syndicales membres des grandes centrales ouvrières, traduit une inquiétude qui n'est que trop fondée et dont il est indispensable de tenir compte.

Enfin — et c'est peut-être le plus grave — on a beaucoup parlé de « filière nationale » de réacteurs, alors qu'il est beaucoup plus important encore de promouvoir une industrie nationale dans les domaines électromécanique et nucléaire, susceptible de soutenir la concurrence étrangère et de représenter la France sur les marchés extérieurs.

Faute d'une décision extrêmement rapide et aboutissant à la création d'une société avec participation de l'Etat, comme c'est le cas en Angleterre ou en Suède, l'ensemble de l'industrie électronucléaire française passera sous le contrôle étranger, notamment américain, peut-être au cours des toutes prochaines semaines.

Nous tenons à souligner les détestables conséquences qui en résulteraient pour toute notre économie et à mettre en garde le Gouvernement sur sa responsabilité à ce sujet.

Dans un autre secteur, il faut citer aussi le cas de l'Institut Pasteur, maison vénérable et de réputation mondiale qui, par manque de décision des autorités responsables, est aujourd'hui menacée de disparition à brève échéance si elle ne trouve pas, au cours des semaines à venir, à la fois un ballon d'oxygène sur le plan des crédits et un interlocuteur capable d'apprécier sa situation et d'examiner avec lui l'ensemble des problèmes posés.

Mentionnons enfin l'état d'abandon de la recherche en sciences sociales.

Tels sont certains aspects de la situation dans laquelle est placée la recherche en France. Ils ne sont guère réjouissants et l'on ne saurait passer sous silence ce fait essentiel que nous n'en serions pas là si notre pays s'était engagé plus franchement dans la voie de la coopération internationale.

Alors qu'une telle coopération avec nos partenaires du Marché commun et les pays voisins est le relais naturel des efforts entrepris sur le plan national, on a poursuivi une politique résolument nationaliste.

C'est ainsi qu'en matière de télévision en couleur le procédé S. E. C. A. M. isole la France sur le continent européen.

Plus grave a été la mise en compétition des programmes nucléaires français et européens, ce qui aboutit à vider Euratom de toute substance.

Enfin, la situation des agences spatiales européennes et du C. N. E. S. frise l'absurdité, leur programme se doublant sur bien des points. Le résultat en est que le contrôle américain sur l'ensemble des télécommunications spatiales est à peu près total.

Les conséquences du budget de 1970 sur le plan de la recherche, aggravant celles du budget en cours, sont donc des plus alarmantes et, en dehors des dispositions purement financières, des décisions sont à prendre d'urgence si le Gouvernement veut redresser une situation gravement compromise.

D'abord — et c'est absolument essentiel — il est nécessaire de définir une véritable politique scientifique impliquant des choix clairs, des moyens précis et une continuité indispensable.

Seule, une telle définition est de nature à permettre l'essor d'une recherche fondamentale cohérente et la rentabilité de la recherche appliquée.

Il faut simultanément relancer la coopération technologique et scientifique avec le Marché commun et la Grande-Bretagne, de manière à limiter une concurrence nuisible pour tous, notamment dans les domaines nucléaire et spatial.

Dans le cas particulièrement brûlant du Commissariat à l'énergie atomique, une redéfinition claire des objectifs qui lui sont confiés s'impose, et non seulement dans le domaine électro-nucléaire.

L'écœurement des membres de cet organisme contraste avec le silence de ses responsables. Des réformes de structures s'imposent avec urgence pour éviter que ne soit gaspillé en vain le potentiel créé par le pays dans l'énergie atomique.

Ce qui est en cause dans le budget de la recherche, c'est à la fois le développement et l'indépendance. Que le Gouvernement prenne garde, en commettant l'erreur de retarder l'une, de ne pas sacrifier l'autre. (Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et communiste.)

M. le président. La parole est à M. Bouchacourt. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. Jacques Bouchacourt. Monsieur le ministre, votre budget comporte deux innovations importantes et très heureuses. Au développement industriel il associe désormais la recherche,

c'est-à-dire le présent et l'avenir. En outre, il propose l'esquisse d'une politique industrielle tant attendue.

Personne ne peut nier les progrès considérables qui ont été réalisés dans l'industrialisation durant ces six dernières années, au cours desquelles notre production industrielle s'est accrue de 80 p. 100, ce qui constitue le rythme le plus élevé de l'histoire économique française.

Dans le même temps, la part des dépenses budgétaires consacrées à la recherche n'a jamais cessé d'augmenter, triplant de 1958 à 1968. Dans ces domaines essentiels, aucun effort comparable n'avait jamais été consenti, sous aucun régime antérieur.

A l'actif du gouvernement précédent, indépendamment de son énergique défense de la monnaie, dont je tiens à remercier le ministre de l'économie et des finances de novembre 1968, il convient de mentionner la loi d'aide aux investissements, l'appel aux capitaux privés pour la construction des autoroutes, la convention passée entre l'Etat et la S. N. C. F. et bien d'autres mesures efficaces.

Cependant, il faut reconnaître que ces mesures salutaires ont été souvent davantage le résultat de la pression des événements que celui d'une politique bien coordonnée.

C'est ainsi qu'au début de novembre dernier se trouvait écarté, en application de l'article 42 de la Constitution, un amendement que j'avais eu l'honneur de présenter sous la forme d'un article additionnel à la loi de finances et qui proposait de substituer à la taxe forfaitaire de 5 p. 100 sur les salaires — inconnue de nos concurrents étrangers — une taxe sélective sur l'emploi, en vue de mieux assurer la compétitivité de nos industries de pointe. Or, moins de trois semaines plus tard, le Gouvernement était amené, sous la pression spéculative, à supprimer totalement la taxe sur les salaires.

Aujourd'hui, sont enfin définis quelques grands objectifs et certains moyens d'une politique industrielle française. Nous ne pouvons que vous féliciter, monsieur le ministre, d'en proposer les premières orientations.

C'est à propos de ces orientations que dans le temps très court qui m'est imparti je vous présenterai quelques observations concernant plus précisément l'Institut de développement industriel et l'environnement européen et mondial de cette nouvelle politique industrielle française.

La création de l'I. D. I. est l'heureux aboutissement — il faut le souligner — d'une coopération exemplaire du Gouvernement et de notre Assemblée. En effet, la commission de la production et des échanges avait proposé l'année dernière de prélever sur la ruineuse subvention accordée aux Charbonnages de France un crédit de 50 millions de francs, destiné à la première dotation d'une banque nationale d'investissement qui devait constituer l'outil majeur d'une politique industrielle éminemment souhaitable.

Comme toute innovation importante, celle-ci n'a pas manqué de susciter des réserves.

Certains ont présenté le futur institut comme une bouée de sauvetage pour les entreprises en difficulté. D'autres, en revanche, ont cru y voir, à l'égard des entreprises les plus compétitives, l'instrument d'une politique de nationalisation, c'est-à-dire d'inefficacité économique, comme en témoignent toutes les expériences françaises et étrangères en la matière.

Les explications détaillées que vous nous avez données sur l'I. D. I., notamment sur ses méthodes de gestion, sur le rôle prépondérant d'animateurs issus du secteur privé et sur le caractère provisoire de ses interventions financières, sont certainement de nature à apaiser la plupart des inquiétudes des uns et des autres.

L'institut de développement industriel ne viendra pas concurrencer les banques françaises traditionnelles. Cependant, s'il pouvait les inciter à retrouver ou à développer, dans un louable souci d'émulation, le goût du risque calculé et l'esprit d'entreprise au service de l'industrie qui anime la plupart des grandes banques étrangères, ce résultat justifierait à lui seul la création du nouvel organisme.

Il s'agit de permettre à l'industrie française de changer de vitesse, grâce à l'animation de quelques entreprises pilotes, choisies avec soin parmi celles qui, tout en disposant des meilleurs atouts — originalité technique, spécialisation poussée, dynamisme commercial — n'ont pu trouver jusqu'à présent la possibilité financière d'atteindre le niveau international.

Aux termes de ses futurs statuts, les concours de l'I. D. I. devraient être réservés expressément à des entreprises déclarant des bénéfices.

Les possibilités du marché mondial, c'est-à-dire les données du commerce extérieur exprimées, pour chaque secteur industriel, par le taux de couverture des importations par les exportations, devrait constituer, avec la recherche du maximum de rentabilité technique et financière des entreprises considérées, les critères essentiels des choix de l'I. D. I.

Monsieur le ministre, j'aimerais en recevoir confirmation de votre part.

En votant les crédits destinés à l'I. D. I., nous n'entendons pourtant pas vous donner un blanc-seing et nous comptons bien que vous nous tiendrez régulièrement informés du démarrage du nouvel organisme et de son évolution.

Le contexte d'une politique industrielle française doit, bien entendu, se situer au plan mondial, mais il passe nécessairement par le plan européen.

Dès la signature du traité de Rome, en mars 1957, les esprits réalistes, ceux-là même qui écartent comme irrationnelle la supranationalité européenne, n'avaient pas manqué de souligner le caractère illusoire d'un marché commun dépourvu à la fois d'un ministère commun de l'économie et des finances et d'une monnaie commune.

Les faits n'ont pas manqué de confirmer cette opinion de bon sens et il est curieux de constater, dans une union douanière qui n'en est même pas une en l'absence d'une fiscalité unique, à quel point se sont exaspérés chez nos partenaires les nationalismes économiques sous les formes les plus diverses : multiplication des entraves techniques, ristournes abusives de taxes, non-perception de cotisations sociales des entreprises exportatrices, préférences systématiques accordées aux matériels nationaux par les administrations et les entreprises.

La Communauté économique européenne apparaît de plus en plus comme un contresens économique, dans la mesure où elle confronte à l'intérieur d'un cadre trop étroit des industries foncièrement concurrentes, sans la moindre politique commune, fût-ce dans les domaines de la technologie ou de la recherche, sans même un programme commun de développement ou de spécialisation.

Il est donc urgent de reconsidérer le Marché commun qui se trouve déjà, par la force des choses, remis en question. L'important est de sortir de l'impasse actuelle et d'en sortir vite.

En effet, comme le souligne l'excellent rapport de la commission de la production et des échanges, « la balance des échanges de la France avec chacun de ses partenaires de la Communauté économique européenne pose aujourd'hui de graves problèmes ».

Il y va non seulement de la possibilité d'une politique industrielle française, mais aussi de notre survie en tant que pays industriel et nation évoluée.

Certes, dans la conjoncture actuelle, il serait présomptueux de notre part d'offrir à nos partenaires le franc français comme monnaie commune de l'Europe des Six. Peut-être pourrions-nous plus facilement leur proposer l'europanisation de notre actuel ministre de l'économie et des finances et de sa politique fiscale et financière. Mais, à la réflexion, une telle proposition aurait sans doute encore moins de chance d'être prise en considération.

Alors, le Gouvernement français ne pourrait-il envisager de présenter à ses partenaires des propositions plus réalistes en vue d'atténuer les distorsions les plus évidentes qui sont actuellement constatées entre les économies des Six ?

De telles négociations, très concrètes, pourraient utilement concerner la spécialisation des industriels de chacun des partenaires, la gestion européenne des charbonnages, qui allégerait de quelques deux milliards de francs votre budget et les contribuables français, ou encore la création d'un complexe européen de l'automobile.

Dans le domaine social, pourquoi ne pas suggérer la création d'une grande fédération syndicale européenne ?

Une telle fédération s'inspirerait utilement du D. G. B. allemand, qui présente cette particularité, étonnante en France, de défendre, avec la plus grande efficacité et une intelligence économique inconnue de nos syndicats, les véritables intérêts de travailleurs — lesquels reposent, en définitive, sur l'expansion nationale — à l'exclusion des fallacieuses surenchères politico-démagogiques que nous connaissons en France et qui ne peuvent qu'engendrer la course catastrophique des salaires et des prix et une régression économique et sociale.

Si de telles propositions concrètes n'aboutissaient pas dans le cadre européen, elles pourraient être reprises dans le cadre du traité d'amitié franco-allemand et comporter par exemple l'échange de dirigeants du D. G. B. contre un jugement échantillonage de nos divers états-majors syndicaux. Une année suffirait sans doute au savoir-faire de nos techniciens du conflit social pour démanteler les robustes mécanismes de la production allemande et ramener celle-ci au niveau français.

De même, un échange standard de l'actuelle direction de la Régie Renault contre le directeur de Volkswagen permettrait certainement de démontrer que, grâce à une gestion assainie, notre régie nationale pourrait à la fois rémunérer les capitaux investis, payer à l'Etat les impôts supportés par les entreprises privées et lui apporter en outre de substantiels bénéfices.

La première condition de la compétitivité est l'égalité des conditions de concurrence.

A défaut d'une véritable communauté économique européenne, il importe que le Gouvernement obtienne au plus tôt de nos partenaires les harmonisations qui apparaissent indispensables au maintien du *statu quo*.

C'est ainsi qu'en application des articles 117 et 120 du traité de Rome la durée légale des congés payés annuels devrait être, dans la Communauté économique européenne, fixée uniformément à quatre semaines, alors qu'elle n'est en général que de deux semaines chez nos partenaires. Cette disparité se traduit par un supplément de 4 p. 100 de la charge salariale en France et par un moindre amortissement du matériel. De ce chef, le handicap français des prix de revient est de l'ordre de 2,5 à 3 p. 100.

Sur l'ensemble des observations qui précèdent, je souhaite vivement, monsieur le ministre, connaître votre sentiment et celui du Gouvernement.

Les récentes péripéties monétaires ont remis en cause le Marché commun agricole, le seul qui ait été esquissé. Ne serait-ce pas l'occasion de reconsidérer l'union douanière, dans toute la mesure où elle constitue un sérieux obstacle au développement d'une politique industrielle française cohérente, à l'image du très efficace *Trade Expansion Act*, qui constitue, vous le savez, la charte du libéralisme américain ?

Or, cette charte prévoit la possibilité de revenir sur le principe du libre échange lorsque se trouve menacé par la concurrence étrangère tel ou tel secteur industriel américain. Nous aurions sans doute mauvaise grâce à nous montrer plus libéraux à cet égard que les puissants Etats-Unis.

L'expérience négative du Marché commun démontre que l'application d'un libéralisme sans nuance, dans un marché insuffisant, peut être aussi néfaste que le protectionnisme.

A l'Europe des illusions supranationales, puis des désillusions, doit succéder l'Europe des réalités, des réalités géographiques, économiques et humaines.

Cette Europe des réalités exclut, au moins pour un temps imprévisible, l'abandon des souverainetés nationales, mais elle exige en revanche une concrète association ouverte à toutes les nations européennes, laquelle n'a jamais été sérieusement tentée en dehors d'un cadre inadéquat.

Aussi bien, le Marché commun de la petite Europe est déjà dépassé. Sachons donc faire le choix de l'avenir, celui de la spécialisation industrielle axée sur les grands marchés économiques mondiaux.

Au stade actuel de l'évolution des techniques, la notion de marché intérieur, même étendu à l'Europe des Six, apparaît dépassée.

La rentabilité de nombreuses activités industrielles réclame en effet des débouchés dépassant, non seulement le cadre national, mais aussi les limites de l'actuelle union douanière européenne. Pour les techniques de pointe, le marché potentiel se situe déjà au niveau mondial.

C'est ainsi que le nombre des sociétés industrielles pratiquant une stratégie à l'échelle mondiale ne cesse de croître. Or beaucoup de ces entreprises parmi les plus florissantes, ont la nationalité de pays relativement exigus tels que la Suisse, la Suède, la Hollande, qui ont su créer un environnement favorable à leur démarrage et auxquels elles assurent, en contrepartie, un niveau de vie élevé.

Si la France pouvait disposer de dix ou douze entreprises d'un niveau multinational comparable à celui de la société hollandaise Philips, par exemple, le problème de notre compétitivité se trouverait probablement réglé. L'I. D. I. devrait jouer en France le rôle déterminant d'un catalyseur pour la promotion de telles sociétés.

Il convient de souligner que, loin de nuire au développement de l'artisanat et des petites et moyennes industries, ces grandes sociétés pilotes les multiplieront, au contraire, en raison de leurs besoins considérables dans tous les domaines de la sous-traitance.

En définitive, en assurant, non seulement le plein emploi mais le meilleur emploi, le développement industriel apparaît de plus en plus comme la condition de l'expansion et comme la plus saine des politiques sociales.

Puisse donc la mise en œuvre d'une politique industrielle française, définie à l'échelle mondiale, bénéficier désormais de toutes les priorités qui s'attachent à une cause nationale essentielle. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. Boudet.

M. Roland Boudet. Monsieur le ministre, mes chers collègues, dans le temps très bref qui m'est accordé et que j'espère ne pas dépasser, je veux, au nom du groupe Progrès et démocratie moderne, attirer votre attention sur un sujet bien différent de ceux qui viennent d'être traités. Il est aussi beaucoup plus terre à terre.

Il s'agit de la mutation que subissent à la fois le commerce, l'artisanat et la petite industrie. Il n'est pas possible de nier cette évolution, mais le Gouvernement a le devoir de prendre les dispositions nécessaires pour qu'elle se fasse sans heurts et, surtout, sans victimes.

Qu'il se crée dans les villes d'une certaine importance des super-marchés ou libre-service, c'est inévitable. Mais des mesures appropriées doivent protéger le petit commerce libre et indépendant. Il est de l'intérêt de tous, des commerçants comme des consommateurs, qu'un équilibre s'établisse entre ces deux formes d'activité commerciale. Pour que joue la libre concurrence, qui doit rendre inutiles les contrôles tracassiers, souvent excessifs, le petit commerce est aussi utile que ces grands magasins dont l'entente, s'ils étaient seuls, entraînerait la formation de monopoles de fait extrêmement préjudiciables à l'intérêt des consommateurs.

Il faut, dans un souci de justice, que les charges — c'est-à-dire les impôts — et les chances soient égales entre les petits commerçants et les grands magasins.

Dans l'immédiat, il est urgent, monsieur le ministre, que des décisions soient prises pour régler la création de ces grands magasins. Des commissions départementales comprenant, d'une façon équitable, des représentants du petit commerce, et dotées de pouvoirs réels, doivent être rapidement mises en place. Des directives précises doivent leur être données en vue de réglementer le nombre des grands magasins et d'interdire, d'une façon générale, la création de centres commerciaux en dehors des villes.

En effet, la création de ces centres provoque d'abord une perturbation très néfaste à l'activité commerciale des villes. Plus tard, si ces centres deviennent prospères, ils seront entourés de maisons d'habitation, d'autres commerces et une seconde ville naîtra au détriment de l'ancienne. Il faudra alors faire des rues, aménager des parcs de stationnement, construire des écoles maternelles et des piscines, ce qui rendra sans utilité ce qui a été réalisé dans la ville déjà existante.

La solution consiste à inciter les grands magasins à s'installer, en nombre raisonnable, le plus près possible du centre des villes. Si l'opération pose des problèmes d'urbanisme, alors que l'on dégage des crédits pour permettre aux municipalités de faire disparaître les quartiers insalubres et de faciliter la circulation urbaine par la création des boulevards périphériques indispensables.

Les villes doivent se développer à partir de ce qui existe et non en créant des « villes bis », qui poseront rapidement des problèmes d'urbanisme fort onéreux.

Certes, Paris est un cas unique qui justifie des exceptions. Je voudrais cependant faire remarquer que le baron Haussmann, soucieux de moderniser Paris, n'a pas créé un Paris-2, mais a détruit de vieux quartiers. Si l'on faisait abattre aujourd'hui tous les immeubles insalubres de Paris, ceux qui n'ont ni eau ni cabinet de toilette, vous verriez quelle place on pourrait dégager dans la capitale !

Il est urgent, monsieur le ministre, qu'avec votre collègue de l'équipement, vousfassiez prendre des décisions dans ce sens afin surtout de protéger les villes moyennes, menacées par ce déferlement fébrile et anarchique des grands magasins qui s'installent dans la nature.

Les villes sont, par vocation, des centres commerciaux. On doit leur laisser cette activité et défendre leur petit commerce, lequel s'harmonisera avec quelques grands magasins qui, installés au centre, constitueront un pôle d'attraction dont toute la cité bénéficiera.

Sur le plan fiscal, une refonte totale des finances des collectivités locales doit mettre fin à des inégalités scandaleuses. La patente doit être supprimée et remplacée par un impôt plus juste, tenant compte du chiffre d'affaires et des marges de bénéfice des différents articles vendus.

Je veux souligner aussi que, dans nos petits villages, les commerçants — rarement plus de deux — qui tiennent la cabine téléphonique, le débit de tabac, le bar et vendent en même temps que les timbres les articles d'épicerie et de mercerie, jouent véritablement un rôle d'utilité publique. S'ils disparaissent, le village meurt.

Pour mettre les actes en conformité avec les discours officiels qui préconisent la décentralisation, il faudrait exonérer d'impôt ces petits commerçants de nos villages. Leur activité est la seule à maintenir la vie communale et à l'aider à reprendre timidement son essor.

Afin d'aider nos chefs-lieux de canton, nos bourgs, nos villages — mais cela relève de la compétence de votre collègue des finances — l'impôt sur les commerçants devrait être affecté d'un coefficient dégressif en raison inverse du nombre d'habitants de la commune, de telle manière qu'aucun impôt ne soit perçu dans les villages ne comptant que deux commerçants. Une telle mesure est indispensable si l'on veut que nos agriculteurs des pays d'élevage restent sur leurs exploitations.

Enfin, pour nos artisans et nos petits industriels, il faut demander à M. le ministre des finances que soit mis fin aux restrictions de crédits qui mettent en péril beaucoup de nos

modestes entreprises, lesquelles sont privées d'une puissance financière suffisante. Leur disparition n'améliorerait en rien la situation économique de la nation, bien au contraire.

Nous souhaiterions aussi qu'avec votre collègue chargé de la santé publique, vous puissiez faire venir devant le Parlement, avant la fin de cette session, la discussion du nouveau projet de loi sur l'assurance maladie des non-salariés.

Voyez-vous, monsieur le ministre, le monde du commerce, de l'artisanat et de la petite industrie est certainement celui qui trouble le moins la vie de la nation en ces temps difficiles. Il manifeste très rarement. Il ignore presque la grève. S'il est présentement en émoi, c'est pour les motifs que j'ai rapidement évoqués. Il vous serait facile, par quelques mesures, de dissiper les menaces qui pèsent sur cette catégorie de Français, de prouver ainsi votre souci de voir ce secteur très important de l'activité nationale opérer sa mutation sans risque et d'aider à la renaissance de nos bourgs et de nos villages.

Dans le monde moderne, notre pays représente une modeste superficie. Votre devoir est de faire en sorte que sur tous nos kilomètres carrés la vie y soit active par l'industrie, l'artisanat et le commerce. Je ne doute pas que ce soit là votre but.

M. le président. La parole est à M. Westphal. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. Alfred Westphal. Messieurs les ministres, mes chers collègues, la discussion du budget du ministère du développement industriel et scientifique me donne l'occasion de revenir, une nouvelle fois, sur un problème qui inquiète depuis quelque temps les parlementaires et les responsables de la vie économique des départements frontaliers de l'Est.

Je dis bien : une nouvelle fois. En effet, à plusieurs reprises déjà, j'ai attiré l'attention du Gouvernement sur ce problème et plus particulièrement celle du ministre de l'économie et des finances.

Si le souci qui m'a fait monter à la tribune pouvait entrer dans le cadre de vos attributions, monsieur le ministre, et si je pouvais trouver aujourd'hui une oreille attentive et bienveillante, j'en serais particulièrement heureux.

De quoi s'agit-il ? D'un problème local.

Pour répartir l'aide au développement, le Gouvernement avait créé différentes zones : des zones d'entraînement et des zones d'accompagnement. Nous n'appartenons, en réalité, ni aux unes ni aux autres.

Nous constituons ce que j'ai l'habitude d'appeler une zone d'affrontement, parce que nous sommes en compétition sévère et permanente avec l'étranger, c'est-à-dire avec la Suisse, mais surtout, dans le cas du Bas-Rhin, avec le Land de Bade-Wurtemberg. Or, vous n'êtes pas sans savoir, monsieur le ministre, que ce Land est de tous les Länder allemands celui qui a enregistré le plus fort pourcentage d'expansion économique et de développement industriel depuis la dernière guerre.

Ce matin, l'un des rapporteurs a fait état de la stagnation économique de notre pays entre les deux guerres. Il a, en revanche, insisté sur les progrès réalisés sous la IV^e et la V^e République, et il s'est réjoui des progrès réalisés plus spécialement dans le domaine des exportations et des importations.

Si je veux retenir tout simplement le mot « exportations », monsieur le ministre, ce ne sera pas pour parler de marchandises, mais de main-d'œuvre, parce que nous exportons aussi de la main-d'œuvre et que cette exportation est conditionnée par un problème de salaires.

Il est de notoriété publique, en effet, que les salaires allemands sont nettement plus élevés que les salaires français. Ce fut toujours le cas. Mais, pendant longtemps, cette différence a été tempérée par l'avantage que constituait l'octroi en France de prestations familiales plus importantes. Si bien que, seuls, les jeunes, célibataires ou mariés sans enfants, allaient chercher fortune à l'étranger.

La situation a changé au cours des derniers mois, du fait, d'abord de la dévaluation du franc, ensuite de la majoration des salaires allemands de 8 à 11 p. 100 survenue en octobre dernier, enfin de la réévaluation du deutsche Mark.

A tous ces éléments viennent encore s'ajouter des services de ramassage fort bien organisés et l'existence, dans les entreprises, de cantines offrant des repas à bas prix.

Cela m'amène à dire que nous continuons à vivre sur une mauvaise frontière. Longtemps celle-ci a été mauvaise du point de vue politique et militaire. Elle l'est maintenant du point de vue économique, parce que nous sommes au corps à corps avec un adversaire qui est vraiment de taille. Or, pour l'instant, nous sommes en état d'infériorité.

Où en est le développement industriel de notre région ? Je suis malheureusement obligé de dire qu'il est au point mort. Quel industriel, en effet, oserait envisager l'implantation d'une activité nouvelle dans notre région, en sachant par avance qu'il

rencontrera les plus grandes difficultés pour recruter de la main-d'œuvre, à moins d'offrir des salaires nettement supérieurs à ceux usuellement payés ?

Je ne peux m'empêcher d'éprouver une certaine amertume à l'idée que le pays qui a perdu la première, puis la seconde guerre mondiale, est précisément en train de gagner la guerre économique et monétaire. A quoi cela tient-il, monsieur le ministre ? Sommes-nous en présence, de l'autre côté de la frontière, d'extraordinaires magiciens ? Ou, alors, y travaille-t-on plus que chez nous ?

Personnellement, je ne crois pas à la vertu de la baguette magique.

Ne nous a-t-on pas dit, aussi, que la France avait la productivité la plus élevée de tous les pays d'Europe, exception faite de l'Italie ? Alors, monsieur le ministre, avez-vous une réponse à ma question ?

J'ajoute que mon raisonnement s'applique non seulement à la République fédérale allemande qui a bénéficié, à une époque, de l'aide du plan Marshall, mais aussi à l'Allemagne de l'Est qui a opéré un redressement spectaculaire en se hissant au rang de grande puissance industrielle. On peut alors s'interroger sur ce qui arriverait si, à la suite d'une réunification des deux Allemagnes, la France, pays de cinquante millions d'habitants, insuffisamment industrialisé, était confrontée à un bloc de quatre-vingts millions d'habitants, puissamment charpenté et fortement industrialisé. Nous serions vraiment très mal placés. Il nous reste beaucoup à faire pour pouvoir risquer une pareille confrontation.

Jusqu'à présent, en ce qui nous concerne, le Gouvernement a plutôt adopté, à mon grand regret, une solution de facilité, pensant sans doute que notre région était encore relativement favorisée, ne connaissant pas le chômage. Nous en avons eu — oh ! comble de l'ironie — au moment de la récession économique allemande. Il a affecté la main-d'œuvre migrante française qui avait été licenciée en Allemagne. Il n'en est plus question aujourd'hui. Mais n'est-il pas regrettable de constater que nous sommes tributaires de l'économie allemande pour assurer le plein emploi ? On nous demande même plus de main-d'œuvre que nous ne pouvons en fournir.

Alors, s'il n'y a pas de chômage et si on laisse la situation évoluer comme elle l'a fait au cours des dernières années, notre région risque bientôt de devenir la chasse gardée, la réserve de main-d'œuvre de l'industrie allemande. Je ne pense pas que cela soit votre désir, monsieur le ministre. Ce n'est, en tout cas, certainement pas le nôtre.

Ce matin, j'avais caressé un espoir que je n'ai pas tout à fait perdu : j'avais cru entrevoir une lueur en apprenant la création d'un nouvel organisme : l'institut de développement industriel. Or, il y a quelques minutes à peine, il a été vivement critiqué et cela, avant même d'avoir fonctionné. Quant à moi, je lui maintiens le bénéfice du doute. Il n'y a encore rien, ni à son actif ni à son passif.

Monsieur le ministre, en définissant clairement ses attributions et ses objectifs, peut-être pourriez-vous, entre autres, lui assigner la tâche de se pencher sur la situation de l'Alsace et d'une partie de la Moselle, de rechercher des solutions et de faire des propositions.

Et si vous aviez d'ores et déjà, dans vos cartons, quelque solution valable en réserve, n'hésitez pas à nous la dévoiler. Vous nous trouverez toujours à vos côtés pour la mettre en pratique. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. Alain Terrenoire.

M. Alain Terrenoire. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, si je tiens, à mon tour, à me féliciter de la création d'un nouveau ministère du développement industriel et scientifique, je dois regretter cependant que sa naissance parlementaire soit marquée par la présentation d'un budget de restriction.

Je déplore que, dans notre pays, et au niveau le plus élevé de l'Etat, on n'ait pas compris que s'il était un secteur à épargner, c'était bien celui de la recherche.

Hélas ! comme vous, monsieur le ministre, je souhaite que, dans les années futures, on revienne sur cette erreur fondamentale et que — pourquoi pas ? — l'objectif que vous vous êtes fixé pour 1975, celui d'atteindre 3 p. 100 du produit national brut, soit dépassé, ce qui permettrait de compenser les insuffisances de cette année.

Mon propos portera sur le problème de la coopération scientifique internationale.

Il faut d'abord remarquer que la coopération résultant d'accords bilatéraux est généralement fructueuse. En revanche, la coopération multilatérale donne trop souvent des résultats décevants, comme le prouvent les exemples de l'E. L. D. O., de l'E. S. R. O. et d'Euratom.

La coopération prévue au sein du C. E. R. N., notamment dans le cadre des expériences faites grâce à l'accélérateur de particules de Meyrin, semble l'exception qui stifie la règle. Elle montre que la conjugaison de l'effort scientifique de plusieurs nations est possible et qu'aucun véritable obstacle ne provient des chercheurs eux-mêmes.

En revanche, l'incapacité dans laquelle semblent se trouver les Etats membres du C. E. R. N. de prendre une décision, quant au projet d'accélérateur de particules, fournit une preuve supplémentaire des difficultés de la coopération multilatérale. La pierre d'achoppement est, ici encore, la théorie dite du « juste retour », dont la seule mention tend à démontrer qu'il n'y a pas encore un réel esprit européen, mais une juxtaposition de politiques nationales.

On ne saurait trop remettre en cause la théorie du juste retour, qui est défendue par des pays coopérant avec la France aux réalisations de l'Eldo et de l'Esro, théorie qui vise pratiquement à faire bénéficier chaque Etat membre de « rentrées » proportionnées à sa contribution totale au programme initial et au programme complémentaire.

Il y a un an, le Conseil de l'Europe a demandé que les contrats soient répartis « plus équitablement ». C'est là une théorie assez surprenante.

Dès l'instant où les pays participants ont, en matière spatiale, des niveaux technologiques différents, il est évident que la théorie du juste retour va à l'encontre de l'efficacité.

Cette théorie a été peut-être plus néfaste encore à l'activité d'Euratom. Comme dans le cas de l'Eldo et de l'Esro, c'est l'Italie qui a défendu le plus ardemment ce principe.

L'Italie, bien qu'elle n'ait pas été défavorisée sur le plan des infrastructures, puisque c'est sur son sol qu'est construit le grand centre d'Ispra, a sans cesse cherché à faire prévaloir une priorité en faveur de certaines directions de recherche. Ces choix impliquaient que la plus grande partie des études serait confiées à ses laboratoires, telles les recherches sur la filière de réacteurs électrogènes « Orgel ».

C'est pourquoi Euratom, de tergiversation en tergiversation, n'a reconnu que tout récemment une certaine priorité aux recherches sur les réacteurs surrégénérateurs, bien que ceux-ci aient un brillant avenir. On a, semble-t-il, différé ce choix, sans doute parce qu'une part importante des travaux auraient dû être effectués en France, notre pays ayant une avance certaine en ce domaine.

Pour sortir de l'impasse, le Conseil des communautés, sur la suggestion de la France, a proposé, en décembre 1967, que les programmes de recherches communes soient de deux sortes : un programme commun financé par tous les Etats, et des programmes complémentaires financés par les seuls Etats intéressés.

Par la souplesse qu'elle apporterait, cette procédure tendrait à faciliter et à rendre plus efficace la coopération entre les Six. Seules les actions d'intérêt général seraient inscrites au programme commun ; les actions particulières n'intéressant que certains partenaires seraient l'objet d'ententes communes entre ceux-ci, au titre des programmes complémentaires. Ainsi, un pays ne pourrait plus bloquer la coopération entre les autres partenaires — comme cela s'est vu dans le passé — du fait de son absence d'intérêt pour un programme particulier.

Le conseil de ministres des communautés a arrêté, le 20 décembre 1968, pour 1969, des programmes qui semblent acceptables par tous.

D'abord, des programmes d'intérêt commun : filières de réacteurs nucléaires avancés — c'est-à-dire surrégénérateurs — métrologie nucléaire, radioprotection, biologie, fusion thermonucléaire, d'un montant global de 30,6 millions d'unités de compte. Ensuite, des programmes particuliers, d'un montant global de 23,6 millions d'unités de comptes.

La France participe à un important programme sur les réacteurs à eau lourde, devenu complémentaire en raison de l'absence d'intérêt de la Belgique. Mais elle est absente de quelques autres projets dont l'intérêt semble trop mince.

Dès le début de l'année 1969, certaines délégations, ainsi que la commission de Bruxelles, ont voulu remettre en cause la notion même de programme complémentaire.

Bien plus, devant l'assemblée parlementaire, le 12 mars dernier, à Strasbourg, M. Rey a fait ressortir la disproportion qui existait entre la contribution financière demandée à la France pour le programme d'Euratom, et les avantages dont elle bénéficierait au titre de la politique agricole commune. C'était officialiser la théorie du juste retour, en l'aggravant, puisqu'on l'étendait à des domaines autres que la recherche.

Le Gouvernement ne saurait trop souligner, auprès de nos partenaires, que le parallèle entre l'agriculture et la recherche nucléaire ne repose sur aucun fondement juridique ou technique : le traité de l'Euratom revêt, en effet, un caractère tout à fait spécifique, sans aucun lien économique, technique ou

juridique, avec les règles et engagements du traité de la Communauté économique européenne en matière agricole. Il ne prévoit d'ailleurs pas le financement d'une politique commune de recherche nucléaire, mais simplement la coordination des recherches nationales et communautaires, et la mise en œuvre des programmes communs visant à compléter les recherches effectuées dans les États membres.

Il faut d'ailleurs ajouter que les travaux récents menés par les Six pour aboutir à une coopération scientifique et technique — groupe Maréchal, puis groupe Aigrain — viennent à l'appui des thèses pragmatiques soutenues par la France.

La notion de juste retour conduit à une conception aberrante de la coopération européenne dans les domaines scientifique et technique. Cette manifestation d'un nationalisme économique exacerbé — car il ne s'agit que de cela — sévit plus particulièrement chez ceux de nos partenaires qui reprochaient le plus volontiers à la France, dans le passé, un certain ultra-nationalisme politique.

Je voudrais, pour conclure, faire justice d'une contrevérité qui est assez fréquemment répandue chez nos partenaires du Marché commun, et qui l'a été encore tout récemment par une personnalité de rang ministériel, M. Théo Lefèvre, ministre belge de la recherche scientifique.

Il a été affirmé, en effet, que si l'Euratom n'avait pas doté l'Europe d'une usine de séparation isotopique de l'uranium, la faute en incombait uniquement à la France, et plus précisément au général de Gaulle.

Je pense que vous tiendrez, monsieur le ministre, à rappeler du haut de cette tribune que la France ne s'est jamais opposée à la création d'une telle usine européenne et qu'elle s'est bornée à rappeler constamment la lettre des traités qui s'opposent à ce qu'une telle usine soit construite en Allemagne, ou par l'Allemagne.

Ce ne sont pas, mes chers collègues, de telles allégations qui renforceraient l'esprit de coopération au sein de la Communauté. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Alduy (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Paul Alduy. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'État, mes chers collègues, je n'ai pas l'intention, comme l'a fait tout à l'heure, semble-t-il, M. Westphal, de dresser un réquisitoire.

Je me contenterai, au nom de mon groupe, d'exprimer le regret que le Gouvernement, lors de son entrée en fonction, n'ait pas établi un bilan, dans ce domaine comme dans les autres.

En effet, le déséquilibre de la balance commerciale et la chute du franc, d'un côté et l'autre, dans une très large mesure, à des importations massives de produits industriels étrangers, ont, tout d'un coup, rendu le pouvoir et l'opinion publique pleinement conscients des insuffisances de notre développement industriel. C'est fort heureux ! Ce qui l'est beaucoup moins, c'est que le Gouvernement était averti depuis déjà de longues années.

Aussi, sommes-nous, monsieur le ministre, très satisfaits de vous voir au banc du Gouvernement, car c'est à M. Ortolli, commissaire général au Plan, que le Premier ministre Georges Pompidou confiait, le 4 avril 1966 — il y a donc trois ans et demi déjà — le mandat de définir les orientations et la politique à suivre dans les différentes branches industrielles, de coordonner les moyens de l'État pour appuyer les initiatives de ces branches industrielles et, enfin, de créer les conditions générales favorables au développement industriel.

Mais, avant même le 4 avril 1966, le Gouvernement avait eu d'excellentes intentions. Il avait en effet, par décret du 13 novembre 1959, confié au comité que l'on a appelé depuis « comité Rueff-Armand », composé des plus hautes personnalités du monde économique, le soin « d'examiner les situations de fait ou de droit qui constituent, d'une manière injustifiée, un obstacle à l'expansion de l'économie ».

Ces intentions étaient, je n'en doute pas, très pures, mais elles furent, dès le départ, détournées de leur objet.

A cet égard, je livre à votre appréciation le jugement de M. Louis Armand, que l'on trouve à la page 42 de l'ouvrage qui a paru il y a quelques mois sous le titre : *La France dans la compétition économique*.

M. Louis Armand n'est pas de nos amis, nous n'avons pas grand-chose de commun avec lui, mais son jugement fait autorité.

M. Louis Armand écrit :

« Nous avions été créés, un beau jour, dans l'enthousiasme ; nous devions nous occuper de tout de ce qui empêchait un développement harmonieux de l'économie, et puis les cabinets ministériels sont intervenus dans la nuit et, dès le lendemain matin, l'interdiction fut faite d'aborder les domaines importants ; le mot « crédit » ainsi que le mot « pétrole », je crois, disparurent de notre programme, mais nous avons conservé le droit

de nous occuper des taxis, des coiffeurs... Nous nous sommes demandé si cela valait la peine de nous mettre au travail, mais, dans une vision optimiste, nous avons décidé qu'on pouvait trouver du plaisir à chasser le lapin, faute de chasser l'éléphant. »

Mon propos n'a d'autre objet que de préciser les responsabilités du Gouvernement au cours des dernières années.

Certes, l'économie nationale n'est pas malsaine, mais chacun a pleinement conscience que le développement industriel de la France est moins rapide que celui de l'Allemagne ou que celui de l'Italie. Ce matin, monsieur le ministre, vous avez vous-même reconnu que la production industrielle de l'Allemagne était de 42 p. 100 supérieure à celle de la France.

Nul ne comprend, dans l'opinion publique, que les marchandises étrangères envahissent aujourd'hui le marché national, que les interrupteurs électriques italiens, par exemple, aient le monopole de l'équipement dans les immeubles construits dans le Midi de la France, ou que les compteurs suisses équipent à 80 p. 100 l'électricité de France.

Par conséquent, nous demandons que, cette fois, les promesses soient tenues et que les moyens vous soient donnés — vous voyez que je viens à votre secours — de pratiquer une politique de redressement industriel.

Pressé par le temps, je ne peux vous en suggérer que deux parmi tant d'autres.

Le premier est relatif au crédit à l'entreprise ; le second concerne la nécessaire coordination entre les autorités responsables de l'industrialisation.

D'abord le crédit.

Comme l'a souligné M. Poncelet dans son rapport, à la page 31, c'est une tradition des banques françaises que de fuir devant le risque, et les observateurs sont unanimes sur ce point. Mais, dans un pays où les banques nationalisées sont les plus puissantes, la sclérose des banques est en fin de compte, celle du Gouvernement.

Si le Gouvernement avait définitivement choisi, aujourd'hui, la voie du dynamisme, nous en serions très heureux.

Il peut faire de l'institut de développement industriel — l'I. D. I. — un instrument dynamique, mais à deux conditions : d'une part, que les capitaux des banques nationalisées soient largement majoritaires, car les capitaux privés peuvent être tentés de soutenir des intérêts non conformes à l'intérêt général — cela paraît évident — et, d'autre part, que les actions de l'I. D. I. soient conformes aux orientations du Plan.

C'est en ce sens, je le rappelle, que notre groupe réclame, depuis longtemps, la création d'une banque nationale des investissements, qui serait chargée de promouvoir les investissements prioritaires, dans le cadre d'un plan national démocratiquement élaboré, mais impératif quant à ses obligations, non pas un plan qui rappellerait un peu Blanche-Neige, comme l'a dit M. Ponia-towski.

Nos inquiétudes, aujourd'hui, sont vives. En effet, d'une part, le Gouvernement ne témoigne d'aucune confiance en ses propres banques nationalisées et, d'autre part, il accorde de moins en moins de vertu aux impératifs du Plan. Il est, en quelque sorte, prisonnier de ses propres habitudes de pensée et de son défaut de doctrine.

Monsieur le ministre, il vous faudra choisir.

Il en est de même dans le domaine des incitations fiscales.

Là aussi, je vais citer M. Lelong, rapporteur, qui déclare, à la page 14 de son rapport :

« Au moment où, au niveau du commissariat au Plan et de la direction de la prévision, l'accent était mis sur l'autofinancement, le Gouvernement a fait adopter le régime de l'avoir fiscal qui, d'une manière permanente et notable, confère aux revenus distribués un régime de faveur... Dès lors, des avantages fiscaux sont accordés à la fois aux bénéficiaires distribués et à ceux qui sont réinvestis. On aperçoit mal, dans ces conditions, la finalité de cet ensemble. »

Aujourd'hui même, vous vous proposez de relancer l'économie industrielle, mais vous n'avez encore rien entrepris pour supprimer et remplacer la patente, qui est l'impôt le plus anti-économique qui soit.

Vous déplorez le déficit des brevets, mais vous n'avez pas encore les moyens de rapprocher l'Université de l'entreprise. Chaque année, la fuite des cerveaux s'amplifie. Alors que vous cherchez le renouveau, vous réduisez du quart les investissements publics, ce qui ne peut manquer de produire un mouvement de récession.

Dès lors, je suis amené — et c'est mon troisième propos — à formuler une dernière observation.

N'est-il pas possible, est-il vraiment surhumain de remettre entre les mains d'une seule autorité — la vôtre — la responsabilité de l'ensemble des actions nécessaires au développement industriel ?

L'aide à l'industrialisation émane de cinq ou six ministères à la fois. A son sujet, il convient de formuler au moins trois observations.

D'une part, cette aide est très insuffisante en volume. En excluant l'aide à l'équipement des zones industrielles, elle est, en France, d'environ 200 millions de francs, contre 2 milliards — soit dix fois plus — en Grande-Bretagne et en Italie.

Sur ce point, je me réfère à la documentation française du 6 octobre dernier et à une déclaration que vous avez vous-même faite il y a quelques mois et qui a été reproduite dans la presse.

En Italie, une entreprise qui s'installe dans le Mezzogiorno peut bénéficier simultanément d'une subvention égale à 20 p. 100 du montant de ses investissements, d'un prêt sur quinze ans, au taux de 3 à 5 p. 100, couvrant 50 p. 100 des investissements ; d'une exonération d'impôts pendant dix ans, d'un abattement de ses charges sociales, réduisant de 4 à 5 p. 100 le coût de la main-d'œuvre.

Nous sommes encore loin de compte !

En ce qui concerne la mise en œuvre des zones industrielles, les collectivités locales rencontrent les pires difficultés, du fait des innombrables complications administratives et aussi de la lourdeur des procédures d'expropriation, qui exigent communément un délai de deux ou trois ans. Il faut donc parfois cinq, six ou même sept années pour créer une zone industrielle. Evidemment, il y a là de quoi décourager tous ceux qui désirent s'y installer.

Voici ma dernière observation.

Les critères selon lesquels sont géographiquement réparties les aides relèvent de la plus haute fantaisie.

Dans une même région — vous vous y rendrez la semaine prochaine, monsieur le ministre — Carcassonne et Sète ont droit aux aides les plus larges, tandis que Narbonne et Perpignan en sont complètement exclues, de telle sorte que de nouvelles distorsions, de nouveaux déséquilibres sont créés entre villes voisines.

Il faut changer radicalement de méthode et procéder à un inventaire sérieux, minutieux, complet, des possibilités économiques de chaque région, de chaque département, de chaque commune, de manière à aider les communes, les départements ou les régions qui sont réellement défavorisés.

En manière de conclusion, je regrette avec mon groupe que l'on ne sente pas une finalité humaine dans la politique que vous préconisez.

Il s'agit non pas de produire davantage, pour le plaisir de produire davantage ou pour équilibrer notre balance commerciale ; il s'agit essentiellement de permettre, par une meilleure productivité, l'accroissement du pouvoir d'achat des salariés, le plein emploi permanent et, par voie de conséquence, l'accroissement général du pouvoir d'achat des citoyens.

A tout instant, surtout depuis quelques mois, on fait référence à la Suède. Mais le modèle suédois suppose la planification, c'est-à-dire l'intervention de l'Etat dans le sens du plein emploi et de l'élévation des salaires.

Il manque à votre politique, monsieur le ministre, tout au moins dans l'état actuel des choses, une finalité humaine clairement exprimée, des supports structurels puissants, et même les moyens propres à coordonner les diverses actions de l'Etat dans tous les domaines.

Au moment où l'opinion publique s'interroge, il était, je le crois, de notre devoir de vous dire la vérité. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. Fortuit. (Applaudissements.)

M. Jean-Claude Fortuit. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, de nombreux orateurs parmi ceux qui m'ont précédé ont évoqué les problèmes posés par la création de l'Institut de développement industriel.

Il est incontestable que la création de ce nouvel institut répond à un besoin. Mais il ne faut pas se dissimuler qu'elle a suscité de nombreuses réserves et que c'est seulement dans la mesure où toute équivoque pourrait être levée quant au fonctionnement de cet institut que sa création pourrait recevoir notre pleine approbation.

En tout cas, il est vrai que la plupart des entreprises françaises se heurtent, à un moment donné de leur progression, au problème du passage à la dimension supérieure.

Il est également vrai que notre système bancaire n'a pas, jusqu'à présent, facilité la solution de ce problème autant qu'il aurait été nécessaire même si une évolution récente se dessinait.

Or le problème capital qui se pose à l'industrie française, comme à l'ensemble du pays d'ailleurs, est celui du rajeunissement des structures, c'est-à-dire d'une transformation des structures qui soit dynamique et s'effectue dans une perspective d'expansion.

C'est malheureusement cette conception fondamentale, je dirai même cet état d'esprit, qui manque le plus à notre système actuel.

Dans la plupart des cas, en effet, que se passe-t-il ?

Les entreprises petites ou moyennes dont le dynamisme naturel permettrait l'expansion ne peuvent trouver, dans des conditions acceptables, le crédit qui est indispensable à leur développement. Malgré les capacités de leurs chefs, malgré les qualités de leur personnel, et leur haut niveau de productivité, ces entreprises sont alors obligées de limiter leur expansion et cette démarche malthusienne contribue alors, par les lassitudes qu'elle entraîne, à un certain conservatisme des manières de penser et d'agir.

On voit par quelle démarche nos chefs d'entreprises les plus dynamiques en arrivent paradoxalement, sous la contrainte du système, à adopter une attitude négative ou tout au moins passive qui se traduit par ce manque de combativité que chacun s'accorde à déplorer.

C'est pourquoi l'apport en capital, important et de source publique, est indispensable au démarrage et à la réussite de l'institut. Pendant au moins trois ans, comme le montre l'exemple anglais, le capital investi ne pourra vraisemblablement pas être rémunéré. Au départ, la fonction d'entrepreneur finançant l'innovation et le développement ne peut donc être convenablement exercée que par l'Etat, le risque industriel qu'elle comporte décourageant à l'avance tout autre investisseur qui, à juste titre, est soucieux, en premier lieu, d'obtenir la rémunération rapide sinon immédiate de ses fonds.

Les réticences à participer au capital des affaires n'ont pas d'autres motivations, car ces sociétés de capitaux se doivent d'assurer une rémunération correcte et régulière aux fonds qu'elles investissent.

La Bourse, elle-même, dans le financement de l'innovation, est loin d'être téméraire, elle ne cherche pas à promouvoir ; tout au plus, une fois les risques industriels et financiers disparus, elle enregistre et confirme les résultats obtenus. Prendre les premiers risques, en tout cas, n'est pas son fait et l'exemple des sociétés de recherche pétrolière est largement probant à cet égard.

Il est clair, dans ces conditions, que nous devons adjoindre au système actuel un organisme dont la vocation serait, en quelque sorte, si je puis me permettre cette image, d'être la boîte de vitesses de notre industrie.

C'est l'image qui correspond le mieux au rôle qui doit être dévolu à l'institut de développement industriel.

C'est pourquoi il ne faut pas souhaiter que l'institut de développement industriel soit seulement le catalyseur des actions de regroupement des grandes entreprises. Il n'aurait alors d'autre rôle à jouer que celui d'accentuer les défauts d'un système qu'il convient, au contraire, de rénover profondément.

On comprend alors que bien des réserves aient pu être exprimées à son sujet.

Elles sont d'ailleurs loin d'être sans intérêt.

Il faut retenir tout particulièrement celles qui portent sur les relations qu'entretiendra le nouvel institut avec l'Etat.

Il serait catastrophique, pour cet organisme, que l'Etat en exerce directement le contrôle. S'il est souhaitable que l'Etat suive de près les affaires qui y seraient traitées, il est indispensable que le contrôle de la puissance publique ne s'exerce que sur les organes directeurs et non point sur chacune des affaires traitées.

Il faut aussi que le comportement de l'institut de développement industriel n'apparaisse pas comme un prolongement du comportement de l'administration, qui est souvent odieux au monde de l'industrie. Il doit, au contraire, pour obtenir des résultats positifs, être un organisme léger, souple, rapide et dirigé par des hommes compétents et dynamiques.

Il ne faut pas non plus que l'institut bénéficie d'un monopole ; car il ne pourrait plus alors jouer le rôle qui lui sera dévolu. Dès lors qu'on s'attache à la rénovation des structures, c'est précisément dans le sens de l'intervention sélective, immédiate et dynamique qu'il importe de tourner les regards. C'est d'ailleurs là que réside le fond du problème, comme l'a fort bien souligné M. Poncelet dans son excellent rapport.

Si le futur président de l'institut de développement industriel peut s'entourer des collaborateurs de son choix, s'il n'est soumis à aucun contrôle administratif ou financier de caractère systématique et bureaucratique, si les participations que l'institut sera appelé à prendre sont effectivement limitées dans le temps, et si l'institut n'envisage pas, tout au moins au départ, de faire appel au marché financier, sa création pourra être considérée comme un préalable au remodelage de notre système économique, c'est-à-dire comme l'annonce d'un nouvel espoir pour l'industrie française. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M le président. La parole est à M. Jean-Claude Petit.

M. Jean-Claude Petit. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, le profond malaise qui affecte actuellement et de plus en plus gravement la recherche et le

développement scientifiques dans notre pays à des causes multiples dont certaines risquent à brève échéance, si nous n'y prenons garde, de compromettre pour longtemps notre efficacité et notre réputation.

Je pourrais discuter abondamment pour regretter la diminution, dans ce budget, des crédits affectés à l'équipement de la recherche scientifique. A quoi cela servirait-il, puisque l'intérêt supérieur de la nation nous commande cette limitation des dépenses et que, finalement, avec regret mais par devoir, je voterai ce budget ?

Je ne parlerai donc pas des crédits, puisque nous ne pouvons pas les modifier, mais seulement des méthodes, car nous pouvons les adapter.

Je veux, à titre liminaire, rendre hommage à la qualité reconnue et éminente de nos savants, de nos chercheurs, de nos ingénieurs, de nos techniciens.

Je veux également souligner l'effort budgétaire soutenu par les gouvernements successifs de la V^e République pour doter la recherche française de moyens décentes dans le monde du xx^e siècle.

Je veux, enfin, qu'il soit clairement entendu que mon intention n'est pas de jeter le discrédit sur la qualité de nos hommes de science, ni de laisser planer la suspicion sur la détermination, que nous savons fondamentale, de notre Gouvernement à fournir à la science le maximum de facilités compatible avec la conjoncture financière.

Je souhaite simplement apporter ma contribution de parlementaire à l'éclairage de certaines causes organiques de déficience et de mauvais rendement de tant d'efforts.

Le développement scientifique est lié à la concomitance de trois variables qui ne sont pas indépendantes : la recherche fondamentale, la recherche appliquée et le développement de la technologie.

Une politique de ratio entre ces trois branches n'est pas en soi une panacée ; cependant elle constitue une bonne base de départ qui permet, sans exclure un ajustement continu, de réaliser de manière optimale, chaque année, le meilleur rendement de la recherche et du développement scientifiques.

Il se trouve qu'en France nos laboratoires de facultés et de grandes écoles, en association avec le centre national de la recherche scientifique, sont surtout orientés vers la recherche fondamentale ; que l'industrie s'intéresse principalement à la recherche de développement dont la rentabilité est plus immédiate ; qu'entre les deux, la recherche appliquée, surtout dans les domaines de pointe, est essentiellement menée par les grands organismes tels que le centre d'études atomiques, le centre national d'études spatiales ou le centre national pour l'exploitation des océans.

Un cloisonnement important existe entre ces trois modes de développement scientifique. L'esprit français est ainsi fait : à la fois cartésien et individualiste. Il se complait trop dans l'analyse et ne consent, le plus souvent, à la synthèse que dans les limites étroites d'un laboratoire, voire d'une ou deux sections de recherche.

Il nous faut substituer, à la hiérarchie de structures, la hiérarchie d'axes de recherche. A une époque où les grandes découvertes sont surtout la conséquence de la synthèse, il nous faut, de toute urgence, et dans toutes les branches de quelque importance, constituer des équipes professionnelles de synthèse qui fassent le point sur un axe important de recherches, qui voient s'ouvrir devant elles, toutes grandes, les portes des facultés, des grands organismes scientifiques, des entreprises publiques et privées.

Pour chaque axe de recherche, une seule équipe suffit, pourvu qu'elle soit judicieusement choisie, qu'elle n'hésite pas à pimenter notre esprit cartésien d'un peu de ce pragmatisme anglo-saxon qui a fait ses preuves. Que ces équipes découvrent les duplications sans liaisons qui existent, nous le savons actuellement, sur un objet de recherche et qui sont inadmissibles ! Que la liaison entre chercheurs, pour un même thème, soit la règle absolue, car dans la science, plus qu'ailleurs, sans union il n'y a que faiblesse et sclérose !

Nous regardons avec admiration les réalisations des deux géants du monde. Nous nous lançons dans tous leurs sentiers, en dispersant souvent nos efforts, en oubliant parfois de faire breveter nos inventions pour lesquelles, ensuite, nous devons payer des redevances.

Pendant que nous évoluons vers des techniques de pointe, nous restons tributaires des pays anglo-saxons pour notre fourniture en moteurs à réaction puissants, dont l'utilisation se développe dans les techniques aériennes, ferroviaires et maritimes. C'est un peu comme si nos grandes marques d'automobiles devaient s'équiper en moteurs étrangers pour des puissances supérieures à quatre chevaux fiscaux !

Pour les filières nucléaires, nous persévérons dans une technique dépassée. Nous hésitons encore à répudier la filière uranium naturel-graphite-gaz, alors que les autres pays ont misé

sur l'uranium enrichi et que nous voyons poindre, pour une longue période, la technique des réacteurs surrégénérateurs, seule solution intéressante et rentable en attendant la lointaine et difficile domestication de l'énergie thermonucléaire.

La séparation isotopique de l'uranium s'effectue en France en utilisant la diffusion en phase gazeuse. D'autres pays expérimentent le procédé de l'ultracentrifugation. Comme il serait judicieux qu'une équipe de synthèse, dont je parlais précédemment, supputât les qualités et les inconvénients de chacune des méthodes pour que nous sachions vraiment, après une étude exhaustive, s'il convient de persévérer dans notre direction ou, au contraire, de changer très vite notre route !

Il ne suffit pas, en l'occurrence, d'en confier l'étude à quelque laboratoire, il faut une équipe itinérante et plénipotentiaire.

Je n'infligerai pas à l'Assemblée une plus longue énumération d'exemples, car il n'est pas dans mon intention de composer un catalogue. Pour résumer la première partie de mon propos, j'insiste sur la nécessité d'un réel décloisonnement entre toutes les entités de recherche, sur le besoin que nous ressentons d'équipes de synthèse appliquées à un thème précis et pour un temps limité. J'insiste sur la nécessité d'une cohésion de tous nos moyens de recherche, tant intellectuels que matériels.

Pour moi, le progrès scientifique n'a pas un caractère scalaire, c'est-à-dire qu'il ne se mesure pas seulement par un nombre : nombre de chercheurs, nombre de laboratoires, nombre de publications, nombre de francs consacrés à cette affaire, mais il a plutôt un caractère vectoriel en ce sens qu'autant et sans doute plus que le nombre seront efficaces la direction et le sens de l'effort.

Il faut aussi que chaque domaine d'étude ait une vocation uniforme, je veux dire qu'il soit interdit que deux équipes qui travaillent sur le même sujet le fassent sans une liaison permanente.

Dans ces conditions, il est nécessaire que la politique scientifique de la France fasse appel à toutes les compétences et j'entends bien que, parmi ces compétences, nous devons placer ce qu'il est convenu d'appeler les technostructures, par exemple celles qui président à l'élaboration du budget de l'industrie.

Ces technostructures, si décriées depuis quelque temps, sont bien utiles, mais le serait encore davantage si elles consentaient à collaborer *a priori*, à titre consultatif, avec d'autres techniciens qui peuvent se trouver — pourquoi pas ? — parmi nous.

Nous n'aurions plus à attendre le fascicule budgétaire pour nous déterminer en quelques heures sur la politique qui engage toute l'année suivante. Je passe sur la forme et ne veux point m'attarder à commenter cette obscure clarté qui caractérise la rédaction des documents budgétaires, mais je tiens à évoquer un problème de fond, celui du contrôle parlementaire de la recherche scientifique.

Et, là encore, il sera question de cloisonnements.

Lors d'un récent débat sur la réforme du règlement, des orateurs ont demandé l'augmentation du nombre des commissions, fixé au maximum de six par l'article 43 de la Constitution. Ce changement nécessiterait une réforme constitutionnelle.

Je ne m'engagerai pas dans cette voie car l'ambiance ne semble pas ou ne semble plus propice à une réunion du Parlement en congrès consacrée à une modification de la Constitution.

La réforme précisée risque d'être repoussée si loin dans le temps qu'elle en manque de réalisme.

Et puis les commissions, du fait de leur cloisonnement, ne répondent pas dans certains domaines comme celui de la recherche et du développement scientifique aux exigences de l'efficacité. Augmenter le nombre des commissions c'est augmenter le nombre des cloisons. Un député ne peut appartenir à la fois aux commissions des finances, de la production, des affaires culturelles, de la défense nationale, pourtant toutes concernées par la recherche scientifique. Il ne pourra donc être informé complètement et immédiatement des réalités scientifiques par le seul truchement des moyens actuels du Parlement. Or, les Français doivent s'imprégner du fait que l'enseignement et la recherche ont la même importance et la même priorité qu'avaient, par exemple, au xx^e siècle, les questions sociales.

Nous, leurs représentants, avons le devoir de chercher — et nous le cherchons — le moyen le mieux adapté d'être tenus au courant sans discontinuer de la politique scientifique et voulons faire jouer notre responsabilité de législateurs du xx^e siècle pour les problèmes du xx^e siècle avec tous les moyens du xx^e siècle !

Les choix que nous avons à faire conditionnent notre vie, celle de nos descendants et le rayonnement de la France. Il nous faut innover. Aucun moyen ne doit être négligé pour donner au Parlement les plus grandes facilités d'étude, de jugement et de sanction dans un domaine aussi important que la recherche et le développement scientifiques.

Dans cette maison a été créé un groupe parlementaire de la science et de la technologie, fort de 107 adhésions, présidé par M. Maurice Herzog, et dont je suis membre. Le groupe est privé de reconnaissance officielle. En vertu de l'article 43 de la Constitution, nous ne pouvons l'instituer en commission et d'ailleurs, je l'ai dit, cela serait assez inefficace.

Ce que nous voulons, monsieur le ministre, c'est un comité officiel qui regrouperait des membres des diverses commissions et qui serait doté des moyens et de l'audience que notre objet justifie pleinement.

Je sais que M. Herzog a entrepris une démarche en ce sens auprès de M. le Premier ministre et auprès de M. le président l'Assemblée nationale.

Un tel comité aurait un rôle coordinateur dont l'efficacité ne tarderait pas à se faire sentir. Les nombreux députés que la science intéresse pourraient ainsi conjuguer les efforts qu'ils déploient en ordre dispersé au sein de chacune des commissions.

Profitant de cette idée appliquée à la recherche scientifique, j'estime qu'il serait nécessaire, pour d'autres objets, de créer également quelques autres comités, cinq ou six par exemple.

Sur quels critères? Cela me paraît simple: chaque fois qu'il est apparu nécessaire au pouvoir exécutif de créer un comité interministériel permanent pour un objet donné, les raisons qui ont prévalu pour conduire à cette création ne seraient-elles pas tout aussi valables pour le pouvoir législatif? Je veux dire que tout comité interministériel, ou presque, appelle par lui-même son image au Parlement.

Cependant, en choisissant seulement les centres d'intérêt les plus importants, il serait très possible et suffisant d'en limiter le nombre à cinq ou six au Parlement.

Ainsi dans l'Assemblée où existeraient six commissions et six comités, chaque député pourrait appartenir à une commission et à un comité de son choix. Le brassage des cerveaux qui en résulterait, la mise en commun des expériences professionnelles antérieures si diverses de chacun d'entre nous ne manqueraient ni d'intérêt ni de rendement.

Dans notre siècle où la science envahit de plus en plus rapidement et de plus en plus profondément notre vie quotidienne, elle ne se contente plus d'améliorer nos conditions matérielles, elle imprègne, par les mass-media, l'esprit de tous les hommes et recèle notre destin.

Cette science engendre un nouvel humanisme qui ne détruit pas du tout l'ancien mais qui le complète utilement; c'est la raison pour laquelle, sur le plan philosophique, les parlementaires doivent en connaître la progression.

Le moment est arrivé de donner au Parlement, dans le domaine scientifique, par le biais d'une réforme mineure, une efficacité majeure.

Ce moment est arrivé parce que, dans la société nouvelle qui s'instaure, les moyens d'action des députés doivent être nouveaux pour aborder les problèmes nouveaux.

Ce moment est arrivé parce que, l'an prochain, la technique de nationalisation des choix budgétaires se heurtera, au chapitre de la politique scientifique, à d'insignes difficultés.

Ce moment est arrivé parce que la science est un nouvel esperanto et que, pour l'organisation souhaitable de l'Europe au plan scientifique, les parlementaires français souhaitent disposer des meilleurs outils possibles.

Que la France, mesdames, messieurs, après avoir manqué les pierres de lune, faute de coordination, ne regrette pas trop les cailloux, mais recherche maintenant cette coordination indispensable! (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Leroy-Beaulieu. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

M. Pierre Leroy-Beaulieu. Le Gouvernement a décidé de donner une sorte de priorité aux investissements et à l'exportation. Monsieur le ministre du développement industriel, vous me permettez de vous en féliciter. Le titre nouveau donné à votre département suffirait, au surplus, à témoigner de cette volonté, comme tous vos propos et vos initiatives depuis que vous en êtes le responsable.

Les investissements industriels sont en effet la meilleure défense du franc. A long terme, seuls les investissements redresseront une balance trop fréquemment déficitaire et qui, ces derniers temps, nous a causé de vives inquiétudes. Si nous n'investissons pas, en effet, nous n'exporterons pas suffisamment.

Le projet d'un institut de développement industriel, auquel s'attache votre nom, s'inscrit parmi ces initiatives en faveur des investissements. Certains louent le projet et d'autres le vilipendent. Certes, il mérite à coup sûr la louange, ne serait-ce

que parce qu'il oblige l'opinion à voir combien sont nécessaires les investissements. Mais vous comprendrez que je considère louanges et critiques comme prématurées.

Si, en effet, l'initiative apparaît excellente, sa valeur réelle dépendra surtout de la manière dont l'institution sera mise en œuvre.

Je souhaite bien vivement que le Gouvernement sache éviter les formules étatistes auxquelles certains chercheraient à l'amener. Même les formules mixtes du type anglais m'inquiéteraient car, précisément, l'exemple de l'Angleterre montre tous les inconvénients et toutes les contraintes d'un appareil de plus en plus lourd et de plus en plus étatisé, en dépit d'un conseil de direction émanant du secteur privé. D'autres formules plus souples sont possibles, et je sais que vous en recherchez.

En effet, si je souhaite de la part de l'Etat la mise de moyens efficaces à la disposition des entreprises, je ne crois vraiment qu'aux investissements réalisés par ces entreprises elles-mêmes. Seules elles possèdent la connaissance pratique du débouché qui permet de proportionner les moyens à la fin. C'est quelque chose comme une sensibilité économique. Seules elles sont vraiment insérées dans la vie.

La possibilité pour les entreprises d'investir est donc indispensable. Elle l'est spécialement dans l'industrie textile et surtout l'industrie cotonnière. Cette profession constitue un exemple trop clair des problèmes qui se posent à nous pour que je ne la cite pas comme exemple. On est en effet impressionné par cette profession qui, résistant contre vents et marées — malgré la perte successive de ses débouchés traditionnels: Indochine, Afrique du Nord et partiellement Afrique noire et Madagascar — a montré un dynamisme et une vitalité tels que les exportations cotonnières de la France ont été jusqu'à présent plus fortes que ses importations.

Cette tendance se renverse. Pourquoi? Ce n'est pas en vain qu'on facilite les importations par la libération des échanges, qu'on oblige une industrie comme celle-ci à lutter non pas contre ce tiers monde non compétitif et sous-équipé dont la C. N. U. C. E. D. nous dresse le portrait-robot, mais contre un tiers monde suréquipé et surcompétitif.

Monsieur le ministre, la surchauffe de consommation dont parlent les analystes, qu'invoquent certains ministères, ce n'est pas tant l'industrie textile française qui en a profité, mais l'industrie étrangère, dont les ventes sur le marché français ont fortement augmenté depuis un an.

Ne demandez pas à l'industrie cotonnière française de se trouver à prix égal avec ces importations du tiers monde qui bénéficient de facilités que vous connaissez: subventions, bas salaires, etc.

Or que vient-il de se produire à Bruxelles? Une décision des 17 et 18 octobre, entérinée, paraît-il, le 28 octobre, par laquelle le conseil de direction de la Communauté économique européenne, avec la seule réticence du gouvernement belge, a préparé une ouverture de ses frontières dont son industrie peut gravement souffrir.

Aussi, en tout état de cause, le texte doit faire exception de manière inconditionnelle et totale à tout abaissement du tarif extérieur commun. Sinon, il en serait fini pour le textile de ce développement industriel dont votre département tire désormais son nom.

Il en sera fini pour le textile car il n'investira pas sous la ruée d'une concurrence anormale qui lui ferait perdre tous ses débouchés extérieurs et même intérieurs. Or, plus que pour toute autre profession, les investissements lui sont indispensables — c'est une question de vie ou de mort — car elle vit une révolution à la fois technique et économique sans précédent.

Ce n'est pas le lieu de me livrer à un exposé technologique. Mais il me faut rappeler que ce n'est pas parce qu'on trouve des métiers à tisser dans les tombes des pharaons que le textile est une vieille chose démodée. Déjà, la révolution technique intervenue l'a porté du rang d'industrie de main-d'œuvre au rang de la troisième industrie de capitaux, juste après la chimie. C'est déjà une révolution, consignée par l'O. C. D. E. dans un de ses rapports.

Au reste, à la limite, on pourrait décrire le textile comme une branche de la chimie, tant entre le tissu crû et le tissu achevé s'insèrent d'opérations proprement chimiques.

Mais une révolution encore plus profonde se prépare. En filature, les applications de la mécanique des fluides aboutissent à cette chose inouïe pour quiconque a visité jusqu'à présent des usines textiles: la filature sans broches. Déjà, pour le tissage, ce qu'on appelle en « franglais » le *full ondulent* permet de passer vingt fils d'un coup là où la classique navette n'en passait qu'un.

Citons encore les tissus non tissés, dont on commence en France à multiplier les usages.

Or, sur tous ces postes nous avons besoin de nous adapter. Pourquoi? Parce que la politique de blocage des prix pratiquée il y a quatre ans a freiné en France les investissements: l'industrie cotonnière française, d'après la fédération cotonnière

internationale, n'a occupé ces dernières années, pour ses investissements, que le dixième rang des principaux pays producteurs.

Pourquoi ce retard ? J'en rends responsable une contradiction dans laquelle on nous enferme. Les entreprises ne peuvent investir quand elles vivent dans l'incertitude des possibilités qui pourraient être réservées à la concurrence anormale et se déchaîner sur notre marché, comme ce fut le cas en Angleterre.

Les entreprises ne peuvent investir quand une fiscalité excessive s'attaque à leur but même, c'est-à-dire la rentabilité. Sur ce fond permanent d'entraves, sont venues se greffer les mesures immédiates de contrôle des changes, qui n'empêchent aucune importation étrangère, mais rendent plus difficile la vie des firmes françaises, d'une part par le surcroît de formalités appliquées aux entreprises exportatrices et, d'autre part, quand notamment la couverture de change n'est permise que pour trois mois sur une opération qui en demande au minimum six. Vient enfin se greffer « l'encadrement du crédit ».

Alors, investir, oui — mais avec de l'argent à quel prix ? — pour s'adapter à ces techniques nouvelles que je viens d'évoquer et qui sont appliquées déjà dans plusieurs pays étrangers comme le Japon, alors qu'on a à peine commencé de l'introduire chez nous, faute de trésorerie.

Certes, le comité de rénovation des structures de l'industrie textile, plus généralement connu sous le nom de C.I.R.I.T., a déjà exercé une action bienfaisante.

Je ne peux évoquer le C.I.R.I.T. sans rendre hommage à notre rapporteur, M. Christian Poncelet, qui, chacun le sait, a beaucoup fait pour sa création et son développement.

Cet organisme a agi moins par l'élimination du matériel vétuste — bien qu'il l'ait en partie menée à bien — qu'en incitant à la fermeture des entreprises marginales. Est-ce assez ? Il ne pouvait faire plus, faute de crédits. Les objectifs qu'il s'est raisonnablement fixés avec le peu dont il disposait, le C.I.R.I.T. les a atteints. Rendons-en hommage à ceux qui le dirigent, qu'ils appartiennent à l'administration ou au secteur privé. Car la révolution technique, que j'ai évoquée, à la fois postule et entraîne une révolution des structures. Celle-ci est amorcée.

Chaque jour, la presse nous apporte la nouvelle d'un accord entre firmes textiles ou d'une concentration. Mais cette « restructuration » — pour employer un langage barbare — est, elle aussi, un investissement coûteux.

Alors, monsieur le ministre, qu'on desserre cet étai que je viens d'évoquer. La défense du franc est vitale pour notre pays, mais elle suppose des entreprises rentables et qui exportent.

La condition en est que les firmes ne soient pas paralysées contradictoirement par une multitude de liens fiscaux ou administratifs, et que dès lors elles puissent investir.

Je ne m'étendrai pas sur ce sujet. M. Christian Poncelet l'a parfaitement développé dans ses rapports écrit et oral. Mais je terminerai en me permettant de vous dire qu'à mon avis la vraie, la seule défense efficace du franc, à moyen et à long terme, ce n'est pas seulement un freinage temporaire de la consommation, c'est encore moins des abaissements de droits de douane, c'est avant tout l'investissement (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Sallenave.

M. Pierre Sallenave. Monsieur le ministre, l'artisanat, qui fera intégralement l'objet de mon intervention, paraît, de prime abord, un peu perdu, entre la sidérurgie et les charbonnages, d'une part, la recherche atomique et l'exploitation des océans, d'autre part, parmi les compétences si nombreuses et si diverses qui vous sont confiées.

Cependant, nos rapporteurs lui ont réservé une place notable, et ils ont eu d'autant plus raison de le faire que les problèmes des métiers sont aujourd'hui doublement présents au premier rang de l'actualité.

En effet, au cours des douze mois écoulés, nous avons pu enregistrer, dans le domaine officiel, une série d'événements importants : le 29 novembre 1968, le débat organisé à l'Assemblée nationale autour de plusieurs questions orales ; le 22 avril 1969, l'avis émis par le Conseil économique et social sur l'adaptation de l'artisanat à la recherche et aux techniques modernes ; le 23 avril, la création d'une direction de l'artisanat au ministère de l'Industrie ; enfin, le 22 juin, l'institution d'un secrétariat d'Etat chargé de la moyenne et petite industrie et de l'artisanat.

Mais, dans le même temps, au sein du pays réel, le monde des métiers, souvent d'une manière indépendante, parfois en liaison avec d'autres milieux économiques, s'est manifesté à travers réunions, délégations, cortèges afin de faire entendre, comme il ne l'avait pas fait depuis longtemps, ses aspirations, ses angoisses et même ses colères.

L'acuité de ce malaise fait un devoir au Parlement et au Gouvernement de se livrer à une analyse objective des causes et à la recherche résolue des remèdes. Sans doute ne pouvons-

nous pas traiter aujourd'hui ce vaste sujet de façon exhaustive puisque deux facteurs essentiels du contentieux existant entre l'artisanat et les pouvoirs publics échappent à votre compétence ministérielle : vous n'êtes pas responsable des questions d'ordre fiscal qui dominent, il faut le reconnaître, la situation : patente, taxe complémentaire, taxe sur la valeur ajoutée, forfait, notion de salaire fiscal ; vous n'êtes pas non plus responsable des questions d'ordre social qui, elles aussi, étreignent les artisans : cette assurance-maladie, dont nous débatrons bientôt ici même, et le pesant régime de retraite vicieuses.

Sans être habilité à trancher dans ces domaines brûlants, vous ne pouvez toutefois ignorer la démoralisation que ces divers facteurs ont engendrée et qui se répercute directement sur le plan qui vous concerne au premier chef, celui de l'existence même de ces entreprises dont vous êtes, avec M. le secrétaire d'Etat, le tuteur, de leur maintien, de leur expansion ou de leur disparition.

Me limitant donc à vos attributions, je saluerai d'abord la présence à vos côtés d'un secrétaire d'Etat à l'artisanat. Notre collègue M. Maujotian du Gasset n'avait pas suscité d'emblée une réponse positive à cet égard lorsque, dans sa question orale de l'an dernier, il avait souhaité que le Gouvernement traduisit organiquement, dans sa composition, la sollicitude et l'intérêt qu'il doit porter à un secteur qui mobilise le dixième de la population active et a souvent l'impression d'être délaissé.

La création de ce secrétariat d'Etat atteste la reconnaissance du droit de cité des métiers dans une économie moderne et vient couronner la mise en place au ministère d'une direction autonome et spécialisée, avec un corps de fonctionnaires qu'il conviendrait d'étoffer et un directeur auquel je veux rendre hommage, car il a déjà pris en province, comme j'ai pu le constater, des contacts directs et fructueux avec les responsables du monde artisanal.

Désormais, grâce à ces structures nouvelles, nous avons le sentiment que le secteur des métiers est reconnu en tant que tel à part entière et qu'il possède non seulement des tuteurs mais des interlocuteurs privilégiés.

Cela doit entraîner trois conséquences d'ordre général :

En premier lieu, dégager une conception cohérente du statut de l'artisan, jusqu'à présent trop souvent tributaire, comme en matière fiscale, de dispositions inadaptées à son originalité.

En second lieu, accroître les moyens des chambres de métiers, dont les ressources sont insuffisantes et fondées sur un mode de contributions à réformer.

En troisième lieu, préparer, dans le cadre du VI^e Plan, une action coordonnée qui tirerait définitivement le secteur des métiers de ses ornières.

J'en viens maintenant à un certain nombre de mesures particulières dont chacune concourt à la vie même de l'artisanat.

Le rôle irremplaçable et exemplaire que celui-ci joue en matière de promotion individuelle et sociale a été trop souvent souligné pour que j'y insiste. Il est le cheminement à la fois le plus facile et le plus valable pour permettre à un homme doué de sortir du salariat. Il est également la pépinière aussi bien des ouvriers les plus qualifiés que des chefs d'entreprise. « S'installer à son compte » est une ambition très légitime, surtout quand les conditions de qualification sont réunies.

Mais la statistique fait ressortir que, dans les premières années de l'installation, un cap terriblement difficile doit être franchi.

Sur cent entreprises radiées du registre des métiers, quarante-sept disparaissent au-delà et souvent très au-delà de cinq ans pour des raisons d'âge, de santé ou de conjoncture économique, tandis que quarante-cinq disparaissent avant l'échéance de trois ans pour des motifs bien différents.

Il y a là une perte sèche de dynamisme, un potentiel humain gaspillé et un apport supplémentaire à l'amertume, voire à la révolte des déclassés.

Même en faisant la part des difficultés économiques du moment ou de l'inexpérience de ces nouveaux chefs d'entreprise, il n'est pas douteux que l'exiguïté des trésoreries demeure la cause principale de ces échecs, car elle ne permet pas de faire face à un volume insoupçonné de charges, aux achats du matériel indispensable, aux impayés de la clientèle. Il y a donc un impératif du crédit dont il faut bien que nous parlions, quoique le climat général soit à la restriction et à l'encadrement du crédit.

Votre prédécesseur, M. Bettencourt, avait annoncé le relèvement substantiel du nombre des prêts spéciaux du crédit agricole pour les jeunes artisans ruraux, particulièrement nombreux. Cela a-t-il été remis en cause ? D'autre part, les possibilités du F. D. E. S. semblent très théoriques et inaccessibles à la plupart. Il faudra à l'avenir se pencher avec attention sur le problème du démarrage des nouvelles entreprises artisanales, en subordonnant les aides éventuelles à des exigences accrues sur le plan de la qualification.

Cette formation professionnelle indispensable, en faveur de laquelle les crédits budgétaires ont été multipliés par huit en quatre ans, s'adresse aussi bien à l'artisan qu'à son salarié.

L'apprentissage en est le premier maillon et, sans m'étendre sur ce sujet, je rappellerai au passage, d'une part, l'opportunité d'accorder plus libéralement, dans les cas justifiés, des dérogations à la scolarité obligatoire jusqu'à seize ans, et, d'autre part, la nécessité de mettre à parité apprentis et étudiants pour les allocations familiales.

La formation doit se poursuivre avec les compagnons en vue de leur promotion et doit s'étendre aux artisans eux-mêmes. Les progrès incessants de la technique et l'obligation de se recycler en permanence, et parfois de se reconvertir, le justifieraient déjà, mais c'est l'initiation aux méthodes de gestion et aux éléments fondamentaux de l'économie qui s'impose plus encore.

La paperasserie, les formalités de tous ordres, une vingtaine de déclarations à faire ou de cotisations à acquitter selon un calendrier bien réglé égarent rapidement celui qui est avant tout un ouvrier manuel compétent et consciencieux et qui doit en outre savoir faire une étude, un devis, acheter produits et matériel, tenir une comptabilité de plus en plus compliquée.

Pour résoudre ces immenses difficultés, il faut des moyens. Parmi eux, nous comptons les centres de promotion créés par la loi du 3 décembre 1966. Trois fonctionnent déjà : mais, en regardant leur implantation, il m'est apparu qu'elle intéressait la moitié nord de notre pays. Cette répartition géographique paraît d'autant plus contestable que seules les régions du Sud-Ouest, du Midi et du Sud-Est voient s'accroître le nombre d'inscriptions au registre des métiers et ne sont pas dotées de tels organismes. J'espère qu'il n'en sera plus de même lorsque vous aurez mis en place les six nouveaux centres prévus pour 1970. La vitalité du secteur des métiers pourrait resurgir de cet effort de formation et de promotion ainsi que des cours de gestion que vous envisagez de créer dans une dizaine de départements tests.

Le Conseil économique et social, dans son avis d'avril dernier, vous suggère d'aller plus loin en indiquant qu'il faudrait au minimum un assistant technique des métiers pour 8.000 artisans, un moniteur de gestion pour 4.000 artisans et un spécialiste des différentes disciplines par région.

Voilà un objectif vers lequel nous souhaiterions vous voir vous diriger, monsieur le ministre, et qui renforcerait le rôle dévolu au C. E. P. A. M., lequel, créé en 1967, doit remplir de plus en plus ses missions d'assistance technique et de coordination en évitant une dispersion des efforts et les doubles emplois, sans interférer dans les sphères où les organismes artisanaux sont eux-mêmes engagés.

Cette vitalité recherchée postule aussi la présence la plus importante des représentants qualifiés de l'artisanat dans toutes les instances, à tous les niveaux, où figurent déjà ceux de l'industrie du commerce et de l'agriculture, afin, par exemple, d'assurer une meilleure liaison avec l'Université — et pas seulement avec les instituts universitaires de technologie — de participer aux opérations d'aménagement du territoire, dans lesquelles les métiers apportent des éléments de stabilité et d'équilibre, d'être présents lors de l'élaboration des projets d'urbanisme qui doivent réserver des zones *ad hoc* pour les activités artisanales, surtout d'être associés aux programmes de rénovation rurale, puisque les possibilités et perspectives sont encore plus vastes là qu'ailleurs.

Les actions de conseil et d'assistance auraient un premier résultat : renverser la tendance au déperissement, puis à la disparition, qui actuellement joue en cascade, parce que les radiations, en diminuant sensiblement les ressources de régimes sociaux à charges constantes ou accrues, rendent de plus en plus insupportable le poids des cotisations pour ceux qui restent et risquent de provoquer de nouvelles radiations.

Le second résultat devrait être de tirer un meilleur parti des 830.000 entreprises sur le plan de l'emploi. Le relèvement des effectifs autorisés ne produira pas tous les effets escomptés aussi longtemps que régnera une certaine ambiance malhousienne qui fait préférer l'apprenti au compagnon et qui est consolidée par la restriction apportée à l'exonération de la patente.

Il n'est pas interdit d'imaginer des incitations positives à la création d'emplois, soit par des primes forfaitaires, soit en adaptant à des critères et des conditions appropriés les interventions du F. D. E. S.

L'appel à la main-d'œuvre handicapée ne pourrait-elle pas être particulièrement encouragée par ces incitations ?

L'ouverture à une meilleure recherche des marchés et débouchés, l'appel plus systématique aux bourses de sous-traitance, le souci de la productivité, le développement d'une créativité favorisée par la petite dimension de l'entreprise et protégée par une bonne connaissance du régime des brevets, toutes ces mesures sont également de nature à provoquer une expansion génératrice d'emplois.

J'évoquerai d'un mot le « travail noir » qui, en bien des cas, a compromis cette expansion des artisans régulièrement installés. Le 2 avril 1969, M. Beltencourt avait annoncé des mesures, en précisant qu'un groupe de travail interministériel s'était saisi de ce problème. Qu'en est-il advenu ?

Cette protection élémentaire est impatiemment attendue, tout autant ou bien plus que l'attribution des titres « d'artisan » ou de « maître-artisan en son métier » et que la souhaitable délimitation de certains métiers à l'égard d'autres formes d'activité.

Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, un secteur de notre économie qui réalise soixante milliards de francs de chiffre d'affaires est déjà digne d'accaparer votre attention et même votre préoccupation. Mais parce qu'il appartient à tout un petit monde de producteurs, de transformateurs, de réparateurs et de prestataires de services qui, à notre époque d'anonymat et d'irresponsabilité, sont encore capables d'offrir un visage personnalisé, nous vous demandons instamment de l'aider. (Applaudissements sur les bancs du groupe progress et démocratie moderne et sur divers bancs.)

M. le président. La parole est à M. Roger.

M. Emile Roger. Mesdames, messieurs, le débat aujourd'hui est au fond dominé par la recherche d'une politique industrielle. Par là même, le Gouvernement, confirmé d'ailleurs en cela par M. le Président de la République, fait l'aveu de l'échec constant de la politique économique et industrielle pratiquée par le patronat depuis des décennies et par le régime au pouvoir depuis onze ans.

En effet, en dépit du pillage des finances publiques, notre production industrielle a pris du retard par rapport à celle de nos voisins : le poids spécifique de l'industrie dans notre pays est en recul ; notre balance commerciale est en déséquilibre ; la France est sous-industrialisée : elle a pris du retard dans de nombreux domaines.

Par le fait des concentrations et de la réduction de la consommation intérieure au cours des quatre dernières années, de 1962 à 1966, la proportion des personnes occupées dans l'industrie, par rapport à l'ensemble des personnes en activité, est passé de 31,2 p. 100 à 30,9 p. 100, cependant qu'en Allemagne, elle se maintenait à plus de 41 p. 100 et à 40 p. 100 environ en Angleterre.

Durant la même période, la part de l'industrie dans le produit extérieur brut passait en France de 39 à 38 p. 100, tandis qu'en Allemagne elle augmentait de 44 à 45 p. 100, et au Royaume-Uni de 42 à 43 p. 100.

Dans le même temps, le taux de croissance industrielle, qui s'établissait annuellement en France à 5,5 p. 100 en moyenne, doublait presque dans certains pays du Marché commun, compte non tenu de l'agriculture.

Quant au niveau absolu de la production par habitant, celle de l'électricité nous fournit un repère précieux, puisque la production d'électricité est l'un des facteurs principaux du développement de la production et l'un des éléments du confort des foyers. Or, notre production électrique, comme le reste, est en retard. Elle était de 82 milliards de kilowatts-heure en 1958, et seulement de 117 milliards de kilowatts-heure en 1968. Autrement dit, il faut à la France treize ans pour doubler sa production, tandis que l'Allemagne le fait en onze années et l'Italie en neuf ans.

La consommation d'énergie par habitant révèle les mêmes retards. Elle se situe de la manière suivante, en tonnes d'équivalent charbon : 4,27 en Allemagne, 4,64 en Belgique, 5,08 en Suède, 9,60 aux U. S. A. et 3,02 en France.

Nous pourrions faire des constatations analogues pour les autres productions.

A tout cela s'ajoute un mouvement inquiétant en ce qui concerne les brevets d'invention déposés en France. En 1961, 39,75 p. 100 des brevets déposés étaient français. Depuis lors, ce pourcentage n'a cessé de se dégrader pour tomber à 32,75 en 1968. Or pendant ce temps, le pourcentage des brevets déposés en France par l'Allemagne passait de 15 à 17 et ceux déposés par les Etats-Unis d'Amérique de 18 à 21.

Pour expliquer cette situation, le Gouvernement n'est pas sorti du bavardage classique sur la transformation indispensable des mentalités dans notre pays, et des médiocrités générales sur la sous-industrialisation.

Or les raisons de cette situation apparaissent clairement. D'abord, une des caractéristiques des dernières années est que le rôle des banques n'a cessé de se renforcer. Dans une activité économique qui se développe dans une ambiance de préfinancement et de dépense par anticipation, le crédit a pris de plus en plus de place.

Aujourd'hui, les banques d'affaires rassemblent, pour leur propre compte, des équipes d'ingénieurs et de techniciens de l'économie et de l'industrie. Elles tendent à devenir les chefs

de file des groupes industriels et à déterminer les options de notre développement technique et, par là, économique et social. A la direction même des entreprises, leurs représentants dictent les décisions déterminantes pour l'avenir. Au niveau des choix de programmation nationale, dans l'élaboration des plans officiels, leur rôle n'est pas moins décisif.

Plus préoccupés de spéculer sur les marchés financiers, banques et patronat français ont donné à notre production industrielle un visage de type néo-colonial, tourné vers l'exportation de produits semi-finis et de matières premières.

En dépit des déductions fiscales et primes de toutes sortes dont il a été gratifié, le grand patronat a préféré accumuler les réserves pour profiter sans doute de la dévaluation du franc et de la réévaluation du mark et se préparer aux prochaines spéculations.

La première raison du retard de notre industrie, c'est la limitation des investissements au profit de l'accumulation monétaire.

La deuxième raison est que pendant près d'un quart de siècle des milliers de milliards de francs ont été engloutis dans les guerres coloniales, dans la course aux armements aussi bien classiques qu'atomiques. La destination de ces crédits a poussé en avant certaines productions tandis que d'autres branches qui devaient être modernisées, telle l'industrie de consommation, accumulaient les retards.

La troisième raison, enfin, c'est la contradiction fondamentale du système qui s'exprime depuis plus de dix ans par la volonté persistante de limiter la consommation intérieure par la réduction de la consommation des ménages, le blocage des salaires, la remise en cause des avantages acquis au cours des luttes ouvrières, et cela je ne sais par quelle aberration, au nom de la prospérité future.

En 1963, après la grève des mineurs et les luttes qui ont suivi, on nous proposa le plan de stabilisation, avec réduction de la consommation et progression du chômage.

En 1969, après les événements de mai et de juin 1968 qui ont brisé le carcan du blocage des salaires, voici qu'on nous propose le plan de redressement ! On maintient le niveau des dépenses militaires, mais on nous propose, encore une fois, de nouvelles mesures pour restreindre la consommation des ménages. Voilà la vraie continuité de la politique du pouvoir !

Les mesures que le Gouvernement envisage de prendre ne sont autres, en fait, que celles qui ont présidé à l'élaboration du V^e Plan, et qui ont conduit à l'échec que chacun constate aujourd'hui : limitation de la consommation intérieure et du taux de croissance de la production, développement des exportations à partir des suppléments de production, etc.

Aujourd'hui comme hier, la politique industrielle qui nous est proposée vise à assurer des hauts profits à un petit groupe privilégié et à sacrifier ce qui n'est, dit-on, pas rentable, pour ne conserver que ce qui rapporte le plus.

Or cette politique, pratiquée pendant onze ans, non seulement n'a réglé aucun problème posé devant le pays, mais au contraire n'a fait qu'aggraver la situation.

Les autres mesures proposées, par exemple la création de l'I. D. I., prouvent que le système de production capitaliste ne peut pas se développer, et dans certains cas survivre, sans avoir recours aux fonds publics et à l'Etat.

A l'heure présente, les investissements coûtent cher du fait de la taille des entreprises et de la technicité. Il est vrai aussi que, dans la majorité des cas, les entreprises ne peuvent se hisser au niveau international faute de ressources suffisantes. Mais c'est bien là la preuve que le système est dépassé et que la nationalisation des secteurs clés de l'industrie et des banques est indispensable. C'est la preuve aussi que nos propositions répondent à une nécessité de notre temps et à l'intérêt national. C'est donc la première décision qu'il faut prendre pour aller dans la voie d'une véritable politique industrielle au service de la nation et de la démocratie. Seule cette mesure peut développer l'industrie d'une façon harmonieuse en vue de satisfaire les besoins dans tous les secteurs de la population.

Le secteur public et nationalisé ainsi renforcé deviendrait un élément essentiel du Plan. La politique industrielle qui nous est proposée ne va pas dans ce sens. Au contraire, le Gouvernement mène une campagne sordide et mensongère contre les entreprises nationales qui ont été à l'origine de notre redressement au lendemain de la Libération.

La deuxième mesure qui devrait être prise consiste à orienter la production de notre industrie vers la satisfaction des besoins intérieurs en produits finis et en biens d'équipement. C'est si vrai que, au cours des derniers mois, ce sont les importations de biens de consommation qui ont le plus augmenté, déséquilibrant ainsi notre balance des paiements.

En troisième lieu, comme nous l'avons toujours dit, c'est une mauvaise politique que de freiner la consommation intérieure. Maints exemples le prouvent. Une industrie ne se développe vraiment et n'exporte de manière durable qu'à partir d'une

dynamique de la consommation intérieure, qui, seule, peut assurer à toute l'économie une expansion élevée, régulière, prolongée. Comme les faits le démontrent, les sacrifices que l'on impose aux populations laborieuses n'aboutissent, en définitive, qu'à affaiblir l'économie française, y compris dans la compétition internationale.

La politique démocratique que nous préconisons permettrait au contraire d'augmenter, d'une façon progressive et durable, les salaires, les traitements, les retraites et les pensions, d'établir une fiscalité plus juste en faveur des populations laborieuses. Elle s'orienterait résolument vers la réduction de la durée du travail afin que les hommes vivent une vie digne de ce nom.

Nous ne pouvons admettre la campagne de dénigrement déclenchée contre les entreprises publiques. Si les entreprises nationales sont en déficit, l'Etat doit s'en prendre à lui-même. C'est lui qui établit les plans de production, qui fixe les prix. Ce sont les majorités fabriquées par lui qui élisent les présidents des conseils d'administration. C'est l'Etat encore qui oriente les investissements, qui fixe la masse des salaires, contrôle les budgets, etc.

Alors, de qui se moque-t-on lorsqu'on dit que les « résultats bons ou mauvais des entreprises publiques ne sont pas sanctionnés par des mécanismes comparables à ceux qui sanctionnent les entreprises privées » ? En réalité, l'Etat gère lui-même les entreprises nationalisées. C'est lui le mauvais gérant ; il est le seul responsable. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. Arthur Ramette. C'est sa carence !

M. Emile Roger. C'est lui qui sacrifie et brade les intérêts des entreprises publiques en faveur des grandes sociétés privées.

On dit que l'entreprise publique doit se comporter comme une entreprise privée, avoir du mordant et l'esprit de conquête. Mais alors, il faut lui donner la liberté de gérer ses affaires comme elle l'entend.

Par exemple, monsieur le ministre, il faut mettre fin au scandale des prix des cokes et des fines à cokes livrés à la sidérurgie. Les tarifs pratiqués à l'heure présente n'ont plus rien à voir avec l'état actuel du marché. Ils constituent une véritable subvention supplémentaire allouée à la sidérurgie par les houillères. D'ailleurs, si les subventions aux Charbonnages en 1970 sont augmentées de 39 millions de francs, cela ne représente qu'une petite partie de la dette de l'Etat envers eux. Je dis bien de la dette, car en dépit de plusieurs demandes, et malgré l'amorce du relèvement des prix de l'acier par Usinor, le Gouvernement n'a pas encore rendu son arbitrage dans le conflit qui, au sujet des cokes et des fines à coke, oppose les Houillères à la sidérurgie.

Le coke du Bassin est cédé actuellement aux usines sidérurgiques à des prix absolument anormaux, nettement inférieurs à ce que serait le coût d'un coke fabriqué avec du charbon américain dans une cokerie littorale moderne. Le prix de revient du coke de la nouvelle cokerie de Dunkerque sera très supérieur au prix rendu actuel du coke du Bassin à Dunkerque, alors qu'il devrait, dans l'esprit des protocoles de 1967, vous vous en souvenez, être à parité.

Ajoutons que la politique actuelle du Gouvernement conduit les Houillères à réduire leur production plus rapidement qu'elles ne le voudraient, particulièrement celle des charbons à coke, dans un moment où les besoins de la sidérurgie augmentent. Et l'on assiste à ce scandale que des cokes sont fabriqués dans le bassin du Nord et du Pas-de-Calais avec des charbons américains qui sont vendus au prix de barème de ce bassin, alors qu'on sait que les charbons gras livrés sont largement déficitaires.

Il est évident que si le Gouvernement veut faire des amabilités et des cadeaux à la sidérurgie, il faut qu'il les paie.

Pour le reste, avec le rapporteur, je ne comprends pas — ou je comprends trop — pourquoi le Gouvernement s'obstine à refuser d'informer clairement le Parlement sur les charges qui pèsent sur les houillères. Cette situation est inadmissible et je vous demande, monsieur le ministre, de donner à l'Assemblée toutes explications.

Je voudrais, maintenant, traiter brièvement des problèmes posés par la reconversion.

Si le Nord peut être cité en exemple, ce n'est certes pas pour la rapidité des réalisations. Alors que la conversion n'est pas encore effective, on parle déjà de fermeture chez Bénoto, à Béthune et à la C. I. M. T., à Valenciennes.

Une seule certitude existe en ce domaine : le plan de liquidation se poursuit et même prendrait de l'avance, par la réorganisation des services des groupes.

Or, si l'on ajoute aux emplois miniers supprimés les besoins créés par l'accroissement de la démographie dans le Nord, il faudra créer 70.000 emplois dans l'industrie, soit 14.000 par an

jusqu'en 1975. Quels que soient les résultats acquis dans le domaine des implantations nouvelles, il paraît exclu qu'ils puissent être créés.

Que se passera-t-il alors ?

Globalement, cette situation se traduira par un besoin massif de migrations vers d'autres régions, notamment pour les jeunes et, surtout, les plus qualifiés d'entre eux qui trouveront plus facilement un emploi.

Cette baisse importante de la population active de la région du bassin minier entraînera une réduction des activités tertiaires induites par cette population, ce qui provoquera des faillites et des fermetures de commerces et d'entreprises du secteur tertiaire.

Au total, la région aura subi une perte massive de son potentiel humain, en quantité et en qualité, au point qu'il sera aventuré de croire qu'elle puisse atteindre un nouvel équilibre socio-économique, sinon à un niveau plus bas.

Quels sont, monsieur le ministre, vos projets en rapport avec cette situation ?

Enfin, la presse régionale — les journalistes, c'est bien connu, sont mieux informés que les parlementaires — a annoncé que, par suite des restrictions de crédit, l'installation de l'imprimerie nationale et d'une succursale de Renault à Douai serait retardée.

Qu'y a-t-il de vrai dans cette information ? Je vous pose la question, monsieur le ministre, car les populations laborieuses du bassin minier attendent des actes et sont bien près de la colère. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. le président. La parole est à M. de Bennetot.

M. Michel de Bennetot. Monsieur le ministre, je voudrais présenter quelques observations concernant le développement scientifique et, plus particulièrement, deux organismes placés sous votre autorité : le centre national pour l'exploitation des océans — le Cnexo — et la délégation générale à la recherche scientifique et technique — la D. G. R. S. T.

La loi du 3 janvier 1967 a ainsi défini la mission du Cnexo : « développer la connaissance des océans et les études et recherches tendant à l'exploitation des ressources contenues à leur surface, dans leur masse, leur sol et leur sous-sol ».

Pour couvrir ce vaste domaine d'activité, un programme d'orientation dénommé « Océan » a été élaboré en 1967 et publié au mois d'août 1968. Le Gouvernement l'a approuvé.

L'exécution de ce programme implique des dépenses qui ne peuvent sans doute pas être chiffrées d'une façon très précise mais dont, toutefois, l'ordre de grandeur est connu. M. Robert Galley, à l'époque ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la recherche scientifique et technique, a évalué son coût à un milliard de francs et son délai d'exécution à cinq ou six ans. Une telle somme est importante à l'échelle de notre pays et sa prise en considération traduit bien l'intérêt que le Gouvernement porte aux travaux dont le Cnexo a la charge.

D'après le projet de loi de finances qui nous est soumis, la subvention d'investissement accordée au Cnexo pour 1970 s'élève à 55.350.000 francs, sur lesquels un montant de 5 millions de francs est d'ailleurs bloqué. Il reste donc une autorisation de programme de 50.350.000 francs.

En 1969, la dotation budgétaire correspondante s'élevait à 45.600.000 francs. La comparaison de ces deux chiffres fait apparaître une progression de 10 p. 100 et on a pu en conclure que, malgré l'austérité, le budget du Cnexo avait fait l'objet d'un arbitrage favorable.

Cette impression ne résiste pas, malheureusement, à un examen plus détaillé des comptes. En effet, l'autorisation de programme figurant au budget de 1969 s'élevait bien à 45.600.000 francs, mais le Cnexo avait reçu, en plus, la même année, un reliquat de crédit provenant de l'action concertée Comexo de la D. G. R. S. T., d'un montant de 14.500.000 francs. Il disposait donc, au total, de 60 millions de francs. Pour 1970, il lui est attribué 50.350.000 francs, ce qui correspond à une diminution de 16 p. 100 environ de sa dotation en capital.

Pour compléter la comparaison, il convient de tenir compte, en outre, des modifications qui ont affecté les conditions économiques et le régime fiscal.

D'après les indications qui m'ont été communiquées, le Cnexo devra ainsi acquitter, sur les commandes de navires et d'équipement maritime engagées depuis 1968, une somme de quatre millions de francs au titre de la taxe sur la valeur ajoutée et cela au fur et à mesure des livraisons. Il devra, en outre, provisionner un montant de cinq millions de francs environ pour faire face à l'augmentation du coût des opérations qu'il a engagées depuis 1968.

Enfin, en raison du blocage de 13.500.000 francs décidé au mois de juillet 1969 sur ses investissements, il devra réserver au moins dix millions de francs au paiement d'opérations prévues au budget précédent.

Le Cnexo ne disposera donc, en fait, au titre de 1970, que d'une somme disponible de 31 millions de francs, ce qui représente à peu près la moitié de la subvention d'investissement accordée en 1969.

J'avoue qu'après avoir procédé à cette analyse relative au Cnexo et après avoir entendu dire, ce matin, que le budget de l'océanographie était favorisé, je me demande avec inquiétude quel doit être le sort des budgets de développement scientifique où l'austérité s'est davantage manifestée.

Une telle évolution des crédits d'investissement du Cnexo est particulièrement préoccupante, parce que cet organisme se trouve actuellement en pleine période de croissance.

Certes, je comprends les motifs — soyez-en assuré, monsieur le ministre — qui, dans les circonstances présentes, ont amené le Gouvernement à limiter les crédits de votre département. Je ne méconnais pas, par conséquent, la nécessité d'un palier, même s'il revêt en fait, à mes yeux, les traits d'une véritable récession.

Au-delà de ce phénomène de conjoncture, comment se présente l'exécution du programme « Océan » ?

Lorsqu'on additionne les autorisations de programme accordées au Cnexo au titre des budgets de 1968, 1969 et 1970, on trouve une somme de 180 millions de francs environ. Si l'on admet qu'en 1971, 1972 et 1973 les dépenses en capital s'élèveront à un niveau voisin de ce qui a été accordé jusqu'à présent, on aboutit à un total de 400 à 450 millions de francs, alors que le montant estimé du programme « Océan » est, je le répète, d'un milliard de francs environ.

Dans une telle hypothèse de reconduction des crédits actuels, on engagera seulement au bout de six ans la moitié des dépenses prévues au programme d'orientation. Je me permets de vous dire, monsieur le ministre, que c'est trop ou trop peu.

C'est trop peu si le Gouvernement souhaite réellement que le programme « Océan » soit exécuté et que notre pays participe à la compétition mondiale dans le domaine de l'océanographie.

En revanche, c'est trop si cela ne nous donne aucune chance d'atteindre les objectifs que le Gouvernement a approuvés.

Je crois que nous sommes tous d'accord pour reconnaître que les ressources de notre pays ne permettent pas de travailler efficacement dans tous les secteurs de la recherche appliquée. Les nations les plus importantes, qui sont à l'échelle des continents, ne le peuvent pas elles-mêmes. Il nous faut donc, encore plus que d'autres, concentrer nos efforts sur un nombre limité de domaines bien adaptés à nos possibilités financières et techniques, de façon à favoriser le succès de nos travaux et à aboutir à des résultats pratiques.

Cette politique scientifique est ce que l'on a appelé la politique des « créneaux ».

En 1967, en créant le Cnexo, le Gouvernement a choisi d'inclure l'océanographie parmi les disciplines nouvelles où devaient s'exercer nos efforts de recherche. Il a fait choix d'un créneau. Cette décision implique un effort financier auquel il me paraît illusoire de vouloir échapper.

Pour cette raison, je me permets, monsieur le ministre, de vous interroger sur les intentions du Gouvernement. Envisagez-vous d'accorder au Cnexo, sinon en 1970, du moins dans les budgets suivants, les crédits qui sont nécessaires à l'exécution du programme « Océan », c'est-à-dire un montant annuel de 150 à 200 millions de francs ?

Si tel est bien le cas, je crois que le palier que représente l'année 1970 aura ralenti la croissance du Cnexo, mais n'aura pas compromis sa mission. Au contraire, si vous envisagez réellement de consacrer au Cnexo, au cours des prochaines années, des sommes nettement plus faibles — 50 à 60 millions de francs, par exemple — je crois qu'il faut abandonner tout espoir de réaliser le programme « Océan ». Il vaudrait mieux, à mon avis, dans ces conditions, reporter ces crédits sur un secteur que le Gouvernement estimerait plus prioritaire.

En océanographie, face à la concurrence mondiale, la France a des atouts remarquables dans son jeu, grâce en particulier aux engins de pénétration sous-marine qui ont été mis au point dans notre pays et aux résultats qu'a déjà produits l'action concertée de la D. G. R. S. T., grâce aussi à la valeur et à l'allant des hommes qui constituent les équipes françaises.

Ces atouts, il faut maintenant les jouer, ce qui implique de dégager les crédits nécessaires au cours des prochains budgets. Ou bien si, vraiment, l'effort financier ne paraît pas possible, il faut avoir le courage de tourner la page et de s'occuper d'autre chose.

J'espère, monsieur le ministre, que, dans votre réponse, vous voudrez bien m'indiquer que le Gouvernement est décidé à porter, après la pause de 1970, les crédits du Cnexo à un niveau qui permettra d'exécuter le programme « Océan ».

J'aborde maintenant un deuxième sujet, qui concerne les crédits consacrés d'une façon générale à la recherche et au développement.

Sur un total de 14.700 millions de francs voté pour 1969, les crédits qui ont été soumis à discussion interministérielle ne s'élèvent encore qu'à un peu plus de 3 milliards. Pour ce qui est de ces derniers, la D. G. R. S. T. est en mesure d'effectuer la mission de coordination qui lui a été confiée.

En revanche, pour les autres dépenses publiques, les liaisons paraissent moins bien assurées. Le programme militaire non nucléaire, par exemple, a fait l'objet en 1969 d'une importante dotation — 2.700 millions de francs.

La direction des recherches et des moyens d'essais — la D. R. M. E. — a une mission de coordination sur l'ensemble du secteur de la défense. Ne pourrait-on renforcer la liaison entre la D. R. M. E. et la D. G. R. S. T., de façon que cette dernière soit tenue informée des travaux de recherche militaire par un organisme qualifié, ce qui ne paraît pas être le cas actuellement ? Il en résulterait une amélioration de notre effort de coordination du développement scientifique.

Cette remarque faite, je dirai quelques mots du fonds de la recherche. Dans le projet de loi de finances pour 1970, outre les actions concertées et les actions urgentes déjà connues, il a été prévu, à l'article 2, des actions complémentaires coordonnées et, à l'article 4, des études de prospective menées au profit de la D. G. R. S. T.

Les actions complémentaires coordonnées tendent à accroître la souplesse de l'emploi des fonds de la D. G. R. S. T. et, à ce titre, elles constituent une mesure heureuse. Toutefois, leur dénomination me semble un peu vague et un effort de réflexion permettrait peut-être de les mieux qualifier.

On pourrait également réserver davantage à la D. G. R. S. T., dans la pratique, les décisions d'attribution des contrats. Les comités spécialisés pour chaque action concertée sont composés de personnalités particulièrement compétentes ; ils rendent de grands services en fournissant à la délégation un avis technique sur les projets de contrat qui lui sont soumis et sur la valeur des travaux effectués.

Je souhaite que le rôle des comités soit limité à l'instruction technique des projets de contrat et que la décision d'attribution des fonds de l'Etat soit prise par les services de la délégation générale.

Une telle procédure éviterait certains inconvénients qui sont reconnus assez généralement par les membres des comités, ainsi que j'ai pu personnellement le constater lorsque j'ai eu l'honneur de faire partie de l'un d'entre eux.

Il conviendrait, pour ce faire, qu'un représentant de la délégation, de niveau technique élevé, puisse suivre chacune des actions concertées, ce qui n'exigerait que la création d'une douzaine de postes. La dépense de fonctionnement correspondante ne constituerait pas une charge importante pour l'Etat et cette procédure lui permettrait de mieux répartir, parmi les équipes françaises de recherche, les crédits dont il dispose.

Une réforme complémentaire pourrait aussi être envisagée qui viserait à accroître la durée d'exécution des contrats. En effet, si une étude exploratoire peut être menée rapidement, en six mois par exemple, un travail sérieux de recherche technique ne peut guère l'être en douze ou dix-huit mois, ce qui correspond pourtant à la moyenne actuelle des contrats. Une période plus longue, de vingt-quatre à trente-six mois, par exemple, se rapprocherait davantage des exigences techniques et permettrait d'imprimer aux travaux un rythme plus satisfaisant, en bon accord avec la périodicité des comptes rendus d'exécution.

J'espère que mes observations, monsieur le ministre, retiendront votre attention. Je souhaite que l'effort de l'Etat ne se relâche pas dans le domaine du développement scientifique car il conditionne la modernisation de notre industrie et la compétitivité de notre production.

Le progrès technique éveille l'intérêt et suscite même souvent l'enthousiasme de notre jeunesse qui a besoin, pour vivre, de se voir proposer, au-delà du confort matériel, un but et une ambition.

Parmi les grands services que le général de Gaulle a rendus à notre pays figure l'impulsion qu'il a donnée au développement scientifique français. C'est l'un des thèmes d'action que le Gouvernement confirmera, je l'espère, par ses déclarations et par ses décisions. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Grussenmeyer.

M. François Grussenmeyer. Mesdames, messieurs, tout récemment, la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale a publié une étude comparative sur les aides à l'expansion industrielle dans les pays du Marché commun, plus la Grande-Bretagne.

L'analyse de ce document illustre combien notre aide est faible par rapport à celles consenties dans les pays qui nous entourent. Pourtant, aujourd'hui plus que jamais, l'expansion industrielle régionale doit être soutenue, plus spécialement dans

les zones frontalières où il est nécessaire de créer des emplois nouveaux en vue de faire face à l'évolution démographique, à la dépopulation paysanne et aussi au retour éventuel des travailleurs frontaliers.

Le rapport sur les orientations du VI^e Plan dans la région d'Alsace estime que cette région disposera de 265.000 actifs industriels pour la fin du VI^e Plan, contre 242.000 en 1968. Dans le seul arrondissement de Wissembourg, 4.000 emplois nouveaux devront être créés d'ici à 1975.

Or le rythme du développement industriel actuel est insuffisant et les emplois nouveaux créés sont en grande partie le fait de sociétés d'origine étrangère et plus particulièrement allemande.

Le rythme insuffisant des créations d'emplois par les entreprises régionales, notamment dans les zones les plus exposées aux migrations frontalières, s'explique par le fait que, pour plusieurs raisons fondamentales, que je vais indiquer, ces sociétés ne sont pas en mesure d'être compétitives, sur le plan des salaires directs, avec les industries allemandes.

Les charges sociales pesant sur les entreprises allemandes sont nettement inférieures à celles des entreprises françaises. Dans l'industrie des métaux, par exemple, les charges sociales légales et conventionnelles s'élèvent à 32,15 p. 100 pour les entreprises de Bade-Wurtemberg et à 55,12 p. 100 pour les entreprises bas-rhinoises.

La dévaluation du franc et la réévaluation du deutschemark, qui ont porté entre 1958 et octobre 1969 le rapport franc/deutschemark de 1 à 1,52 ont considérablement creusé l'écart entre le niveau des salaires allemands et celui des salaires français écart qui était pratiquement nul en 1958, encore même qu'il accuse une différence moyenne de 33 p. 100 au début de l'année 1969, et que cette différence est de 46 p. 100 en novembre 1969 dans la métallurgie, bien qu'en pourcentage la progression des salaires ait été sensiblement identique de part et d'autre du Rhin.

Ces raisons expliquent, en grande partie, pourquoi le salarié des entreprises allemandes est en mesure d'obtenir des salaires directs très supérieurs à ceux qu'il peut percevoir dans les entreprises alsaciennes, celles-ci versant cependant des rémunérations qui ne sont nullement en retard sur celles de la plupart des autres régions françaises.

Elles expliquent aussi pourquoi des entreprises nouvelles hésitent à s'implanter dans les zones les plus exposées et pourquoi les entreprises déjà implantées estiment inopportun et risqué de prévoir leur extension sur place, préférant envisager celle-ci dans des régions moins vulnérables que les départements de Haute-Savoie, de l'Ain, du Jura, du Doubs, de la Moselle, du Haut-Rhin ou du Bas-Rhin. Ce phénomène est illustré par le fait que dans les deux départements d'Alsace, les effectifs de l'industrie ont progressé de 3 p. 100 de 1968 à 1968.

Mais l'Alsace est confrontée avec des régions au rythme d'industrialisation beaucoup plus rapide puisque les effectifs de l'industrie ont progressé en Bade de 87 p. 100 et dans le Palatinat de 76 p. 100 au cours de la même période. Le contraste est particulièrement frappant entre l'arrondissement de Wissembourg et l'agglomération de Karlsruhe qui lui fait face.

L'arrondissement de Wissembourg a une population active industrielle occupée sur place qui n'a guère évolué entre 1950 et 1968, puisque la création d'une trentaine d'entreprises nouvelles n'a réussi, au cours de cette période, et bien que cet élément soit positif, qu'à contrebalancer la fermeture progressive des usines de Pechelbronn.

Une partie de la population active, libérée par l'agriculture et dégagée par l'évolution démographique, y est aspirée par l'agglomération de Karlsruhe qui occupait en 1969, à elle seule, 62.000 personnes dans l'industrie, soit 80 p. 100 de plus que l'agglomération strasbourgeoise.

Le mouvement d'implantation d'entreprises nouvelles se poursuit systématiquement, non pas du côté français, mais sur le territoire allemand le long des frontières, le Nord de l'Alsace étant de plus en plus considéré comme un réservoir naturel de main-d'œuvre susceptible d'alimenter l'industrie du Palatinat et du pays de Bade.

Face à une telle situation, et se trouvant dans l'impossibilité de verser des rémunérations directes d'un niveau comparable à celui des salaires allemands, les entreprises déjà existantes sont amenées à accorder la priorité à des investissements de modernisation non générateurs d'emplois, et les implantations nouvelles concernent surtout des entreprises dans lesquelles la main-d'œuvre intervient peu dans le prix de revient.

Dans les circonstances présentes, un renversement spontané de cette tendance, susceptible d'entraîner la création d'emplois à un rythme plus rapide, ne s'avère pas possible. Dans le Nord du Bas-Rhin, la situation de l'emploi n'est équilibrée dans ces conditions que grâce au fait que l'industrie de la région allemande voisine absorbe le surplus de main-d'œuvre.

Or un tel équilibre de l'emploi est précaire puisque tributaire de l'évolution économique allemande. Amorcé en 1960, le mouvement des frontaliers a atteint dans le Bas-Rhin son point culminant en avril 1966, avec 5.600 personnes. Mais la récession allemande de 1967 avait ramené ce chiffre à 3.500.

Mais, depuis le mois de mars 1968, l'économie allemande connaît un nouvel essor, et le nombre des frontaliers augmente à nouveau régulièrement : il se situe actuellement à plus de 5.000.

La récente réévaluation du deutsche mark, succédant à la dévaluation du franc, provoque incontestablement une accentuation considérable des écarts entre salaires français et salaires allemands, et accroîtra encore le nombre des frontaliers.

Face à cette situation, il apparaît urgent que le Gouvernement mette les régions concernées et les entreprises en mesure de réaliser un développement industriel à un rythme normal, susceptible d'entraîner la création d'un nombre d'emplois répondant aux besoins.

Il s'agit non pas de mettre en cause le principe de la libre circulation des travailleurs, mais de permettre aux zones frontalières et aux entreprises qui s'y trouvent d'être engagées dans une compétition à armes égales.

La recherche de solutions aux problèmes actuels devrait, en conséquence, s'effectuer dans plusieurs directions : d'abord le développement des infrastructures dans le Nord de l'Alsace, en priorité dans le domaine des transports, mais aussi en ce qui concerne l'accroissement des moyens de formation, les équipements sportifs et de loisirs, en vue de désenclaver le Nord du Bas-Rhin.

Ensuite le renforcement des structures industrielles dans le Nord du Bas-Rhin, d'une part en favorisant la politique d'investissement des entreprises existantes et, d'autre part, en facilitant l'implantation d'entreprises nouvelles dans cette zone.

L'une et l'autre action sont indispensables si l'on veut éviter que l'Alsace du Nord, glacis pour des raisons militaires en 1939, ne redevienne un glacis en raison d'une disproportion considérable de la puissance industrielle de part et d'autre de la frontière. Je ne veux pas répéter ici la phrase que j'avais prononcée déjà du haut de cette tribune concernant les menaces qui pèsent actuellement sur le Nord de l'Alsace.

Enfin, l'harmonisation des charges sociales et fiscales de part et d'autre de la frontière est également essentielle pour permettre aux entreprises françaises d'accentuer leur effort sur les salaires directs.

Monsieur le ministre, vos deux secrétaires d'Etat connaissent parfaitement le problème. M. Kaspereit a eu l'amabilité de recevoir récemment une délégation d'industriels du Nord de l'Alsace. Je le remercie encore de les avoir écoutés.

M. le docteur Lafay l'a aussi, puisque, très souvent, il a eu affaire à des industriels de la région du Nord de l'Alsace.

Je demande au Gouvernement, en terminant, de créer d'urgence sous votre houlette, monsieur le ministre, un comité interministériel en vue de dégager très rapidement une solution à ce problème particulièrement grave et inquiétant tant au point de vue politique qu'au point de vue économique. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Gaudin. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Pierre Gaudin. Monsieur le ministre, l'année dernière, M. Poirier, rapporteur, se félicitait de la présence de M. Galley à la tête du ministère de la recherche scientifique — une des seules satisfactions du budget, disait-il.

Il ne m'appartient pas de porter un jugement sur la qualification des ministres, mais qu'il me soit permis d'exprimer notre déception face au projet de budget qui nous est présenté.

Vous le savez, monsieur le ministre, quelles que soient votre compétence et votre volonté, vous ne pouvez, compte tenu de la faiblesse des crédits de votre budget, envisager une grande politique pour notre pays.

Cette constatation a d'ailleurs été faite aussi bien par les rapporteurs que par les députés, même par ceux de la majorité qui ne seront pas gênés pour voter ce budget qu'ils trouvent insuffisant. Bien dire et laisser faire, telle semble être la doctrine adoptée. Cette attitude ne peut qu'être contraire à un travail législatif efficace.

Il est bien de déclarer que la France doit devenir un grand pays industriel. Il n'est pas de grand pays industriel qui ne dispose de crédits importants pour la recherche scientifique. Notre indépendance nationale, clame-t-on à tous les échos, ne serait qu'un vain slogan si notre retard technologique continuait de s'aggraver. Constatons que, malgré leur insuffisance notoire, les objectifs du V^e Plan ne sont même pas atteints.

Je ne m'attarderai pas, monsieur le ministre, à analyser les différents chapitres de votre budget. Je me contenterai d'appeler plus particulièrement votre attention sur la recherche nucléaire.

Dans son rapport du 18 novembre 1968, M. Poirier souhaitait voir se prolonger notre propre effort de recherche par une étroite coopération internationale et, d'abord, européenne. Par ailleurs, M. le député Pleven déclarait : « Si nous laissons les choses suivre leur cours actuel, si nous ne manifestons pas, entre Européens, la volonté d'unir rapidement nos efforts pour obtenir le redressement qui s'impose, l'Europe qui a mobilisé tant de talents pour la recherche nucléaire civile devra constater qu'elle a été irréparablement gagnée de vitesse par les Etats-Unis. »

Ainsi s'exprimait M. le député Pleven. J'espère que c'est toujours l'avis de M. le garde des sceaux qui saura, je le souhaite, avec votre concours, monsieur le ministre, défendre avec autant de talent ce point de vue devant le conseil des ministres qui doit prochainement donner son avis sur la construction de l'accélérateur européen.

M. Pleven ajoutait : « Notre groupe qui attache une importance capitale à ce que l'Europe développe une industrie de l'énergie nucléaire indépendante et forte, souhaiterait que le Gouvernement soit le premier à répondre de façon positive aux propositions de la commission des communautés. »

Je constate avec plaisir que ce matin les exposés des rapporteurs, et notamment celui de M. Herzog, allaient dans le même sens. Le Gouvernement français semblait d'ailleurs lui-même avoir choisi cette voie. Notre pays s'était toujours déclaré un chaud partisan de cette coopération européenne. Le C. E. R. N. apparaissait comme le seul organisme ayant échappé à la crise que connaît la coopération scientifique européenne.

C'est dans cette optique qu'un accélérateur de particules de 28 GeV fonctionnait à Genève, pour le plus grand bien de ce pays. Pour répondre aux nécessités de la recherche scientifique de pointe, un projet de construction d'un accélérateur de 300 GeV était envisagé.

La décision, définitive, maintes fois différée depuis de nombreuses années, vient de l'être une fois encore, certains affirment à la demande du Gouvernement français.

La Grande-Bretagne ayant fait connaître, il y a environ huit mois, son désir de ne pas participer dans l'immédiat, le projet fut réduit à 200 GeV afin de ne pas modifier l'importance de la participation des autres nations concernées tout en préservant les possibilités d'extension.

Le 19 novembre 1968, M. Galley nous informait qu'une décision devait intervenir très rapidement. Il y a de cela un an et je crois savoir que le C. E. R. N. se déterminera, sauf imprévu, en décembre, en fonction bien sûr de l'avis des nations membres.

La France paraissait jusqu'à ce jour très intéressée par ce projet, proposant même un site sur son territoire, en concurrence avec d'autres nations européennes, membres du C. E. R. N.

Une délégation de techniciens du C. E. R. N., en visite dans notre pays il y a quelques mois, recevait de la part des responsables français tous les encouragements. Nos responsables n'hésitaient pas à faire un certain nombre de promesses relatives aux équipements nécessaires. Le site français ayant d'ailleurs été reconnu le meilleur par les experts internationaux, tous les espoirs semblaient permis.

Ce projet est aujourd'hui compromis et de nombreux journaux se font l'écho de certaines informations indiquant qu'en raison de ses difficultés financières la France y renoncerait. Le retrait de la France, vous le savez, monsieur le ministre, signifierait en fait que l'accélérateur européen ne verrait pas le jour.

Comme le reconnaissait il y a quelques jours M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, l'Europe devrait alors renoncer à jouer un rôle digne d'elle dans la recherche nucléaire, la France renoncer à une activité économique importante dont elle a grand besoin et les chercheurs français et européens fuir vers d'autres nations qui, mieux que nous-mêmes, ont déjà compris l'importance de pareilles réalisations.

Sans doute, la France, si le projet se réalisait et si son site était retenu, devrait envisager une dépense de l'ordre de 600 millions de francs répartis sur plusieurs années. Cette dépense, pour importante qu'elle soit, serait sûrement plus profitable à notre pays que les millions dépensés en pure perte à Reggane ou à Mers-el-Kébir ou engloutis à Mururoa pour une force de frappe inutile.

Si je demandais à déposer un amendement prévoyant la dépense, sans doute le déclarerait-on irrecevable et m'opposerait-on l'article 40 de la Constitution.

J'ai enregistré avec satisfaction, monsieur le ministre, vos déclarations relatives à la coopération internationale et celles relatives à la construction de l'accélérateur, mais — excusez ma franchise — vous n'êtes que le ministre chargé de la recherche scientifique. Aussi je me permets de poser la question suivante aux membres de cette Assemblée. Alors que chacun s'accorde à reconnaître l'intérêt de cette réalisation,

accélérez-vous de suivre aveuglément les propositions budgétaires imposées par M. le ministre de l'économie et des finances ou alors, parce que vous êtes une Assemblée majeure, saurez-vous imposer votre volonté de défense des intérêts français et européens ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. Jacson. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. William Jacson. Messieurs les ministres, la situation de la recherche scientifique est un sujet d'inquiétude pour tous les Français.

Il m'apparaît indispensable d'en évoquer les contours et les raisons.

Le malaise dont souffre le C. N. R. S. se traduit par le départ de personnalités éminentes.

Cette mauvaise impression est ressentie dans tous les organismes français de recherche, tant en ce qui concerne l'espace que le plan calcul ou la production d'énergie électro-nucléaire.

Comme l'évoquait notre collègue Pierre Lucas, rapporteur des crédits de la recherche scientifique, il semble que la France n'ait pas une politique d'ensemble de la recherche.

Notre pays est un producteur important d'uranium, métal représentant 10 p. 100 de la production mondiale.

En matière de recherche fondamentale, les équipes de chercheurs ont acquis une notoriété mondiale.

Pour la production de l'électricité d'origine nucléaire, deux écoles s'opposent depuis longtemps : la production à partir d'uranium enrichi, la production à partir d'uranium naturel.

Je dois rappeler que cette querelle nous a valu le départ du plus brillant de nos ingénieurs, M. André Deceulle, ancien président directeur général d'Électricité de France.

Dès lors, la France a choisi d'utiliser l'uranium naturel comme étant d'un prix de revient plus économique et nous assurant notre indépendance vis-à-vis des États-Unis.

Par malheur, on s'aperçoit que l'électricité produite par les centrales à uranium naturel ne peuvent pas concurrencer l'électricité produite à partir du fuel. Donc, forcément, nous devons revenir à la première filière, c'est-à-dire entreprendre la production de centrales à eau lourde ou encore construire des centrales à uranium enrichi.

Pour ce qui concerne l'étude et l'exploitation des océans, le programme du C. N. E. X. O. avait été fixé à un milliard de francs pour cinq ans.

Il est regrettable que les crédits du budget de 1970 ne dépassent pas 55 millions de francs, alors que la France occupe dans ce secteur une position enviable et que les États-Unis ont décidé de consacrer 8 milliards de dollars en dix ans à l'étude de ces problèmes.

Pour les programmes spatiaux, le crédit d'investissement pour le C. N. E. S. est d'un montant de 450 millions de francs pour 1970 contre 530 l'année dernière.

Cette somme doit couvrir le programme national et la contribution française aux programmes européens.

Cette participation de 55 millions à l'E. S. R. O. inquiète surtout le ministère des affaires étrangères qui se préoccupe des répercussions que pourrait avoir le retrait de la France de l'E. S. R. O. sur les importantes négociations qui doivent avoir lieu au sein du Marché commun avant la fin de l'année.

En 1970, les effectifs atteindront : pour le commissariat à l'énergie atomique, 30.000 unités ; pour le centre national d'études spatiales, 1.183 ; pour le centre national d'exploitation des océans, 165 ; pour l'institut de recherche pour l'informatique appliquée, 253.

20 p. 100 de femmes participent à ces effectifs et représentent une proportion deux fois plus forte qu'aux U. S. A.

Pour mieux démontrer l'authenticité de ce malaise, j'évoquerai la situation plus particulière des chercheurs dans la région de Nancy.

Le laboratoire « Jeunes Sciences » de la capitale lorraine comporte notamment des étudiants et des élèves du lycée Henri-Poincaré. Ces chercheurs sont âgés de quatorze à dix-sept ans. A leur tête se trouvent M. Marcel Darrou, professeur au lycée Henri-Poincaré, et le délégué régional du mouvement « Jeunes Sciences », M. Koplan.

C'est ainsi que, le 13 octobre 1968, j'étais invité par M. Koplan et M. Montagnon, responsables du programme « Sonde », pour le tir du ballon sonde n° 1, ballon sonde expérimental entièrement équipé par le club-laboratoire de Nancy.

Cette opération fut un réel succès, le laboratoire s'étant élevé jusqu'à 20.000 mètres. Renouvelée le 13 octobre 1969, la sonde n° 2 s'est élevée à 26.000 mètres dans la stratosphère. Chaque fois, le container fut recueilli avec son laboratoire.

Ces jeunes gens épris de recherche spatiale ont proposé le 4 novembre 1968 un budget de 2.500 francs. A l'appui de cette demande, j'avais fourni à M. Galley, ministre chargé de la recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales, le compte rendu de l'opération ballon sonde 1.

M. le ministre m'a répondu : « Malheureusement, en raison de sévères restrictions budgétaires auxquelles il est actuellement soumis, le Centre national d'études spatiales n'est pas en mesure de financer des activités du club « Jeunes sciences ».

Et pourtant ces jeunes gens ont si bien travaillé et ne se découragent pas puisqu'ils ont renouvelé leurs expériences en dépit de l'indigence de leurs ressources.

Le 11 septembre 1969, je recevais les doléances du Centre de recherche pour un trésor de la langue française, installé à Nancy, dont M. Paul Imbs, ancien recteur de l'académie de Nancy, est actuellement le directeur. Cet organisme dépend du Centre national de la recherche scientifique.

Il m'écrivait : « Au cours de récents entretiens, j'ai eu l'occasion de vous indiquer quelques-unes des graves difficultés dans lesquelles se trouvent les laboratoires du C. N. R. S., et le mien en particulier, en application des mesures de blocage ordonnées par le ministère des finances. Vous m'avez suggéré de vous exposer brièvement quelques cas typiques, de portée à la fois locale et générale. Je me résous aujourd'hui à cette démarche à un moment particulièrement pénible pour le laboratoire et ses dirigeants.

« Je ne mentionne que pour mémoire — parce que vous ne m'avez guère laissé d'espoir sur ce point — le blocage de 28 millions d'anciens francs destinés à financer l'installation d'un atelier de microfilmage pour la diffusion des documents réunis par nous aux savants français et surtout étrangers, pour lesquels les facilités de travail que nous pouvons ainsi leur offrir constituaient un stimulant extraordinaire pour leurs études sur la langue française, dangereusement compromise ces dernières années en raison des facilités qui leur étaient offertes par d'autres langues.

« La plus grave des difficultés concerne le blocage des postes devenus vacants par suite de départs, comme il s'en présente normalement tous les ans dans un grand laboratoire. Il s'agit, je le souligne bien, de postes existants et non pas de postes à créer.

« Outre le préjudice à la fois moral et matériel qui est ainsi causé à des candidats, et outre les heures perdues pour leur recrutement, il y a le lrou béant d'heures de travail qui me manquent à un moment décisif.

« Voici un autre cas. Le Gouvernement a heureusement doté les institutions universitaires et les laboratoires du C. N. R. S. d'ordinateurs destinés à la formation de personnels qualifiés et à des recherches originales où nous pouvions enfin surclasser les étrangers.

« Ce même blocage des crédits de personnel ne permettra pas par exemple à mon chef opérateur d'accomplir un stage de quatre semaines, indispensable pour le fonctionnement du nouvel ordinateur que possédera l'université à partir de décembre prochain. »

Le 20 septembre 1969, le secrétaire de la section de Nancy du syndicat national des chercheurs scientifiques, M. Tondeur, m'avertissait des craintes provoquées par le budget de 1970 :

« Cette mesure contraint déjà les quatre centres de recherche de Nancy (Centre de recherches pétrographiques et géochimiques, Centre de pédologie, Centre de cinétique physique et chimique, Trésor de la langue française) à réduire considérablement leur activité. Si elle n'est pas rapportée, ces laboratoires seront obligés, à très brève échéance, de cesser tout travail scientifique. »

Le 10 octobre 1969, le personnel du Centre national de recherche forestière m'écrivait pour protester contre la réduction sensible des crédits destinés à la recherche agronomique.

En conclusion, il faut bien reconnaître que la recherche a déçu.

A peu près rien n'est sorti de nos laboratoires, nos industriels continuant à acheter des licences.

Les grands projets dans lesquels on plaçait tant d'espoirs et tant d'argent ont été suivis bien souvent d'échecs : que ce soit l'électricité d'origine nucléaire, l'accélérateur de particules, tombé dans l'oubli ; le procédé français de télévision en couleurs, le Secam, qui a fait peu de progrès, le phytotron, qui coûte très cher et se révèle d'une efficacité discutable, ou le radio-télescope de Nancay, le plus grand du monde, qui a obtenu des résultats peu brillants.

La défaveur de la recherche est injuste et nous sommes conscients du fait qu'elle représente un enrichissement scientifique pour la science française et la science humaine.

C'est une opération à long terme et je n'en veux pour preuve que les prodigieuses conséquences que l'on découvre dans la médecine.

Aujourd'hui, des horizons s'ouvrent devant le praticien.

Pour ma part, en 1942, j'ai vu mourir une femme à la suite d'une septicémie déclenchée par un calcul du cholédoque. A quelque temps de là c'était un enfant qui décédait à la suite d'une broncho-pneumonie. C'étaient ma mère et mon fils.

Aujourd'hui, ces dangers n'existent plus grâce aux antibiotiques.

Pour résoudre ce problème de la recherche scientifique, le Gouvernement a pris la décision que je juge très sage de vous confier, monsieur le ministre, ce département de la recherche, accolé au développement industriel.

Il y a de ce fait un certain dosage à établir car dans les laboratoires on se livre à la recherche pour la recherche. Mais ne vaut-il pas mieux se livrer à une recherche de la recherche ?

Le conseil des ministres vient de mettre à la tête des 50.000 chercheurs et savants M. Pierre Aigrain. Les attributions qui lui sont confiées vont de la production d'énergie à la recherche médicale.

Il aura à répondre à la question posée par le général de Gaulle à un ministre de la recherche scientifique : « Vous avez beaucoup de chercheurs mais avons-nous beaucoup de découvreurs ? ».

C'est là, en tout cas, la grâce que je souhaite à mon pays.

M. le président. La parole est à M. Michel Durafour.

M. Michel Durafour. Monsieur le président, monsieur le ministre, messieurs les secrétaires d'Etat, la création d'un ministère du développement industriel et scientifique, regroupant le très traditionnel ministère de l'industrie et le jeune département de la recherche scientifique, a permis à quelques-uns dont j'étais, de croire que quelque chose était changé et qu'une certaine audace de conceptions l'emportait désormais sur la routine.

Il y avait là un symbole de la continuité et de l'ouverture, comme ont dit aujourd'hui, une prospective à suffisamment court terme pour être sympathique. Les fruits ont-ils passé la promesse des fleurs ? En d'autres termes, le document budgétaire que nous examinons concrétise-t-il les espérances d'un jour ?

On parle souvent — et volontiers — d'une sous-industrialisation de la France. On entend répéter par de hautes instances que l'industrie française ne s'est point adaptée et qu'une carence de l'imagination, compliquée d'un retard des techniques explique pour une part, des résultats médiocres.

Personnellement, je ne partage pas cette opinion et surtout je ne pense pas que la dimension insuffisante de la plupart de nos entreprises soit la raison fondamentale et unique de la crise. Je suis au contraire persuadé que la petite et moyenne entreprise, parce qu'elle correspond davantage au génie de notre peuple, constitue le fer de lance de l'économie française.

Loin d'essayer de la faire disparaître par toute une série de mesures, dont l'encadrement du crédit, il faut donc l'aider à résister à des pressions et lui suggérer peut-être de nouvelles structures et de nouvelles méthodes. La disparition d'une certaine forme d'entreprise aurait des conséquences graves.

L'entreprise moyenne joue un rôle non seulement économique, mais politique. Par sa présence, elle empêche le monopole et la concentration des moyens de production entre les mains d'un petit nombre. Elle garantit, à sa manière, le libre exercice de la démocratie et un certain équilibre social.

Cette crise dont nous mesurons les effets, quelles sont ses causes ?

D'abord une absence de politique cohérente et continue dans les secteurs d'intervention de l'Etat : la sidérurgie, le pétrole, E. D. F., les houillères nationales.

Les mines de charbon ont constitué et constituent une charge qui pèse lourdement sur le budget du ministère de l'industrie. Les subventions sont votées à contrecœur et il suffit, pour s'en convaincre, de lire l'opinion des rapporteurs. Pourquoi ?

A un moment donné, on a choisi une politique ou plutôt on a semblé le faire : le charbon n'était plus la meilleure source d'énergie, selon certains ; on fermerait donc les puits ; et cela dans le même temps où les U. S. A. et l'U. R. S. S. rouvraient les leurs.

Je ne partageais pas ce sentiment et je m'en étais expliqué à une autre tribune. Mais peu importe, on avait choisi. A partir de cet instant-là il fallait aller jusqu'au bout de la politique définie.

Reconvertir les Charbonnages de France, les autoriser à exploiter leur prodigieux capital de cerveaux, de travailleurs, de terrains ; les autoriser à s'intéresser à des affaires privées, comme cela s'est passé en Hollande ; reconvertir les mineurs, cadres, employés, ouvriers, tout cela on l'a fait, en fin de compte. Mais trop tard. Comme si on espérait toujours le miracle qui éviterait la fermeture. Quel miracle ? On a perdu du temps, de l'argent.

Aujourd'hui encore, même tardivement, les Charbonnages de France peuvent jouer et jouent, d'une certaine manière, un rôle important dans la mutation des régions qu'ils ont jadis contribué à enrichir.

Mêmes remarques, ou presque, en ce qui concerne l'Electricité de France. J'évoquerai plus tard le problème des filières. Mais, d'ores et déjà, que d'énergie gaspillée en un épuisant combat

contre les mythes, contre les tabous, contre une certaine impuissance à s'affirmer comme un service public ou, au contraire, comme une entreprise privée !

Qui donc a prétendu que l'extension de la T. V. A. à la date du 1^{er} janvier 1968 serait sans effet sur la gestion des entreprises ? Elle a coûté deux cent millions de francs à E. D. F. et, pour la première fois depuis plusieurs années, un exercice déficitaire en 1968.

On espérait que la convention du 29 juillet 1966 entre l'Etat et la sidérurgie remettrait de l'ordre dans un secteur gravement perturbé. Des résultats ont été obtenus : la production, en 1968, a été de 20,4 millions de tonnes d'acier brut alors qu'on en prévoyait environ 24 millions de tonnes pour 1970 ; des regroupements ont été réalisés, mais comment ? Et à quel prix ? Les investissements de 1969 constituent un rattrapage des années précédentes, mais leur montant se trouve encore très en-deçà des prévisions. Tel est l'actif.

En revanche, la reconversion du personnel ne s'est pas très bien effectuée. Là aussi, la décision prise, on a attendu, tergiversé, comme si un événement était susceptible de se produire qui eût bouleversé le calendrier. Le miracle, toujours.

L'extension de la demande en produits pétroliers est un phénomène mondial. Sur ce plan, l'économie française enregistre des satisfactions mais les relations pétrolières entre la France et l'Algérie sont difficiles.

Les négociateurs ont à faire face sans cesse à de nouvelles exigences. Jusqu'où ira-t-on ? Là aussi, des précisions sont nécessaires.

Mais il ne faut pas chercher dans le malaise d'un seul secteur, aussi important soit-il, la seule explication à la situation difficile de maintenant. Il y a d'autres causes.

En premier lieu, une difficulté certaine à conquérir les marchés étrangers. La vaine hésitation du Marché commun, les attermoissements opposés à la construction de l'Europe, ont indisposés les uns après les autres nos acheteurs éventuels. Il y a dix ans, économiquement et politiquement parlant, l'Europe nous sollicitait. Aujourd'hui, c'est nous qui la sollicitons. Mais en vain. L'économie française ressent douloureusement ce renversement de tendance.

En deuxième lieu, une méconnaissance grave, de la part de la banque, de son rôle. La banque intervient, outre les opérations d'escompte traditionnelles, toutes les fois que l'entreprise a un besoin de capitaux. Trop souvent ces établissements, surtout les banques d'affaires, profitent d'une situation qui leur est révélée par les circonstances pour obtenir des participations, provoquer des regroupements, faciliter des rachats de parts. On prête finalement moins pour aider que pour pénétrer à l'intérieur de l'affaire et quelquefois contraindre.

Quel sera le rôle de l'Institut de développement industriel ? De compléter, d'étendre l'action d'établissements de crédit spécialisés comme le Crédit national, le Crédit agricole, le Crédit hôtelier. Cela ne suffit pas.

On assure que l'Institut sera une société anonyme de droit privé, qu'il sera indépendant du pouvoir politique, que son directeur disposera de la plus grande liberté d'action. Cela ne suffit toujours pas.

L'organisation sera souple et efficace. Mais quelle sera sa politique ? D'où tiendra-t-elle ses fonds ? Comment interviendra-t-elle ?

En troisième lieu, une fiscalité trop lourde et surtout trop tracassière. L'industriel et le commerçant français sont exaspérés. Non seulement ils paient, mais encore on les oblige presque à calculer le montant de leurs impositions. On prétend quelquefois que l'industriel américain est plus fortement imposé que son collègue français. C'est exact dans certains cas, mais on ne le persécute pas. L'administration française traque le profit comme un délit. Il en résulte un malaise général du côté patronal comme du côté des salariés.

Mais, en définitive, la raison essentielle, selon moi, d'un certain échec de l'industrie est une faiblesse extrême de notre recherche, non que nous manquions d'hommes de qualité, mais parce qu'ils ne disposent ni de moyens suffisants ni d'un programme clairement exprimé.

Si des mesures énergiques et spectaculaires n'interviennent pas rapidement, nombre de chercheurs, et non des moindres, nous quitteront et s'installeront à l'étranger.

Le budget de 1969, en retrait sur les prévisions du Plan, ne permettait de réaliser que 74 p. 100 des objectifs scientifiques. Depuis lors, la plupart des crédits d'équipements votés pour les six derniers mois ont été bloqués, soit près de 400 millions.

Certains laboratoires, travaillant sous contrat, n'auront plus de travail. Ils ne fermeront pas, est-il expliqué. C'est possible. Mais ce ralentissement de l'activité est déprimant. Hiverner en plein soleil, en plein avenir de la science, ronger plus sûrement l'individu que la plus cruelle maladie. Le chercheur a besoin d'une sécurité et d'un enthousiasme.

L'effort de la recherche de la nation atteignait, en 1969, 2,37 p. 100 du produit national brut. Il sera inférieur cette année : de l'ordre de 2,2 p. 100, alors qu'il était prévu qu'il monte à 2,5 p. 100. Et pendant ce temps-là, les Américains franchissent allègrement le seuil de 3,5 p. 100.

J'avoue qu'il y a là, monsieur le ministre, un domaine délicat. Dix ans durant, le Gouvernement a consenti un effort en faveur de la science, même s'il ne lui a pas donné tous les moyens nécessaires. De 1958 à 1968, les dépenses inscrites à ce chapitre du budget ont été multipliées par cinq, le nombre des chercheurs est passé de 25.000 à 75.000, auxquels s'ajoutent 120.000 techniciens. On imagine la raison d'une telle politique : le prestige de la France était en jeu.

Mais un jour vient où il faut dresser un bilan. Même si par manque d'éléments ou par crainte on ne l'établit point dans les formes, il est porté à la connaissance de l'opinion publique par ses effets.

M. le président directeur général d'E. D. F., après avoir rendu un hommage solennel — et mérité — à l'ensemble des personnels d'E. D. F. et salué la centrale de Saint-Laurent-des-Eaux comme une réussite, annonçait son intention d'utiliser la filière américaine, plus simple et moins chère.

Dommage que M. Maurice Schumann, alors ministre de la recherche, ne nous ait pas écoutés ! Que disions-nous alors, au mois de mai 1968 : « La France qui a manqué le tournant pétrolier ne doit pas manquer le tournant nucléaire pour sa production d'électricité ». Et notre porte-parole de mettre en garde le Gouvernement contre la filière graphite-gaz à uranium naturel qui avait certes l'avantage d'être française, mais l'inconvénient d'être double et coûteuse, non concurrentielle.

Or voilà qu'on est obligé d'avouer un échec par refus d'avoir accepté en ce temps-là de discuter avec le Parlement. Nos techniciens ont le droit d'être amers. Ils ont tenu le pari : l'usine est sortie de terre et elle fonctionne. Mais aucune étude préalable de financement n'a eu lieu, semble-t-il, qui aurait mis en évidence le prix de l'énergie et les perspectives du marché.

Sans doute, la sécurité de l'approvisionnement plaiderait-elle en faveur de la formule retenue. Il suffisait d'obtenir des garanties lors de l'achat des licences et de proposer la construction d'une usine de séparation isotopique européenne.

Vous-même, monsieur le ministre, êtes convenu, devant la commission de la production et des échanges, que le choix d'une filière pour la production d'électricité d'origine nucléaire serait prochainement examiné en conseil interministériel, puis en conseil des ministres, et vous n'avez pas exclu un rapprochement entre les industries française et allemande pour la construction de réacteurs d'une filière à uranium enrichi. Que de temps perdu !

Voici un autre exemple d'une réussite technique se soldant par un échec commercial : le procédé de télévision Secam. Les acheteurs boude. Que vaut, économiquement, une découverte dont personne ne veut ?

Et que dire des espaces de lancement de la Guyane, remarquablement agencés... mais déserts ? Il ne suffit pas de disposer d'aires d'opérations, il faut aussi, en même temps, posséder les engins d'expérience, les fusées, les satellites.

Nancay possède le plus grand radiotélescope du monde, mais il n'a concouru encore à aucune recherche astronomique de dimension internationale.

A Montlouis, on a édifié un four solaire gigantesque, mais on s'interroge sur son utilisation rationnelle.

Concorde, dont on a beaucoup parlé il y a quelque temps, constitue un succès pour l'industrie française, techniquement parlant. Or, le problème de la traversée de l'Atlantique n'est pas de diminuer le temps du voyage, mais le prix. Commercialement, on choisira donc l'appareil susceptible de réduire le coût de la traversée.

Le plan-calcul, quant à lui, est au centre de nos préoccupations. Compte tenu du temps réservé à la discussion de ce budget, il n'est certainement pas possible d'aborder aujourd'hui ce problème dont dépend, plus que d'autres peut-être, l'avenir de la nation. Je vous suggère, monsieur le ministre, d'accepter de répondre, lors de la prochaine session parlementaire, à une question orale avec débat sur ce sujet, ce qui permettrait de ne pas le traiter aujourd'hui.

Ainsi donc, pour l'informatique, comme dans les domaines nucléaire, spatial, océanographique et médical, le problème est posé : convient-il de faire de la recherche pour elle-même, sans souci d'une application pratique, ce qui satisfait notre orgueil national et apporte aux chercheurs, par la disparition de la notion de profit, comme un soulagement, ou bien, en raison d'une situation économique et financière tendue, faut-il au contraire concentrer tous les efforts sur des applications immédiatement rentables ?

La vérité, sans doute, comme en nombre de cas, se trouve dans une solution moyenne.

Notre manière de penser, notre humanisme, notre vocation nous interdisent d'abandonner la recherche fondamentale ou de nous en décharger sur le secteur privé, ce qui ne signifie pas qu'il soit interdit à ce dernier de s'adonner à cette recherche fondamentale, ni aux pouvoirs publics de l'aider. C'est là une sorte de service public au niveau le plus élevé et l'Etat n'a pas le droit de se démettre d'une mission qui lui revient de droit.

Quelles sont donc les mesures susceptibles de remédier aux inconvénients que je viens de citer ?

D'abord, il convient d'établir des liaisons étroites entre l'Université et l'industrie, entre les cerveaux et les réalisateurs. Sans doute, la loi d'orientation a-t-elle prévu cette liaison, mais celle-ci n'est pas encore entrée dans les faits.

D'autres moyens peuvent d'ailleurs inciter les industriels à promouvoir une action de recherche, notamment les allègements fiscaux. Les industriels américains, allemands, anglais, japonais en profitent largement, soit qu'ils pratiquent la recherche dans leurs laboratoires, soit qu'ils la financent dans des établissements privés.

Une condition importe également : fixer certains objectifs et s'y tenir !

A coup sûr cependant, la voie la plus efficace, si l'on désire modifier profondément les structures existantes en vue d'un développement industriel qui nous réintègre parmi les grandes nations économiques, c'est celle d'une coopération européenne sincère et véritable, je dis bien « sincère et véritable ».

Le borborygme où s'enlise l'Euratom, depuis des mois, des années mêmes, témoigne qu'il y a loin des intentions solennellement proclamées, trop solennellement peut-être, à la réalité des faits. L'Euratom remis en cause à chaque négociation : voilà le style à éviter si l'on désire vraiment déboucher sur une solution positive.

Aussi longtemps qu'on jouera sur les mots, qu'on renardera, la construction européenne, surtout en matière de recherche, restera un vain mot.

Pourtant, hors cette action d'un plus grand ensemble que la France, il n'existe pas de solution.

Ceux qui assument des responsabilités dans les milieux universitaires, comme dans les milieux industriels, sont persuadés qu'on ne supprimera le contentieux recherche-industrie qu'en obligeant les gens à vivre ensemble. Pourquoi, alors, ne pas imaginer des unités spécialisées groupant des professeurs, des chercheurs, des industriels, des étudiants ?

De cette façon, chacun connaîtrait le problème de l'autre. D'une fréquentation de quelques années, une amitié se dégagerait, ainsi qu'une conscience commune.

De telles unités ne sont pas économiquement viables à l'échelle de la France, cadre trop étroit. Mais une Europe unie disposerait des moyens nécessaires à la création de tels instituts, qui pourraient alors rivaliser avec les établissements semblables des Etats-Unis ou du Japon.

Il faut agir vite et immédiatement. Seule une collaboration confiante à tous les niveaux de la recherche et de l'utilisation donnera l'élan nécessaire à un développement industriel rompu avec des habitudes, cause peut-être de notre vieillissement.

En fin de compte, le vieux prêtre bouddhiste a toujours raison : « Réunis, les charbons brûlent ; séparés, ils s'éteignent ! » (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.)

M. le président. La parole est à M. Poudevigne.

M. Jean Poudevigne. Monsieur le ministre, le 5 mars dernier, j'ai déposé une question orale sur le bureau de l'Assemblée nationale, relative à l'avenir du centre atomique de Marcoule, dans le Gard.

Elle était fondée sur une rumeur, elle traduisait une crainte, mais elle devançait — je le redoute — une intention, celle que vous avez exprimée ce matin en annonçant l'adaptation des activités de caractère industriel du Commissariat à l'énergie atomique aux exigences de la concurrence et de la compétitivité.

Par quoi cette intention se traduira-t-elle pour le centre atomique de Marcoule ? Tel est l'objet de mon intervention.

Puisque nous n'avons pas le temps de traiter au fond ce problème, pourriez-vous nous dire, monsieur le ministre, si vous accepteriez, l'un des prochains vendredis, de débattre de cette question, qui intéresse non seulement Marcoule, mais également les autres centres atomiques.

Sans attendre, pouvez-vous ce soir, sur ce point particulier, indiquer la décision du Gouvernement, si elle est intervenue ? A défaut, faites-nous connaître vos intentions.

Marcoule est le pionnier des centres industriels nucléaires. Ses 2.300 techniciens représentent un capital technologique et scientifique que beaucoup de régions nous envient. Alors, de grâce, ne le dispersez pas.

Le statut du C. E. A. met son personnel à l'abri d'un licenciement brutal. Mettez ce délai à profit pour imaginer une reconversion, de préférence certes à l'échelon même du commissariat ou en liaison avec Electricité de France, visant à l'implantation et à l'exploitation de nouvelles centrales nucléaires sur le site de Marcoule.

A défaut, que les services de l'aménagement du territoire se préoccupent sans tarder de ce secteur, qui devient prioritaire.

La vallée du Rhône offre des sites incomparables et un attrait indiscutable à de nouvelles industries. Des décisions doivent être prises d'urgence. C'est ainsi que la zone industrielle de Lardoise, proche de Marcoule, doit être classée zone privilégiée et bénéficier des avantages attachés à ce classement, indispensable pour le personnel du C. E. A., mais aussi pour la région.

La ville de Bagnols-sur-Cèze a vu sa population passer de 3.000 à 15.000 habitants à la suite de la création de Marcoule. C'est la « ville atomique » par excellence, qui s'est développée par Marcoule et pour ses travailleurs.

Il serait inconcevable de ne pas utiliser au maximum une structure d'accueil ultra-moderne constituée à grands frais par l'Etat et les collectivités locales. La région de Bagnols-Marcoule ne refuse pas l'évolution, mais elle redoute la récession et elle s'y oppose.

Il est de votre responsabilité, monsieur le ministre, d'informer pour rassurer et d'agir pour apaiser.

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1970 (n° 822). (Rapport n° 835 de M. Sabatier, suppléant M. Philippe Rivain, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.)

Développement industriel et scientifique (*suite*).

Développement industriel.

(Annexe n° 10. — M. Lelong, rapporteur spécial ; avis n° 837, tome III, de M. Poncet, au nom de la commission de la production et des échanges.)

Développement scientifique.

(Annexe n° 11. — M. Lucas, rapporteur spécial ; avis n° 836, tome IX, de M. Bourgoïn, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 837, tome IV, de M. Herzog, au nom de la commission de la production et des échanges.)

(*La séance est levée à dix-neuf heures trente.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

VINCENT DELBECCHI.